

**RAPPORT ANNUEL 2023** 



### **SOMMAIRE**

# RAPPORT ANNUEL 2023













113 Rapports



#### ATTESTATION DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont ou pourraient être confrontées.

#### **NOTRE IDENTITÉ**

L'aventure GUILLIN, c'est avant tout celle d'une intuition forte sur les potentialités d'évolution de l'emballage alimentaire, liées au développement des modes de consommation et de la grande distribution.

Depuis 1972, nous sommes guidés par l'anticipation, notre soif d'inventer et de créer. C'est une curiosité de chaque instant, une envie de remettre en cause ce qui paraît établi, d'élever le degré d'exigence, et d'être toujours en mouvement, en avance. Cet état d'esprit pionnier nous anime tous encore aujourd'hui.

Chaque jour, nous relevons des défis avec passion et énergie, avec conviction, audace, pragmatisme et enthousiasme.

### **NOTRE MÉTIER**

#### **UNE SEULE ET UNIQUE MISSION: PROTÉGER VOS ALIMENTS**

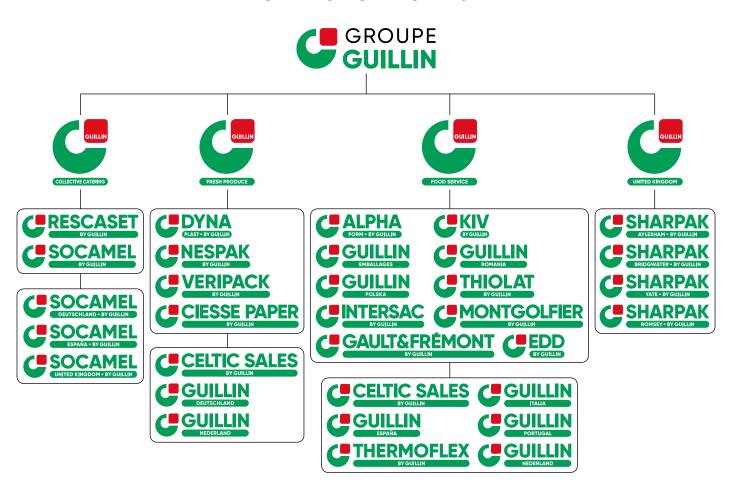
Créer des emballages alimentaires est un métier noble et essentiel parce qu'il touche en même temps à la protection des aliments, à la sécurité alimentaire, à la santé publique et à la préservation de l'environnement.

C'est une responsabilité majeure avec comme fil directeur une recherche permanente d'impact positif sur la société:

1. Utiliser des matériaux vertueux, qui répondent aux critères de recyclabilité, de réemploi ou de réutilisation.

- 2. Limiter notre empreinte carbone et celle de nos clients grâce notamment à l'écoconception.
- 3. Bâtir des sites propres, respectueux de l'environnement, sans émissions ni rejets.
- 4. Mais aussi lutter en pionnier pour aider les pays en voie de développement à structurer leurs filières de collecte et de recyclage.

#### **NOTRE ORGANISATION**



#### **NOS MARCHÉS**

Depuis l'origine, notre métier consiste à imaginer, fabriquer et distribuer des solutions d'emballage alimentaire fiables, adaptées et responsables, principalement destinées à la protection des aliments frais pour différents types de clientèle : les GMS, la restauration commerciale, le commerce traditionnel, les producteurs et distributeurs de fruits et légumes, les industriels de l'agroalimentaire et la restauration collective.

Nos emballages sont essentiels, ils répondent aux besoins vitaux d'une économie ouverte : protéger, conserver, transporter, présenter, informer et éviter le gaspillage alimentaire. Leur design qui marie esthétique et fonctionnalité, rend les produits alimentaires à la fois désirables, faciles à conserver, à transporter et à consommer.

En tant que référent européen de l'emballage alimentaire, notre ambition est d'offrir au marché non seulement des produits innovants et respectueux de l'environnement, mais également de bâtir avec nos clients une relation de confiance portée par notre professionnalisme, une large gamme de produits standards, innovants et qualitatifs disponibles sur stock, et un service irréprochable.







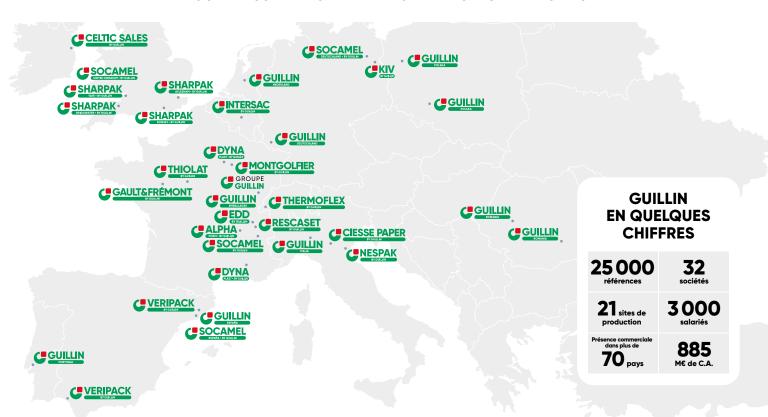






### UN GROUPE LEADER

#### **OUVERT SUR LE MONDE ET ANCRÉ DANS LES TERRITOIRES**



#### UNE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE HISTORIQUE

#### UNE MAÎTRISE DE NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Défenseurs d'une utilisation raisonnée des emballages, nous veillons à ce que leur empreinte carbone soit la plus réduite possible tout au long de leur cycle de vie.

Cela passe par des actions fortes et concrètes sur toute notre chaîne de production, depuis l'origine des matières premières, l'optimisation de nos processus (énergie, eau...) et jusqu'à la livraison à nos clients.

#### UNE GAMME D'EMBALLAGES 100 % RESPONSABLES

Nos emballages sont tous recyclables, réutilisables ou compostables. Ils constituent tous une alternative économique et écologique fiable pour tous les usages.







#### UNE PRIORITÉ : L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LE GESTE CITOYEN

Nous agissons pour que l'économie circulaire, la collecte, le tri et le recyclage de nos emballages soient une réalité de masse et pour inciter à un comportement responsable.

GUILLIN est précurseur : premier industriel à abandonner le PVC au profit du PET et premier à intégrer du PET recyclé, GUILLIN intègre aujourd'hui 30% de matière recyclée apte au contact alimentaire dans ses gammes en PET.

GUILLIN travaille également en lien étroit avec l'ensemble de ses parties prenantes : producteurs de denrées alimentaires (agriculteurs ou industriels), distributeurs et collectivités, pour sensibiliser aux enjeux de l'économie circulaire, à l'importance du recyclage et aux bénéfices environnementaux propres à chaque matériau.

#### UNE MISSION : CRÉER DES EMBALLAGES UTILES

L'objectif premier des emballages alimentaires est de protéger les denrées afin de garantir l'hygiène et la sécurité du consommateur.

Ils œuvrent aussi à augmenter la durée de conservation et donc de consommation des aliments, et ainsi à réduire le gaspillage alimentaire.

Ils permettent enfin un accès au plus grand nombre à une alimentation de qualité, en quantité et à coût maîtrisé.

#### LE JUSTE EMBALLAGE POUR CHAQUE USAGE

Il est fondamental de permettre à chaque client de choisir le juste emballage, selon ses contraintes et ses objectifs. C'est pourquoi le Groupe GUILLIN propose la plus large gamme d'emballages, tous recyclables et éco-conçus, et dans différents matériaux.

Afin d'aider dans le choix du juste emballage, GUILLIN réalise des Analyses de Cycle de Vie certifiées, à partir de ses propres données d'usine, pour permettre des comparatifs précis sur les impacts environnementaux des emballages selon l'usage recherché.

#### **UNE AVENTURE COLLECTIVE ET TERRITORIALE**

Le Groupe GUILLIN, attaché à son ancrage territorial, développe l'emploi local dans les bassins où il est présent.

L'engagement de ses collaborateurs est un des piliers de l'action locale du Groupe pilotée par les directeurs généraux de chaque filiale.

Nous privilégions la proximité géographique de nos fournisseurs pour réduire notre impact carbone et favoriser le développement économique local.

#### GUILLIN EST PARTENAIRE FONDATEUR DE PREVENTED OCEAN PLASTIC™

Engagé depuis 2020 en faveur de la sauvegarde des océans, GUILLIN est Partenaire Fondateur de Prevented Ocean Plastic.™ Nous intégrons ainsi dans certains de nos emballages recyclables une matière recyclée de qualité, issue de collectes menées sur les côtes d'Indonésie et transformée selon un processus socialement responsable, certifié par des organismes indépendants reconnus. Grâce à ce partenariat, c'est plus d'un milliard de bouteilles plastique qui ne finissent pas leur vie dans les rivières et les océans.

Par cet engagement fort, nous espérons inciter à un comportement responsable. S'il est jeté dans la bonne poubelle et non dans la nature, le plastique peut être collecté, trié et recyclé : il devient alors sa propre ressource. Ensemble, faisons en sorte qu'il en soit ainsi.

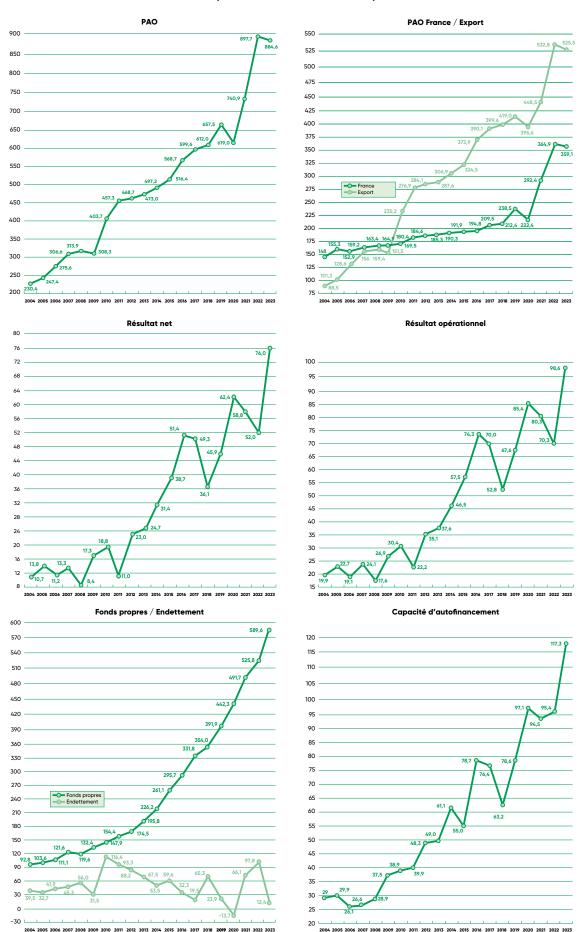
### GUILLIN EST PARTENAIRE DU SKIPPER FABRICE AMEDEO

Le Groupe GUILLIN est le mécène d'Ocean Calling et du skipper Fabrice Amedeo, qui est engagé dans les plus grandes courses internationales comme la Transat Jacques Vabre, la Route du Rhum ou le Vendée Globe. Convaincu que la science et la connaissance doivent guider les décisions et les choix de chacun, GUILLIN a voulu soutenir ce skipper engagé dans la lutte contre la pollution des océans.

Le bateau piloté par Fabrice Amedeo réalise des prélèvements dans les eaux où il navigue, grâce à des filtres spécifiques situés dans la quille. Ces filtres sont changés toutes les 24 heures, et analysés par les laboratoires du CNRS afin de qualifier précisément la pollution aux microparticules des océans permettant des prises de position éclairées et factuelles.

# LE GROUPE GUILLIN EN QUELQUES CHIFFRES

(MILLIONS D'EUROS)



### DES UNITÉS RÉACTIVES, INNOVANTES ET RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

















































## **RAPPORT DE GESTION**

### 1 Environnement économique du Groupe Guillin

Les conflits géopolitiques actuels en Ukraine, au Moyen-Orient et en Mer Rouge notamment, continuent de peser sur l'économie européenne et notamment sur la consommation des ménages. Dans ce contexte, le Groupe a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires net en baisse de 1,5 % (- 4,7 % à périmètre comparable).

Le Groupe Guillin n'a pas de site de fabrication ou de société de distribution en Russie, en Ukraine, en Biélorussie ou encore au Moyen-Orient et n'est donc pas exposé directement aux conflits qui s'y déroulent.

Le Groupe réalise 41 % de son chiffre d'affaires net en France, 14 % au Royaume-Uni et 12 % en Italie.

L'année 2023 a connu une baisse importante des coûts des matières premières (plastique et cellulose) et de l'énergie, impactant favorablement le résultat du Groupe par rapport à l'année 2022 qui, au contraire, avait été marquée par une forte hausse de ces coûts et une dégradation du résultat par rapport à 2021. Fort de ses engagements, le Groupe a fait bénéficier ses clients de baisses de prix en 2023, notamment à partir du second semestre et ce, même si les coûts d'énergie et de main d'œuvre continuent de peser sur les coûts de production et restent supérieurs à ceux d'avant le début du conflit en Ukraine.

Grâce à sa gestion rigoureuse et à la proximité commerciale qu'il a su créer avec ses clients, le Groupe présente en 2023 des résultats une nouvelle fois très solides avec un résultat opérationnel courant de 98,6 M€, en hausse de 27,9 % et un résultat net de 76,0 M€, en hausse de 46,1 %. Le résultat opérationnel 2023 représente 11,1 % du PAO, ratio proche de celui de 2021 (10,8 %).

En Allemagne, les plans de redressement volontaristes mis en place ces dernières années permettent à KIV Verpackungen d'améliorer progressivement sa situation. Cependant, les coûts de production restent particulièrement élevés en Allemagne dans un marché très concurrentiel.

L'endettement financier net du Groupe s'élève à 12,4 M€ au 31 décembre 2023, en baisse de 85,4 M€, ce qui traduit la solidité financière du Groupe ainsi que sa rigueur de gestion.

Au plan législatif en France, la loi AGEC de 2019 visait l'interdiction des conditionnements en plastique pour certains fruits et légumes frais, à l'exception de ceux qui présentaient un risque de détérioration dans le cadre de la vente en vrac. Un premier décret pris en application de cette loi listait certains fruits et légumes frais en indiquant des dates de fin d'exemption, ce décret a été annulé le 9 décembre 2022 par le Conseil d'Etat.

La Commission européenne, consultée sur un nouveau projet de décret sur ce thème, a décidé d'un statu quo jusqu'au 15 décembre 2023 car elle préparait un projet de règlement sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR). La France a, malgré tout, publié un nouveau décret le 20 juin 2023 : la Commission européenne a décidé, en réponse, de clore la procédure de notification, sommant la France d'abroger le décret du 20 juin 2023 (publié en période de statu quo) ou d'effectuer une nouvelle procédure de notification d'un autre texte et la France n'a pas suivi la demande de la Commission. Le décret du 20 juin 2023 fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat, dont la décision reste en attente.

L'Espagne a voté une loi reprenant cette idée, avec toutefois une liste de fruits et légumes exemptés, 4 fois plus longue que la liste française des fruits et légumes.

L'obligation française de recourir à de la vaisselle réutilisable dans les établissements accueillant au moins 20 personnes est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le Groupe s'est préparé à cette nouvelle situation en développant de la vaisselle et des contenants réutilisables, pouvant passer plus de 120 cycles de lavage au lave-vaisselle.

Toujours au niveau national, le Groupe Guillin travaille en étroite collaboration avec des associations et fédérations professionnelles, ainsi qu'en lien direct avec des entreprises de la grande distribution, pour analyser et déployer des stratégies répondant aux impératifs du "décret 3R". Ce décret, issu de la loi AGEC, impose en effet aux enseignes de réduire de 20 % les emballages en plastique à usage unique inutiles, en recourant au moins pour moitié au vrac. La réduction de ces emballages inutiles, c'est-à-dire aui n'ont pas de fonction technique essentielle (protection sanitaire, protection de l'intégrité des produits, transport, support d'information réglementaire), nécessite leur identification précise, et un travail prospectif en vue de trouver des alternatives. Les emballages du Groupe Guillin sont des emballages primaires, c'est-à-dire en contact direct avec le produit qu'ils protègent. De ce fait, ils font entièrement partie de la catégorie des emballages utiles notamment au regard de la lutte contre le gaspillage alimentaire, objectif prioritaire de la loi AGEC.

Au niveau européen, un projet de règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages concernant tous les matériaux et tous les emballages primaires, secondaires et tertiaires visant à harmoniser certaines règles au niveau européen dit PPWR est en cours d'adoption ; il pourra avoir des effets sur l'ensemble des industriels et acteurs de l'emballage, tous secteurs confondus y compris ceux de l'emballage alimentaire.

Face à ces risques règlementaires, le Groupe a développé une offre extrêmement large, laissant à ses clients le choix du matériau le plus adapté à son besoin et aux spécificités de ses applications (chaud, gras, humide...). La performance de ses produits en termes de protection sanitaire, protection de l'intégrité des produits, allongement de la durée de conservation et lutte contre le gaspillage, le tout à un coût maitrisé, est un atout incontesté.

La stratégie de diversification en matériaux et en technologie développée par le Groupe Guillin depuis plusieurs années lui permet de continuer à s'imposer comme le leader en solutions d'emballage alimentaire. Le Groupe continue son partenariat avec Prevented Ocean Plastic™, dont il est partenaire fondateur depuis 2020, afin d'intégrer dans certains emballages recyclables une matière recyclée de qualité, issue de collectes menées sur les côtes d'Indonésie et transformée selon un processus socialement responsable, certifié par des organismes indépendants reconnus, évitant ainsi à plus d'un milliard de bouteilles plastique de finir leur vie dans les rivières et les océans. La finalité de ce partenariat est également sociale puisqu'il développe et accompagne aussi les populations locales, et éducative car il permet de prendre conscience de l'importance du geste de tri et de structurer la collecte.

### 2 Le Groupe Guillin

Fondé en 1972, le Groupe Guillin reste avant tout une aventure familiale ancrée dans les valeurs d'un territoire rural et portée vers l'innovation et le développement international. Le Groupe s'inscrit dans une vision à long terme, de façon responsable: les emballages alimentaires jouent un rôle essentiel pour perpétuer la qualité, la diversité et le plaisir dans l'alimentation, ils protègent les aliments et les consommateurs aujourd'hui et demain en accompagnant les nouveaux modes de consommation ; ils permettent de lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire en protégeant et en allongeant la durée de conservation des denrées ; ils doivent concilier utilité et respect de l'environnement.

# QUALITÉ / GAMME / SERVICE / INNOVATION : LE SECRET DE LA PERFORMANCE

Depuis l'origine, ce modèle intangible est le moteur de la performance et du développement du Groupe. Le Groupe a développé une double excellence industrielle et logistique qui lui permet de proposer de larges gammes et de transformer les problématiques complexes des clients en solutions simples, afin de leur apporter un service unique, réactif et irréprochable. Considérée comme une exigence absolue pour l'ensemble des activités (conception, production, distribution, commercialisation), la qualité se concrétise par des certifications ISO et BRC de l'ensemble des sociétés du Groupe et fait l'objet d'actions de sensibilisation régulières et de contrôle auprès des équipes. La

politique de gamme s'illustre par la production d'un ensemble de produits homogènes standards offrant une réelle valeur ajoutée marketing pour répondre à toutes les demandes des différents segments de marché.

#### **UNE ENTREPRISE PATRIMONIALE**

La culture de l'entreprise et son succès découlent directement du "patrimoine humain" constitué par la personnalité et les valeurs du fondateur. Esprit d'équipe, Excellence, Respect, Performance, Ouverture au progrès sont à l'origine de l'aventure entrepreneuriale. Ces valeurs, aujourd'hui devenues principes d'actions, continuent à guider et à motiver les trois mille salariés qui constituent le Groupe Guillin.

Fidèle à ses origines, le Groupe a implanté son siège social à proximité du berceau familial et reste depuis ses débuts majoritairement détenu par la famille Guillin.

#### **UN MANAGEMENT DYNAMIQUE**

Chaque jour, le management s'attache à favoriser l'épanouissement et le perfectionnement des compétences des salariés afin qu'ils contribuent au développement harmonieux du Groupe.

Ce style de management rigoureux sait concilier efficacement l'esprit d'équipe, la responsabilisation, le respect de l'autre, le dialogue, la transparence et la convivialité. Une politique de formation dynamique offre aux hommes et aux femmes du Groupe les moyens de progresser dans leurs métiers.

#### **DOMAINES D'ACTIVITÉ**

Le Groupe Guillin, proposant des solutions d'emballage, agit sur deux marchés distincts qui suivent chacun des cycles économiques différents:

- l'emballage à destination des métiers de bouche (commerce traditionnel, chaîne de restauration, grande distribution, collectivité...), des fruits et légumes et des industriels de l'agroalimentaire, et
- le matériel (machines de scellage, chariots de remise en température) à destination des collectivités et des cuisines centrales.

#### LA SOCIÉTÉ MÈRE S.A. GROUPE GUILLIN

Pour fédérer et harmoniser ses filiales réparties dans toute l'Europe, le Groupe Guillin s'appuie sur sa holding basée à Ornans, qui centralise les fonctions stratégiques du Groupe : analyser les potentialités de développement, définir les grandes orientations, fixer les objectifs, favoriser les synergies, impulser les grandes évolutions, décider des investissements stratégiques.

Au 31 décembre 2023, la holding emploie 49 personnes regroupées dans sept directions (juridique, financière, informatique, industrielle, RSE, communication/marketing et ressources humaines) qui jouent le rôle de "fonction support" pour l'ensemble du Groupe, permettant ainsi d'en renforcer la cohérence.

Le chiffre d'affaires de la holding s'élève à 16,7 M€ en baisse de 0,7 M€ par rapport à 2022. Ce chiffre est constitué de facturation :

- de prestations de services aux filiales dans les domaines informatique, juridique, financier, social et communication/marketing,
- de redevances pour l'utilisation du logo de Groupe Guillin et pour des licences d'exploitation de marques, modèles et brevets, et
- · de loyers immobiliers.

#### Modification de périmètre

Il faut rappeler que 90 % de la société industrielle italienne Ciesse Paper ont été acquis en septembre 2022 et que 100 % de la société de distribution irlandaise Celtic Sales Company Ltd ont été acquis en novembre 2022. Ces deux sociétés étaient donc respectivement intégrées pour seulement trois mois et un mois dans les comptes consolidés 2022 du Groupe. Ces sociétés ont été consolidées sur 2023 sur l'année entière.

#### LE SECTEUR "EMBALLAGES"

L'activité du secteur "emballages", en 2023, représente près de 95 % du PAO de l'ensemble du Groupe Guillin, comme en 2022.

#### 1 - L'activité du secteur "emballages"

Le PAO externe 2023 du secteur "emballages" s'établit à 837,1 M€ contre 850,5 M€ en 2022, en baisse de 1,6 % soit - 13,4 M€ (- 5,0 % à périmètre constant).

### 1.1 - L'emballage pour les "métiers de bouche" et pour les industriels de l'agroalimentaire ("IAA")

Pour répondre à la demande de l'ensemble de ses

clients, et quelle que soit la matière première utilisée (PET, PP, carton, papier, pulpe...), le Groupe Guillin a conçu une stratégie efficace : développer des gammes d'emballages standards créées, conçues et fabriquées en fonction des contraintes et spécificités de chaque segment de marché. Le marché du commerce traditionnel, de la grande distribution et des chaînes de restauration se caractérise par une diversité de métiers (bouchers, charcutiers, traiteurs, pâtissiers, boulangers, poissonniers...) aux attentes multiples et variées en termes d'emballages qui doivent être pratiques, hygiéniques, hermétiques, esthétiques, scellables, micro-ondables, gerbables, inviolables, et assurer la sécurité sanitaire.

Les produits à destination des industriels de l'agroalimentaire concernent essentiellement les métiers de la viande rouge, de la volaille, des plats cuisinés, de la boulangerie, de la biscuiterie et/ou de la pâtisserie.

Le Groupe Guillin offre une réponse adaptée à chaque besoin à travers des marques déposées : Deliveripack, Luxipack, Tusipack, Food K, Luxifood, Distripack, Pokepack, Bowlipack, Evopack, Partipack, Platipack, Duralipack, Packipack, Sharpzip...

Le Groupe Guillin est présent sur le marché des métiers de bouche au travers principalement de ses filiales Guillin Emballages (et ses filiales commerciales à l'étranger), Alphaform, Guillin Polska, Rescaset Concept, Sharpak Aylesham, KIV Verpackungen, Guillin Romania, Thermoflex, Guillin Nederland, Thiolat, Gault et Fremont, Emballages du Dauphiné, Montgolfier Fils & Cie, Intersac et Celtic Sales Company. Les sociétés Sharpak Yate, Sharpak Bridgwater, Nespak et Dynaplast disposent de larges gammes pour le marché des "IAA".

Ces gammes sont complétées par les produits des autres sociétés du Groupe et de négoce externe nécessaires à la satisfaction de ses clients, leur offrant ainsi la gamme la plus étendue du marché.

#### 1.2 - L'emballage pour les fruits et légumes

Sur ce marché international très compétitif, le Groupe Guillin a mis en place une organisation spécifique. Avec quatre sites de production en Europe spécialisés dans la fabrication d'emballages thermoformés pour conditionner et protéger les fruits et légumes frais, ainsi que deux sites de production d'emballages en carton, la Business Unit Fruits et Légumes du Groupe Guillin met à la disposition de ses clients une gamme de produits 100 % recyclable ou compostable. Implanté industriellement dans cinq pays, le Groupe Guillin offre aux producteurs et conditionneurs de fruits et légumes une proximité logistique, une sécurité d'approvisionnement, une capacité de production unique et une réactivité optimale pour répondre à une demande saisonnière. Cela a été encore renforcé grâce à l'arrivée de Ciesse Paper au sein du Groupe. Groupe Guillin est le seul intervenant à pouvoir livrer de manière instantanée l'ensemble des gammes de produits, quel que soit le matériau et quelle que soit l'implantation géographique des producteurs et conditionneurs. L'expérience et l'implantation historique de chacune d'elles permettent d'offrir une large gamme de solutions. La Business Unit Fruits et Légumes du Groupe Guillin est également présente hors d'Europe grâce à un réseau commercial très étendu, ce qui permet de suivre en permanence la demande des donneurs d'ordres européens importateurs de fruits et légumes en provenance de pays lointains. Les sociétés agissant sur ce secteur d'activité sont Nespak, Dynaplast, Veripack Embalajes, Sharpak Aylesham, Guillin Polska, Guillin Nederland, Guillin Deutschland, Celtic Sales Company et Ciesse Paper.

#### 1.3 - La feuille de thermoformage

En marge de son offre d'emballages thermoformés, le Groupe Guillin a développé un savoir-faire complémentaire et cohérent : la production et la commercialisation de feuilles plastique pour le thermoformage haut de gamme en "form fill seal" à destination des industries de l'agroalimentaire notamment. Cette activité est réalisée principalement par Dynaplast qui possède une expertise reconnue auprès des thermoformeurs intégrés. Son savoir-faire technologique et son organisation technico-commerciale lui permettent de s'adapter aux cahiers des charges les plus rigoureux, de répondre aux demandes spécifiques et de mettre au service de ses clients une approche marketing de pointe grâce à un laboratoire intégré.

#### 2 - Résultat opérationnel courant du secteur "emballages"

Le résultat opérationnel courant du secteur "emballages" s'élève à 93,4 M€ en hausse de 25,8 M€ soit + 38,2 % par rapport à 2022. Le retour à des niveaux plus raisonnables des prix des matières premières (plastique et cellulose) ainsi que de l'énergie ont permis une amélioration de la rentabilité du Groupe sur l'exercice. Le prix de l'électricité reste cependant plus élevé qu'historiquement et le Groupe fait face à un niveau d'inflation encore élevé dans tous les pays où il est implanté (salaires et frais) se traduisant par une augmentation des coûts de production. Cependant, malgré des volumes atones, le Groupe a fait bénéficier ses clients de la baisse des coûts des matières premières et de l'énergie au travers de baisses de prix de vente.

#### LE SECTEUR "MATÉRIELS"

Le marché comprend la restauration sociale, les établissements hospitaliers, scolaires, pénitentiaires, maisons de retraite, l'armée... Pour garantir aux cuisines des collectivités des solutions de conditionnement et de transport des repas dans les meilleures conditions d'hygiène et de présentation des aliments, le Groupe Guillin conçoit, fabrique, et distribue à travers ses sociétés Socamel Technologies et Rescaset Concept des équipements destinés à la

logistique de distribution en liaison froide et liaison chaude.

Cette activité représente 5 % du PAO consolidé du Groupe Guillin. Cinq sociétés contribuent au résultat de ce secteur : Socamel Technologies et ses filiales Socamel UK, Socamel España, Socamel Deutschland, et Rescaset Concept pour la part de son activité liée à la fabrication et à la commercialisation de scelleuses.

Le PAO externe 2023 du secteur "matériels" s'établit à 47,5 M€ contre 47,2 M€ en 2022, soit une hausse de 0,7 %. Après plusieurs années de belle croissance, l'augmentation du chiffre d'affaires est plus limitée en 2023 mais reste à saluer dans un contexte d'investissements plus tendus, notamment dans le secteur public.

#### 1 - L'activité du secteur "matériels"

Le Groupe Guillin conçoit et distribue les équipements suivants à destination de la logistique de la liaison froide et liaison chaude :

- machines et lignes de scellage et de conditionnement permettant de conditionner les repas qui seront ensuite refroidis et conservés jusqu'à leur date de consommation,
- fours de remise en température destinés à la restauration collective, aux établissements scolaires, aux maisons de retraite, aux hôpitaux et aux prisons, produits commercialisés essentiellement en France, et
- chariots de distribution et de remise en température destinés principalement à la restauration couchée à l'hôpital et en clinique; les chariots "Socamel" utilisent principalement la technologie de "l'air pulsé".

Les solutions d'emballage proposées par le Groupe Guillin en alliant emballages/matériels permettent d'offrir au marché un concept global qui consiste à garantir aux cuisines centrales des collectivités des solutions complètes de conditionnement et de transport des repas jusqu'au consommateur final, dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de présentation.

Les conséquences du vieillissement de la population, avec l'ouverture de nombreuses maisons de retraites, et le développement de nouveaux produits et concepts doivent permettre de poursuivre le développement de ce secteur, notamment à l'international.

#### 2 - Résultat opérationnel courant du secteur "matériels"

Le résultat opérationnel courant de ce secteur est en baisse de 8,6 % à 5,0 M€, représentant 10,5 % du PAO du secteur. Cette baisse est essentiellement due à l'augmentation des coûts de production liés à la forte inflation, dans un contexte d'investissements plus limités chez les clients.

### 3 La politique environnementale du Groupe Guillin

#### UN SENS DE LA RESPONSABILITÉ

Parce qu'il touche en même temps à la sécurité alimentaire, à la santé publique et à la protection de l'environnement, l'emballage alimentaire se doit d'être le plus écoresponsable possible. C'est pourquoi, le Groupe Guillin s'est toujours attaché à concevoir l'ensemble de ses produits dans une logique de durabilité et d'économie circulaire, sans rien sacrifier de la protection du produit et du consommateur. Chacune de ses solutions d'emballage répond à un besoin particulier et à des critères d'utilisation: loin d'opposer les matériaux, il s'agit de proposer le produit le plus adapté et optimisé possible, qu'il soit à base de plastique, de carton, de papier ou de pulpe, en tenant compte des facteurs environnementaux. Protéger les aliments, les personnes et la nature : c'est ce que le Groupe nomme l'emballage 100 % responsable et c'est la mission qu'il s'est fixé.

### DES ENGAGEMENTS FORTS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis 1972, protéger est inscrit dans l'ADN du Groupe. Sa préoccupation est ainsi de concilier en permanence préservation de l'environnement et protection des personnes, en veillant à ce que les actions entreprises en faveur de l'une ne nuisent pas à l'autre. Les émissions de CO<sub>2</sub> et leur impact sur la planète étant aujourd'hui le sujet majeur à traiter, les engagements du Groupe Guillin en faveur de l'environnement tendent vers un seul objectif : concevoir des emballages 100 % responsables dont le but est de réduire l'empreinte carbone au strict minimum.

### Le Groupe Guillin limite son impact environnemental

Défenseur d'une utilisation raisonnée des emballages, le Groupe veille à ce que leur empreinte carbone soit la plus réduite possible tout au long de leur cycle de vie.

- Le Groupe suit depuis plus de 20 ans une stratégie de conception de ses emballages en lien avec les impératifs de l'économie circulaire, qui a abouti par exemple à une diminution de 40 % de leur poids, réduisant ainsi considérablement l'empreinte carbone liée au transport.
- Le Groupe intègre dans ses emballages en PET au minimum 30 % de RPET, ce qui améliore sensiblement leur empreinte carbone, ce pourcentage variant en fonction des applications et pouvant aller jusqu'à 100 % pour certaines gammes spécifiques. Le Groupe intègre également la totalité de ses chutes de productions en plastique, correspondant à un taux de 40 % de matières issues de l'économie circulaire. Les emballages en carton ou en papier

- fabriqués par le Groupe sont en grande partie certifiés FSC® ou PEFC (c'est-à-dire issus d'une gestion durable des forêts).
- Le Groupe investit pour que ses sites de production soient respectueux de l'environnement : utilisation d'eau en circuit fermé, investissement dans du matériel à consommation électrique réduite, peu de rejet dans l'air, tri systématique des déchets, remplacement des éclairages classiques par des LED, récupération de l'énergie des systèmes pour chauffer ses bâtiments, pas de perte de granulés de matière (engagement dans l'opération Clean Sweep® pour les sociétés du Groupe à l'étranger et certification des sites en France quant à la prévention des pertes de granulés, validée par un auditeur/obtention du label MORE).

### Le Groupe est à 100 % intégré à l'économie circulaire

Les emballages du Groupe sont 100 % recyclables, réutilisables ou compostables. Ils constituent tous une alternative économique et écologique fiable, répondant à tous les usages.

- Les emballages en plastique (ALTER ECO RECYCLE) sont 100 % recyclables (PET et PP): ils s'intègrent donc naturellement à l'extension des consignes de tri.
- Le Groupe propose par ailleurs des produits réutilisables (ALTER ECO RE-USE) notamment pour les assiettes, gobelets et couverts, dans le respect de la directive européenne 2019/904.
- Le Groupe développe enfin depuis 2014 une gamme biosourcée (ALTER ECO BIO) composée d'emballages biodégradables et compostables (fibres végétales ou bioplastique) ou 100 % recyclables (emballages en carton ou en carton/ PET).

#### Le Groupe s'engage via des actions concrètes

Le Groupe agit pour que l'économie circulaire, la collecte, le tri, le recyclage et le compostage de ses emballages soient une réalité de masse et pour inciter à un comportement responsable.

- Les sociétés du Groupe ont engagé des actions de collecte de PET sur leurs sites, qui mobilisent régulièrement l'ensemble de leurs salariés.
- Dès le début 2020, grâce à un partenariat pour l'Europe avec Prevented Ocean Plastic™, les sociétés du Groupe intègrent dans certains de leurs emballages en PET un plastique de qualité, recyclé à partir de collectes réalisées sur les côtes d'Indonésie, l'ensemble du processus étant certifié par des organismes indépendants reconnus, qui en garantissent l'éthique sociale et la traçabilité produit. Depuis le début du partenariat, c'est plus d'un milliard de bouteilles plastique collectées qui ne termineront pas dans les rivières ni dans les océans et qui feront vivre des populations locales.

C'est aussi une action de sensibilisation aux gestes citoyens, à la structuration des filières de collecte et de tri dans les pays en voie de développement là où la majeure partie de la pollution est concentrée.

 Précurseurs depuis l'origine, les sociétés du Groupe créent des nouvelles solutions d'emballage en anticipant les besoins et en prenant en compte l'environnement : grâce à la cellule Innovation, le Groupe est en veille et en développement permanents pour la mise au point de nouveaux matériaux, de nouvelles technologies et de nouvelles solutions industrielles de tri et de recyclage. Le Groupe soutient par ailleurs les initiatives allant dans le sens de l'économie circulaire et de l'utilisation raisonnée des emballages alimentaires y compris en créant des emballages alimentaires réutilisables ou réemployables.

## UNE DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Depuis sa création, le Groupe Guillin a toujours été un acteur industriel responsable et soucieux de son environnement :

- 1998 Passage du PVC vers le PET puis le RPET (recyclé)
- 2005 Lancement d'une ligne de PLA (matière issue d'amidon de maïs)
- 2011 Réduction des pas d'empilage des emballages pour optimiser le transport et l'empreinte carbone
- 2014 Développement d'une gamme innovante mixte carton/PET
- 2015 Lancement d'une gamme de barquettes en pulpe de cellulose
- 2019 Accord de partenariat exclusif avec Prevented Ocean Plastic™
- 2020 Lancement de la segmentation Alter Eco Bio, Alter Eco Recycle et Alter Eco Re-use
- 2021 Notation Or par Ecovadis obtenue par

Guillin Emballages la classant dans les 3 % des entreprises de son secteur les plus performantes évaluées. Socamel a obtenu le Long Time Label témoignant de la fiabilité de ses machines

• 2022 – Lancement de la production d'une gamme POKEPACK fabriquée en Europe

Aujourd'hui, tous les emballages du Groupe sont 100 % réutilisables, recyclables ou compostables.

À propos de l'empreinte plastique, il est important de rappeler que les emballages plastique (alimentaires et non alimentaires) représentent 1,7 % de la production mondiale de pétrole et 0,6 % de l'empreinte carbone totale d'un consommateur moyen, soit 12 fois moins que sa consommation d'électricité ou 24 fois moins que l'utilisation de sa voiture. En outre, remplacer 100 % des emballages plastique par tout autre matériau reviendrait à multiplier par 3,6 leur poids, par 2,2 la consommation d'énergie et par 3,7 les émissions de gaz à effet de serre (soit 61 M de tonnes de CO<sub>2</sub> par an en Europe).

Plus précisément, concernant les emballages plastique alimentaires : ils représentent moins de 1 % de la consommation mondiale de pétrole, 3% des emballages plastique ménagers en France, et 5 % de l'impact climatique des aliments emballés. De plus, ils contribuent efficacement à la lutte contre le gaspillage alimentaire, lequel est responsable de 10 % des émissions de CO<sub>2</sub> d'origine humaine selon le CIRAD dans une publication de 2021.

Le sujet environnemental est complexe et des solutions peuvent être trouvées : c'est grâce à une coopération forte et volontariste entre les pouvoirs publics (soutien, cadrage, pédagogie), les industriels (innovation, développement, engagement) et les consommateurs (citoyenneté), que la transition écologique deviendra un progrès économique durable.

### La politique d'investissements et de recherche et développement du Groupe Guillin

#### POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Hors croissance externe, le Groupe Guillin investit chaque année entre 4 et 7 % de son chiffre d'affaires afin de maintenir et développer son parc machines et bâtiments et de disposer ainsi d'un outil industriel des plus performants.

En 2023, les investissements industriels (bâtiments, machines et outillages, hors croissance externe) sont de 31,7 M€, soit près de 4,0 % du PAO, hors dépenses informatiques comptabilisées en charges de l'exercice.

# ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Dès son origine, le Groupe Guillin s'est imposé grâce à des produits novateurs et des créations originales. Pour maintenir sa position de leader, la politique d'innovation fondée sur l'écoute des clients et l'anticipation a un objectif majeur : toujours avoir un concept d'avance.

#### L'anticipation : de l'intuition à l'application

Démarche innée et intuitive chez le fondateur du Groupe, l'anticipation est devenue un principe fondamental, moteur de développement et gage de maintien du leadership sur les marchés. Elle est au cœur des préoccupations des bureaux d'études des sociétés du Groupe dont le rôle est d'imaginer et de concevoir des produits toujours mieux adaptés aux besoins des clients.

#### L'innovation au cœur du développement

Veille des évolutions et des tendances du marché, détection des besoins émergents, études pour le développement de nouveaux designs, recherche de nouvelles fonctionnalités produits et de nouveaux matériaux... sont les facteurs clés du succès de la politique d'innovation du Groupe.

Les études et recherches concernent les nouvelles technologies à travers sa cellule Innovation mais également les nouveaux matériaux en développement.

Groupe Guillin continue sa démarche d'innovation en proposant au marché une offre d'emballages réalisés avec des matières premières renouvelables. Le Groupe Guillin, conscient des enjeux et des évolutions législatives, a pris un tournant encore plus marqué sur la maîtrise et le développement de nouveaux matériaux biosourcés et des solutions d'emballages réutilisables ou réemployables ainsi qu'une utilisation accrue de matière première recyclée et ce, de façon déterminée et professionnelle. Le Groupe, grâce à ses acquisitions dans le domaine du papier/ carton a acquis un savoir-faire pointu qui lui permet de proposer des produits novateurs dans ces matériaux, ce qui a été reconnu, par exemple, avec l'obtention du Trophée des Snacking d'Or 2022 pour la barquette Clac & Go de la filiale Gault et Frémont. L'un de ses objectifs est de compléter et de toujours renforcer la gamme de produits offerte à ses clients.

Les produits phares faisant l'objet de nombreuses contrefaçons, une politique active en matière de propriété industrielle a été mise en place depuis l'origine.

Le Groupe gère aujourd'hui un portefeuille de plus de 450 marques, modèles et brevets.

#### Le design : un élément majeur de l'acte d'achat

Souvent considéré comme accessoire, le design est conçu au sein du Groupe Guillin comme une composante essentielle du produit. Sa capacité de séduction et de persuasion tant auprès d'un client, d'un prospect, que du consommateur final est capitale. Toute recherche sur un nouveau produit, qu'il soit destiné au marché des métiers de bouche, des fruits et légumes ou aux industriels de l'agroalimentaire et au segment "collectivités", intègre en amont une réflexion poussée sur le design pour le rendre attractif, fonctionnel et parfaitement adapté aux besoins de l'utilisateur final.

Comme chaque année, le Groupe Guillin consacre environ 1 % de son PAO à la Recherche et Développement pour le secteur "emballages" et 2 % pour le secteur "matériels".

Les efforts de Recherche et Développement dans les différents secteurs ont pour objectif de permettre au Groupe d'augmenter son offre produit, d'améliorer son empreinte carbone par la réduction de la consommation des matières et des énergies et de renforcer la sécurité alimentaire, le tout s'inscrivant dans une politique de développement durable.

Ces efforts importants se traduisent aussi par des baisses conséquentes d'utilisation de matières premières pour nos emballages, réduisant par exemple le poids du plastique de certaines références.

L'ensemble coûts Recherche des de et est Développement comptabilisé en charges d'exploitation. En effet, les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères des normes IFRS. L'avantage concurrentiel et technologique du Groupe ne se manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

### 5 L'activité du Groupe Guillin en 2023

#### **RÉSULTATS CONSOLIDÉS**

#### 1 - Compte de résultat

Le PAO du Groupe s'élève à 884,6 M€ en baisse de 1,5 % par rapport à 2022 où il s'établissait à 897,7 M€. À périmètre constant, la baisse est de 4,7 %. En 2023, 79 % des ventes sont réalisées en euros et 14 % en livres sterling.

Le PAO externe du secteur "emballages" s'établit à 837,1 M€ contre 850,5 M€ en 2022, soit une baisse de 1,6 % (- 5,0 % à périmètre constant). Cette baisse s'explique, d'une part, par une légère baisse des volumes et, d'autre part, par une baisse des prix de vente par rapport à 2022.

**Le PAO externe du secteur "matériels"** s'établit à 47,5 M€ contre 47,2 M€ en 2022, soit une hausse de 0,7 %.

En 2023, le Groupe a bénéficié de prix de matières premières et d'énergie plus raisonnables qu'en 2022, ce qui a permis d'améliorer la rentabilité.

Le résultat opérationnel courant du Groupe avant autres produits et autres charges opérationnels augmente de 21,5 M€, soit + 27,9 % par rapport à 2022. Il s'élève à 98,6 M€ contre 77,1 M€ en 2022. La hausse du résultat opérationnel courant est essentiellement due à la baisse du prix des matières premières (plastique et carton) et de l'énergie, malgré l'augmentation des

coûts de production liée à l'inflation (salaires et frais) et la baisse des prix de vente aux clients, notamment à partir du second semestre.

**Le résultat opérationnel** du Groupe s'élève à 98,6 M€ contre 70,3 M€ en 2022, en augmentation de 40,2 %. Il représente 11,1 % du PAO, proche de celui de 2021 (10,8 %) et en amélioration significative par rapport à 2022 (7,8 % du PAO).

La marge opérationnelle courante du secteur "emballages" augmente de 38,2 % par rapport à 2022 (+ 25,8 M€). Elle représente 11,2 % du PAO du secteur.

La marge opérationnelle courante du secteur "matériels" diminue de 8,6 % par rapport à 2022 (- 0,5 M€). Elle représente 10,5 % du PAO du secteur.

Les autres achats et charges externes baissent de 5,2 % même s'ils sont impactés par l'inflation.

Les charges de personnel augmentent de 7,6 % à périmètre courant et de 5,1 % à périmètre constant. Elles représentent 20,2 % du PAO contre 18,5 % en 2022. Ces charges intègrent notamment les dispositifs d'intéressement et de participation des salariés mis en place dans plusieurs sociétés du Groupe. Hors intéressement et participation, les charges de personnel à périmètre comparable augmentent de 4,0 %.

**Le coût de l'endettement financier** du Groupe correspond en 2023 à un produit de 1,0 M€.

**Le résultat net** du Groupe s'élève à 76,0 M€ contre 52,0 M€ en 2022, soit une hausse de 46,1 %.

La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt s'élève à 117,3 M€, en hausse de 23,0 % par rapport à 2022. Elle représente 13,3 % du PAO contre 10,6 % en 2022.

#### 2 - Bilan

Les capitaux propres attribuables au Groupe s'élèvent à 588,6 M€ en progression de 64,2 M€ par rapport à 2022.

La dette financière nette s'élève à 12,4 M€ au 31 décembre 2023 contre 97,8 M€ au 31 décembre 2022.

#### 3 - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se soldant par un bénéfice de 38 016 839,65 €, de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de dividendes pour: 20 381 625,00 €
- après prélèvement du report à nouveau pour : 34 228,00 €
- le solde, soit la somme de : 17 669 442,65 € étant affecté à la réserve ordinaire

Par conséquent, le dividende par action est fixé à 1,10 €.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujetti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

#### ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023

Aucun événement important à la date du 31 mars 2024 ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice 2023, qui soit de nature à modifier les comptes 2023.

Il faut néanmoins mentionner l'acquisition le 8 mars 2024 par Alterecopack de 80 % des titres des deux sociétés françaises à savoir Creabag SAS et Media Bag SAS, dont les chiffres d'affaires annuels s'élèvent au total à 2,6 M€. Ces sociétés sont leaders français en publicité d'ultra proximité via la distribution de sacs publicitaires à destination des boulangeries, pharmacies et primeurs.

Il convient également de souligner l'existence du projet de l'Union européenne de règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages concernant tous les matériaux et tous les emballages primaires, secondaires et tertiaires visant à harmoniser certaines règles au niveau européen dit PPWR qui devrait être adopté définitivement vers la fin du mois d'avril 2024. Il prévoit, entre autres, l'interdiction des emballages à usage unique en plastique pour les fruits et légumes non transformés de moins d'1,5kg avec des exemptions qui seraient possibles au niveau de chaque Etat Membre et au niveau européen, et celle des emballages à usage unique en plastique, dans le secteur Horeca, à compter du 1er janvier 2030. Ce projet pourra avoir des effets sur l'ensemble des industriels et acteurs de l'emballage tout secteur confondu, producteur et conditionneur de fruits et légumes, chaîne de restauration... Il n'est pas possible à ce jour d'évaluer l'ensemble des conséquences de ce texte pour le Groupe, d'autant que certaines organisations professionnelles ont indiqué qu'elles envisageaient de lancer des actions judiciaires à son encontre notamment sur le fait de la focalisation des interdictions sur les emballages en plastique, ce qui est discriminant. Le Groupe a su se diversifier de manière significative avec d'autres matériaux comme la pulpe, le carton, le papier, et a pris des actions dans le cadre de l'économie circulaire en intégrant du recyclé et du réemploi dans ses offres.

#### **ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

#### 1 - Contexte économique

Tout au long de l'année 2022, les prix des matières premières avait fortement augmenté alors que leur niveau avait déjà atteint des records en 2021. En 2023, ces prix sont revenus à des niveaux plus raisonnables, que ce soit pour le plastique ou la cellulose.

Les prix de l'énergie ont également connu une baisse en 2023 par rapport à 2022, sans cependant revenir à leur niveau historique.

L'inflation en Europe semble également se stabiliser, voire même baisser progressivement dans la majeure partie des pays.

Il est cependant très difficile d'estimer les tendances économiques en 2024, compte tenu notamment des conflits géopolitiques mondiaux (Ukraine, Moyen-Orient ou encore Mer Rouge).

En 2024, un élément prépondérant pour le Groupe sera de nouveau le niveau de consommation des ménages, essentiellement pour les produits frais (fruits et légumes, pâtisserie, traiteur, plat à emporter...), celui-ci étant plutôt orienté à la baisse en 2023 et début 2024 sur l'ensemble du marché européen.

Enfin, la variation des taux d'intérêt reste un indicateur à surveiller, même si le Groupe s'attache à maintenir un niveau d'endettement raisonnable.

Rappelons que le Groupe n'a pas de site en Russie, en Ukraine, en Biélorussie ou encore au Moyen-Orient et n'est pas directement impacté par les conflits qui s'y déroulent. Il subit cependant les conséquences indirectes évoquées ci-dessus, en matière d'inflation et de risques globaux sur la matière première et l'énergie notamment.

Compte tenu de tous ces éléments et même s'il est très difficile d'en mesurer les conséquences sur la performance du Groupe, les équipes resteront mobilisées pour servir au mieux les clients et leur proposer des solutions d'emballages adaptées à leurs besoins.

#### 2 - Contentieux : Droit de la concurrence

Comme nous vous en avions tenu informés dans les rapports annuels précédents depuis celui de 2011, la Comision Nacional de los Mercados y la Competencia (CNMC) Espagnole (anciennement Comision Nacional de la Competencia) a mené une enquête sur des présomptions d'entente illégale qui se serait produite entre 1999 et 2006 sur le marché des emballages pour fruits et légumes en Espagne.

Veripack Embalajes, filiale de Groupe Guillin, ayant acquis en juin 2006 certains actifs spécifiques concernant les emballages pour le marché des fruits et légumes de la société Autobar Packaging Spain, se trouve ainsi avoir été soumise à cette enquête.

En décembre 2011, la CNMC ayant rendu publique les conclusions de son enquête a notifié à Veripack Embalajes une amende dont Groupe Guillin était tenue solidairement responsable.

Veripack Embalajes considérant ne pas être agissements responsable des d'Autobar Packaging Spain, société toujours en activité, a introduit un recours devant la Cour d'appel de Madrid.

À la suite de plusieurs décisions, l'amende imposée solidairement à Veripack et Groupe Guillin a été réduite de 1,2 M€ à 0,7 M€. Cette somme a été payée ; néanmoins appel de cette décision a été interjeté devant l'Audiencia Nacional en 2018. Le 19 mai 2023, la cour d'appel a débouté les sociétés du Groupe de leur demande par une décision définitive non susceptible de recours. Ce dossier est maintenant clos.

#### RÉMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2023 aux organes de direction du Groupe Guillin dans le cadre de leurs fonctions dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 1 M€ net de charges et d'impôts.

### Les risques liés à l'activité du Groupe Guillin

#### 6.1 - RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

#### Risque géopolitique et économique

Les entités du Groupe sont implantées dans des pays de l'Union européenne ainsi qu'au Royaume-Uni et en Suisse. Le Groupe exploite notamment quatre sites industriels au Royaume-Uni où il réalise 14 % de son chiffre d'affaires. Le Groupe reste attentif aux évolutions réglementaires britanniques qui pourraient s'éloigner de celles de l'Union européenne. L'ancrage britannique fort et historique du Groupe notamment lui permet d'aborder cette

étape avec sérénité, la majeure partie de ses activités au Royaume-Uni étant à destination de son marché intérieur.

La présence du Groupe, dans plus de dix pays européens, favorise l'équilibre des ventes et une éventuelle compensation entre les pays en cas de problème.

Pour les aspects liés aux conflits géopolitiques mondiaux, il convient de se référer au paragraphe "Évolution prévisible et perspectives d'avenir" (page 16).

#### Risque matières premières

Le Groupe utilise principalement les résines de matières plastique, vierge ou recyclée, le carton et le papier pour le secteur "emballages" ainsi que l'inox pour le secteur "matériels".

Ces matières premières dépendent des cours mondiaux qui sont soumis aux lois de l'offre et de la demande ainsi que du comportement spéculatif de certains acteurs.

En ce qui concerne les emballages alimentaires, la fabrication des résines de matières plastique participe à environ 1 % de la consommation mondiale de pétrole, consommation non significative à l'échelle mondiale.

La gestion du risque lié aux matières premières est liée à la capacité du Groupe à adapter sa politique tarifaire prenant en compte cet aléa et dans la diversité de ses fournisseurs qui reste soumise néanmoins aux conséquences directes et indirectes de la situation en Ukraine.

#### Qualité des produits

Les emballages conçus et fabriqués par les sociétés du Groupe respectent la réglementation applicable aux emballages destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Ils sont fabriqués conformément notamment au règlement (CE) n° 1935/2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et au règlement (CE) n° 2023/2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication pour les matériaux et objets destinés à entrer en contact direct avec des denrées alimentaires. Toutes les sociétés du Groupe concevant et fabriquant des emballages ont mis en place un système d'assurance qualité ou de traçabilité et un système de contrôle de la qualité afin que les matériaux ne représentent aucun danger pour le consommateur et ne modifient ni la composition des denrées alimentaires ni leurs caractéristiques organoleptiques. Des tests de migration ou en teneur sont effectués de manière régulière par les entreprises du Groupe qui sont certifiées.

#### Image et réputation

Le Groupe est un acteur majeur international de référence pour les solutions d'emballage alimentaire. Sa notoriété présente une importance essentielle. C'est l'un des actifs incorporels du Groupe. La très bonne réputation du Groupe dans son secteur résulte d'une volonté et d'une démarche intègre dans les relations commerciales et avec toutes les parties prenantes. Le Groupe porte une attention toute particulière à la qualité de ses produits et aux besoins de ses clients.

À ce titre, le Groupe a été, de tout temps, sensible aux préoccupations environnementales, aux économies d'énergie et de matières premières. Le développement durable a toujours été intégré dans ses préoccupations, ses actions et le développement de ses sociétés. C'est un véritable objectif politique, un axe majeur de sa stratégie globale tant pour sa compétitivité que pour la sauvegarde de la planète. Au sein du Groupe, la responsabilité environnementale est intégrée dans le cycle de conception et de production des produits, et fait l'objet d'une sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs. Dès sa phase de conception, chaque produit doit répondre à un ensemble de critères environnementaux qui concerne tant ses caractéristiques propres (épaisseur, poids, forme) que son lieu de fabrication pour réduire les émissions générées par le transport. Tous les conditionnements sont étudiés afin de densifier au maximum les quantités par carton, palette et ainsi minimiser le nombre de camions. Les emballages fabriqués par le Groupe sont 100 % recyclables, réutilisables ou compostables.

#### Risques liés à la saisonnalité

Certaines activités du Groupe telles que les fruits et légumes et barbecue sont sensibles aux aléas climatiques, les quantités à produire pour satisfaire les besoins de la clientèle pouvant varier de façon significative d'une année à l'autre.

Le Groupe, par sa présence géographique, par la diversité de son offre produits, et par sa grande réactivité industrielle, vise à limiter ce risque. Le Groupe livre, outre les pays d'Europe, également des pays situés dans d'autres continents tels que l'Afrique, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Océanie afin de suivre les saisons et d'élargir sa zone de commercialisation.

#### Risque social

Chaque filiale du Groupe est soumise aux législations applicables dans son pays d'implantation ainsi qu'aux accords contractuels conclus. De fait, le risque majeur réside dans la mise en place de règlementations contraignantes et non concertées avec les entreprises. Afin de limiter ce risque, les entreprises du Groupe participent aux échanges avec les partenaires sociaux et les pouvoirs publics. La politique des ressources humaines du Groupe vise à former et fidéliser les collaborateurs.

#### Innovation et attentes des consommateurs

Des associations de protection de l'environnement alertent régulièrement le grand public sur les situations de pollution engendrées par la non-existence de filière de récupération et de valorisation des plastiques dans de nombreux pays et la pollution des océans. 98 % des déchets marins proviennent des dix principaux fleuves d'Asie et d'Afrique (et seulement 2 % de ceux d'Europe et d'Amérique du Nord) et sont constitués essentiellement de filets de pêche, de sacs et de bouteilles en plastique.

Le Groupe soutient la stratégie européenne 2025 sur le plastique, proposant que tous les emballages plastique soient recyclables ou réutilisables d'ici à 2030, et l'objectif européen de neutralité carbone en 2050.

Certaines sociétés du Groupe dans le secteur "matériels" ont obtenu le label Longtime® c'est-à-dire que les appareils sont conçus pour être durables, robustes et réparables, en rupture avec l'obsolescence.

Le Groupe travaille avec différentes fédérations professionnelles européennes pour promouvoir la collecte, le tri et le recyclage des emballages plastique dans le cadre de l'économie circulaire.

Grâce au partenariat du Groupe avec un fournisseur et Prevented Ocean Plastic™, le PET, que le Groupe utilise, provient en partie de collectes de bouteilles plastique réalisées sur les côtes d'Indonésie par des populations locales. Ce partenariat permet de faire prendre conscience aux consommateurs de la nécessité d'avoir une attitude citoyenne en triant leurs emballages.

Les emballages en carton conçus et fabriqués par le Groupe s'inscrivent dans une démarche de gestion durable des forêts à travers la certification FSC® ou PEFC qui sont des outils, basés sur les exigences du marché, qui visent à promouvoir à travers le monde une gestion responsable des forêts. Les produits issus des forêts certifiées sont contrôlés depuis leur origine, tout au long du processus de fabrication et jusqu'à leur distribution. Ces labels permettent de garantir que les matières utilisées proviennent de ressources contrôlées et prélevées de manière responsable. Le carton est majoritairement issu de ces forêts gérées de manière responsable, socialement bénéfique et économiquement viable.

#### **6.2 - RISQUES JURIDIQUES**

#### Risques liés à l'éthique des affaires

Groupe Guillin a adopté le code anti-corruption Middlenext pour répondre aux exigences de la loi Sapin II; il a pour vocation de renforcer les instruments et la pratique du Groupe en matière d'éthique et de responsabilité sociétale et environnementale.

#### Risques liés aux évolutions des réglementations

Chaque filiale du Groupe est soumise aux législations applicables dans son pays d'implantation et, compte tenu de l'implantation géographique du Groupe, aux directives ou règlements européens. Ces réglementations sont en constante évolution et de plus en plus contraignantes, ce qui implique de consacrer un plus grand nombre de ressources, qu'elles soient internes ou externes, aux fins de s'assurer de la conformité à ces réglementations. Un des risques est la diversité de la mise en œuvre des directives européennes qui fragmente le marché européen, chaque pays ayant son interprétation desdites directives.

Au regard des législations de plus en plus contraignantes sur les plastiques, le Groupe a entrepris de nombreuses actions et dispose d'une gamme d'emballages en matériaux biosourcés (carton, papier, pulpe...) qu'il développe depuis plusieurs années. Dans sa démarche écoresponsable, le Groupe s'attache depuis toujours à éco-concevoir ses emballages tels que ceux en PET qui sont 100 % recyclables. Le Groupe Guillin peut utiliser entre 30 % et 100 % pour certaines gammes spécifiques de matière première plastique recyclée (RPET) dans la fabrication de ses emballages en PET.

#### Autres risques juridiques et litiges

Certaines sociétés du Groupe sont parties à des contentieux dont les principaux sont évoqués au chapitre 5, paragraphe "Évolution prévisible et perspectives d'avenir", point 2 "Contentieux : Droit de la concurrence" du présent Rapport de gestion (page 16).

#### Risques liés à la propriété intellectuelle

Dans le cadre de ses travaux de Recherche et Développement, le Groupe protège ses inventions, innovations et créations par des titres de propriété intellectuelle tels que marques, brevets et modèles ou tout autre moyen qu'il estime adapté.

Le Groupe est très vigilant et n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter ses droits de propriété intellectuelle et industrielle y compris par le biais d'actions en contrefaçon.

#### 6.3 - RISQUES OPÉRATIONNELS

#### Risques industriels et environnementaux

Le Groupe ne détient pas d'installations à très hauts risques. Aucun des sites industriels n'est classé SEVESO en Europe. La prévention des risques de dommages tels que les incendies ou des risques environnementaux fait l'objet d'un système de management spécifique. La quasi-totalité des locaux industriels du Groupe est équipée de systèmes anti-incendie, de détection et de protection. La plupart des installations sont construites de façon à veiller à la rétention des écoulements accidentels. La sécurité des collaborateurs et des équipements ainsi que la protection de l'environnement sont des préoccupations permanentes du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels il opère.

Depuis 52 ans, le Groupe a réduit de façon significative le poids de ses emballages pour un même usage sur certaines familles de produits. Le Groupe favorise le développement de "l'emballage service" permettant le prolongement de sa durée de vie.

Le trisélectif des différents matériaux est opérationnel dans chacune des usines du Groupe. Sur chaque site fabriquant des emballages en plastique, les chutes techniques de plastique générées par le processus de fabrication sont réintégrées dans la fabrication des emballages afin d'optimiser l'utilisation des matières premières et en réduire la consommation. Le Groupe a également décidé de mettre en œuvre, 3 ans avant l'obligation légale française au 1er janvier 2022, sur tous les sites industriels français et étrangers, le programme Opération Clean Sweep® qui vise à prévenir les pertes et les fuites de granulés dans l'environnement.

Les emballages du Groupe rentrent aujourd'hui dans un programme de valorisation des déchets en fonction des consignes de tri nationales ou locales : ils sont collectés, triés et recyclés ou valorisés énergétiquement. Par ailleurs, le Groupe s'attache à ce que ses emballages rentrent dans le processus de recyclage. Le Bilan Carbone du Groupe est satisfaisant, le Groupe faisant apparaître un résultat très faible de dégagement dans l'atmosphère eu égard à son volume d'activité. Le plastique se recycle et il est sa propre ressource.

#### Risques liés au changement climatique

Le Groupe, conscient des risques liés au changement climatique tels que sécheresse, fortes chaleurs, tempête, grêle, interdiction ou restriction de certains produits utilisant des matières premières à base d'hydrocarbures, ... prend des mesures pour participer à la lutte contre le réchauffement climatique. À ce jour, de nombreuses mesures ont été prises ou sont en cours. Le Groupe a une logique de durabilité et d'économie circulaire, sans rien sacrifier de la protection du produit et du consommateur, réduit le poids des emballages en plastique, augmente leur empilabilité, chauffe ses usines en utilisant la chaleur dégagée par les équipements industriels, intègre du PET recyclé dans des emballages en PET, favorise l'utilisation de LED dans ses usines, recourt à des cartons ou papiers issus de forêts gérées durablement... ce qui participe à la réduction de son empreinte carbone.

#### Production et chaîne d'approvisionnement Ressource en eau et énergie

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe utilise de l'électricité. La tendance haussière du coût de cette énergie représente un risque pour le Groupe et cela a pu être ressenti en raison du conflit en Ukraine. Dans le cadre de sa maîtrise des énergies, le Groupe veille à ce que les sites utilisent l'énergie produite par ses équipements pour chauffer ses ateliers.

Dans sa démarche RSE, la réduction de la consommation d'énergie est un objectif pour le Groupe. Il privilégie des fournisseurs d'énergie garantissant par contrat une électricité comportant 25 % d'énergie venant de centrales hydroélectriques et de l'éolien et investit en permanence pour vérifier et minimiser sa consommation énergétique. Certains sites disposent d'installations photovoltaïques ou sont prévus pour pouvoir accueillir de telles installations.

Les thermoformeuses et les extrudeuses sont refroidies par des circuits réfrigérés par de l'eau. Cette eau n'est pas rejetée dans la nature mais recyclée de façon permanente afin de refroidir en circuit fermé l'ensemble des machines et donc minimiser la consommation d'eau. Les sites fabricants d'emballages en carton n'utilisent pas d'eau industrielle pour leur production.

Le prix du carburant, lié au prix du pétrole, pourrait avoir une influence sur le coût du transport et donc sur le Groupe dans la mesure où le Groupe livre ses clients sur leur site.

#### Matières premières renouvelables

Le Groupe applique une politique de choix des matériaux guidée notamment par l'aspect environnemental, avec par exemple l'utilisation du RPET (en fonction des capacités disponibles sur le marché). Il veille à promouvoir l'utilisation de matériaux recyclables dès la conception de ses produits.

Il a su développer une expérience significative dans les matériaux renouvelables -en particulier avec le carton et le papier mais également le PLA- et reste attentif à toutes les évolutions du marché. Le Groupe, conscient des enjeux et des évolutions législatives, a pris un tournant encore plus marqué sur la maîtrise et le développement de nouveaux matériaux et ce, de façon volontariste et professionnelle.

Le Groupe est dépendant des capacités disponibles en matériau issu de ressources renouvelables.

Le Groupe travaille aussi bien sur l'optimisation de l'utilisation des matières premières que sur l'efficience énergétique, la recyclabilité et l'optimisation du transport pour réduire l'empreinte carbone des produits et veille à ce que son approvisionnement en carton intègre une gestion responsable des forêts. Il mesure ainsi ses émissions de gaz à effet de serre liées à la production de ses produits.

#### Dépendance vis-à-vis de fournisseurs

Comme toute entreprise, le Groupe pourrait être confronté à la défaillance de certains de ses fournisseurs

Le Groupe travaille avec de nombreux fournisseurs dans chaque pays et qualifie en général au moins deux fournisseurs pour chaque produit acheté. Il n'est donc pas dépendant de l'un d'entre eux. Réciproquement, ses fournisseurs ne sont pas dépendants du Groupe.

Les conflits au Moyen-Orient pourraient avoir des conséquences sur l'approvisionnement de certains produits en provenance de pays lointains mais ce risque est réduit par le fait que le Groupe favorise les fournisseurs européens ou plus proches.

#### Risques liés aux opérations de croissance externe

Le Groupe, depuis sa création, et au-delà de sa croissance endogène, a grandi également grâce à de multiples acquisitions. Ces acquisitions permettent de développer son champ d'intervention géographique, de pénétrer de nouveaux marchés, d'accroître ses capacités industrielles et de maîtriser de nouveaux procédés ou matériaux.

Le Groupe a une politique d'acquisition maîtrisée et son expérience lui permet d'aborder les dossiers avec sérénité en étant accompagné en tant que de besoin par des experts. Il organise régulièrement des séminaires pour la cohésion d'équipes en associant les nouveaux collaborateurs.

#### Risques liés aux systèmes d'information

Comme toute société, le Groupe dépend de plus en plus de ses systèmes d'information. Différents risques significatifs sont envisageables et pourraient en cas de défaillance impacter son activité : (i) intrusion ou piratage d'un ordinateur en se connectant sur les systèmes depuis l'extérieur (via internet) ou de l'intérieur (via une prise réseau) afin d'obtenir des informations confidentielles, (ii) suppression ou perte, de manière involontaire, de données majeures, (iii) sinistre dans la salle des machines avec destruction du matériel et de données importantes, et (iv) obsolescence d'une partie du système d'information.

Le Groupe attache le plus grand soin à la sécurité et à la protection des systèmes informatiques et de son réseau de communication. La Direction des Systèmes d'Information (DSI) procède régulièrement à des audits externes et internes pour identifier les vulnérabilités. La DSI réalise également des mises à jour régulières des applications et des infrastructures afin de répondre aux besoins de ses utilisateurs. Elle actualise les mesures nécessaires pour éviter les risques d'interruption de service et procède aux sauvegardes nécessaires. Des campagnes de sensibilisation des collaborateurs sont réalisées régulièrement. Le Groupe a mis en place une procédure spécifique portant sur le règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD) et une charte informatique portant sur l'utilisation des outils informatiques et les précautions à prendre.

#### **6.4 - RISQUES FINANCIERS**

#### Risque de liquidité

Groupe Guillin SA, dans le cadre de son plan et de son budget, négocie l'ensemble de ses besoins de trésorerie à court et moyen terme pour la totalité des sociétés du Groupe. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe n'a eu aucun problème de liquidité en 2023. Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose d'une trésorerie de 116,4 M€, témoignant d'une situation financière très saine. En 2023, l'augmentation des taux d'intérêt a eu un impact positif sur le résultat net du Groupe, celui-ci pouvant placer favorablement sa trésorerie sans pour autant supporter une augmentation de son coût d'endettement

brut compte tenu d'un portefeuille d'emprunts essentiellement à taux fixe.

L'endettement brut des sociétés industrielles et commerciales du Groupe correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties essentiellement à taux fixe. L'utilisation d'instruments financiers dérivés ne peut se faire qu'avec l'accord de la Direction Générale de Groupe Guillin sur proposition de la Direction Financière. La forte volatilité de la valorisation des instruments financiers dérivés incite le Groupe à la prudence quant à l'utilisation de ces outils.

#### **Risque clients**

L'organisation du Groupe est basée sur des procédures très strictes établies afin de limiter au maximum le risque clients.

En 2023, les dotations aux dépréciations des créances clients représentent moins de 0,1 % du PAO. Les conditions générales de ventes du Groupe mentionnent une clause de réserve de propriété. De plus, une assurance-crédit clients couvre environ 27 % du PAO total du Groupe. Pour les clients non couverts par l'assurance-crédit, le Groupe estime le risque d'irrécouvrabilité structurellement faible car le portefeuille clients est très dispersé. Dans le contexte d'inflation et de taux d'intérêts élevés, le Groupe est très vigilant sur le risque de non-recouvrement et n'a, pour l'heure, pas fait face à un accroissement significatif du risque client.

#### Risques de taux d'intérêt et de change

Le Groupe gère les taux et les changes sans risque spéculatif de manière raisonnable (pour tout flux financier il y a toujours une contrepartie économique).

Toutes les opérations de couvertures de taux et de changes sont réalisées par Groupe Guillin SA pour le compte de ses filiales.

Le portefeuille d'emprunts du Groupe est essentiellement composé de dettes à taux fixe.

Des instruments financiers dérivés peuvent être utilisés afin de gérer le risque de change sur la livre sterling, le dollar américain, le lei roumain et le zloty polonais. Les filiales du Groupe vendent et achètent essentiellement dans leur propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe aux risques de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée. Les facturations dans des monnaies autres que l'euro représentent environ 21 % du PAO (livre sterling 14 %, zloty polonais 5 % et franc suisse 2 %).

#### **Risques fiscaux**

Le résultat du Groupe dépend bien évidemment des différentes législations fiscales européennes.

Pour maîtriser les différentes législations fiscales, le Groupe a recours à des avocats fiscalistes dans chaque pays en tant que de besoin.

#### Assurances et couvertures des risques

#### Politique d'assurances

Le Groupe, du fait de son implantation géographique et de son activité industrielle, est susceptible d'être exposé à des risques divers tels que les risques naturels, incendies, défaillance des équipements, ... De tels événements pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens, et avoir éventuellement un impact négatif sur les activités du Groupe.

En vue de protéger ses actifs contre ces risques, le Groupe a opté pour une politique d'assurance visant à limiter les impacts financiers en cas de survenance d'un sinistre affectant ses installations ou son activité. Cette

politique est définie de manière périodique sur la base d'évaluations techniques intégrant l'évaluation des risques, l'analyse des produits d'assurance disponibles sur le marché et des réglementations locales. Dans le cadre de cette politique d'assurances, le Groupe a mis en place des programmes d'assurances internationaux qui permettent à l'ensemble des sociétés du Groupe de bénéficier d'une couverture uniforme. Ces programmes de type "Tous risques sauf" permettent d'optimiser les niveaux de garantie et les franchises. Le Groupe estime disposer d'une couverture adaptée à ses activités et considère que les limites de garanties proposées dans ces programmes d'assurance sont appropriées.

# Délais de paiement des fournisseurs et des clients de Groupe Guillin SA

Conformément aux dispositions des articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après :

- pour les fournisseurs : le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,

- pour les clients : le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au l de l'article D.441-6 du Code de commerce)												
	Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées				1		1						
Montant total des factures concernées (TTC)				1566€		1566€						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)						0,02 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)												
	B) Factu	ires excl	ues du (	A) relativ	es à des	dettes	et créan	ces litig	ieuses o	u non co	mptabil	isées
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (TTC)												
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal, art L.441-10 ou L.441-11 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : 45 jours ☐ Délais contractuels : n/a ☐ Délais légaux : n/a ☐ Délais légaux : n/a											

### 8 Le Groupe Guillin et la bourse

#### **ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION**

Le cours le plus haut de l'année 2023 a été de 31,60 € et le plus bas de 20,80 €. Le cours de clôture au 31 décembre 2023 était de 30,90 € contre 21,75 € au 31 décembre 2022. La variation sur l'année 2023 a été de + 42,07 %, sachant que l'indice du CAC MID&SMALL a augmenté de 1,42 %. En 2023, il a été échangé 908 475 titres pour une valeur totale de 23,4 M€, soit un cours moyen de 25,77 €.

Groupe Guillin poursuit une communication régulière en maintenant son contrat avec un diffuseur professionnel agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Par ailleurs, Groupe Guillin SA est accompagnée par Gilbert Dupont, prestataire de service d'investissement, en qualité de Listing Sponsor.

Groupe Guillin SA a réalisé des opérations d'achat et de vente de ses propres actions en 2023, qui se décomposent de la manière suivante :

	Quantités	Valeurs du portefeuille	Cours moyen unitaire de l'action	Prix de vente	Cours moyen unitaire de la transaction
Titres au 01/01/2023					
Contrat d'animation	8 686	176 243,20	20,29		
Contrat croissance externe	34 130	132 742,00	3,89		
Total	42 816	308 985,20	7,22		
Achats	73 931	1902 045,37	25,73		
Ventes	- 74 159	- 1 827 694,70	24,65	1 913 711,98	25,81
Titres au 31/12/2023					
Contrat d'animation	8 458	250 593,87	29,63		
Contrat croissance externe	34 130	132 742,00	3,89		
Total	42 588	383 335,87	9,00		

#### **INFORMATIONS SPÉCIFIQUES**

#### Participations dans le capital de la Société

En application de l'article L.233-13 du Code de commerce, les indications suivantes sont communiquées en fonction des informations reçues en vertu des dispositions de l'article L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce :

Identité des personnes morales ou physiques détenant plus de 15 %, 20 %, 25 %, 50 % et 66,66 % du capital social ou des droits de vote au  $1^{\rm er}$  mars 2024

Seuils	Actions	Droits de vote AG
5 %		
10 %		
15 %	SC Le Château	
20 %	SC L'Atelier, SC La Brayère	SC Le Château
25 %		SC L'Atelier, SC La Brayère
30 %		
33,33 %		
50 %	SC La Brayère <sup>(1)</sup> , SC L'Atelier <sup>(1)</sup> , SC Le Château <sup>(1)</sup> , Famille Guillin <sup>(1)</sup>	
66,66 %		SC La Brayère <sup>(1)</sup> , SC L'Atelier <sup>(1)</sup> , SC Le Château <sup>(1)</sup> , Famille Guillin <sup>(1)</sup>
90 %		
95 %		

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup> SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et Famille Guillin agissent de concert.

#### Participation des salariés au capital social

Vu les dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé qu'aucun salarié de la Société ne détient de participation au capital qui soit matérialisée par des titres faisant l'objet d'une gestion collective ("Plan d'Epargne d'Entreprise-PEE" ou "Fonds Commun de Placement d'Entreprise - FCPE") ou qui soit sujet à une quelconque mesure d'incessibilité.

### Attribution d'actions gratuites aux salariés de la Société

Depuis l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2022, aucune action gratuite n'a été attribuée.

#### Participation dans le capital d'autres sociétés

Il n'existe aucune participation croisée entre Groupe Guillin SA et une ou plusieurs sociétés.

#### Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39-4 dudit Code, s'élève à 35 025 € au titre de l'exercice 2023 et que l'impôt supporté à ce titre est de 9 047 €.

#### Montant des dividendes des trois derniers exercices Conformément aux dispositions de l'article 243 bis

du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé, au cours des trois derniers exercices, à la distribution des dividendes par action suivants:

Au titre de	Revenus à la ré	Revenus non		
l'exercice clos le	Dividendes	Autres revenus distribués	éligibles à la réfaction	
31/12/2022	0,80 €	NÉANT	NÉANT	
31/12/2021	0,75 €	NÉANT	NÉANT	
31/12/2020	0,90 €	NÉANT	NÉANT	

#### **Filiales**

Conformément aux dispositions de l'article L.233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations détenues par la Société figure à la note 18 des comptes sociaux (page 99).

#### Résultats des 5 derniers exercices de la Société

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices figure au paragraphe 6 des comptes sociaux (page 100).

### Conventions au titre de l'article L.225-37-4 du Code de commerce

Nous vous informons de l'existence de contrats de licence de droit d'auteur portant sur un modèle

d'emballage pour aliments créé par Monsieur François Guillin ; ces contrats ont été conclus entre d'une part Monsieur François Guillin, et d'autre part chacune des sociétés Alphaform, Guillin Emballages et Sharpak Aylesham.

#### Opérations sur titres des dirigeants

Nous vous informons qu'en 2023 il n'y a pas eu d'opération sur titres réalisées par les dirigeants.

# INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice

		Autres mandats et fonctions
Président du Conseil d'Adminis- tration	François Guillin	Président des sociétés Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, Nespak, Socamel Technologies et Rescaset Concept. Administrateur des sociétés Socamel UK, Nespak, Guillin Italia et Guillin Nederland. Administrateur Unique des sociétés Veripack Embalajes, Groupe Guillin Inmobiliaria España et Tecnologias Socamel 3000.
Directrice Générale	Sophie Guillin	Présidente de la Gérance de la société Guillin Polska. Présidente des sociétés: Sharp Interpack, Alterecopack, Thiolat SAS, Guillin Romania, Thiolat Imobiliare, Transalpack, Thermoflex, Nespak et Guillin Italia. Gérante des sociétés Guillin Espana et Guillin Portugal. "Director" des sociétés Sharpak Yate, Sharpak Aylesham, Sharpak Bridgwater et Socamel UK. Dirigeante de la société Guillin Nederland. Administratrice de la société Nespak.

### Conventions réglementées article L.225-38 du Code de commerce

Nous vous informons que les commissaires aux comptes ont été régulièrement informés qu'aucune convention nouvelle, visée à l'article L.225-38 du Code de commerce, n'a été autorisée par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos.

#### Tableau récapitulatif des délégations de compétences en cours de validité au Conseil d'Administration

Délégation	Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE L.225-129-6 C Com	Augmentation de capital par incorporation de réserves L.225-129-2, L.225-130 et L.22-10-50 C Com	Augmentation de capital avec maintien du DPS L.225-129-2 C Com	Augmentation de capital avec suppression du DPS par offre au public L.225-129-2 C Com		Autorisation d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions L.22-10-62 C Com	Autorisation d'atttribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux
Assemblée Générale d'autorisation	AGM du 24 juin 2022 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 24 juin 2022 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 24 juin 2022 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 24 juin 2022 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 24 juin 2022 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 24 juin 2022 Délégation de compétence Durée 24 mois	AGM du 24 juin 2022 Autorisation Durée 38 mois
Montant autorisé	344 000 €	20 000 000 €	10 000 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	Indéterminé dans la limite de 10 % du capital	Indéterminé dans la limite de 10 % du capital
Utilisation par le Conseil	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

#### Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. La Direction Générale de la Société est assumée par Madame Sophie Guillin.

Le Conseil d'Administration

#### TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce tableau figure dans la partie "Informations relatives au Gouvernement d'entreprise (article L.225-37 du Code de commerce)", page 25.

# DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

#### RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

La présente Déclaration de performance extra-financière s'attache à présenter les démarches mises en œuvre par le Groupe Guillin afin de maîtriser les conséquences sociales, environnementales et sociétales de son activité. Elle contient les informations sociales, sociétales et environnementales requises au titre de l'article L 225-102-1 du Code de commerce.

#### **PRÉAMBULE**

Le Groupe Guillin est leader européen des solutions d'emballage alimentaire notamment pour les marchés des métiers de bouche, des fruits et légumes et de l'industrie agro-alimentaire, et de la fabrication de matériels tels que les machines de scellage et de chariots de mise et maintien en température destinées principalement à la restauration collective. Le Groupe se caractérise comme un ensemble de PME dynamiques, agiles et performantes qui intègrent l'économie circulaire dans leur activité. En 2022, le Groupe a fêté ses 50 ans et, à cette occasion, a ouvert ses portes aux salariés, leurs familles et ses parties prenantes.

#### **MODÈLE D'AFFAIRES**



Mode de vie en constante évolution et attentes nouvelles – Développement de la vente à emporter – Nécessité de réduire le gaspillage – Nécessité de lutter contre le changement climatique – Lutter contre la pollution des océans – Garantir la sécurité alimentaire – Insérer l'économie circulaire dans la conception de ses produits avec des matériaux recyclables – Réglementations strictes



#### **CAPITAL FINANCIER**

Un Groupe Industriel français familial
Un actionnariat
diversifié grâce à la cotation sur EuroNext
Growth avec une
capitalisation boursière
à fin décembre 2023 de
572,54 M€

### CAPITAL MANUFACTURIER

- 21 sites de production dans 8 pays en Europe.
   Certification ISO 9001, et BRC et/ou HACCP de tous les sites de production
- Plusieurs filiales de distribution

#### **CAPITAL HUMAIN**

En 2023, le Groupe compte 2 991 salariés dont 50 % en France et 50 % hors France. La formation continue est un axe du

La formation continue est un axe de développement du capital humain au sein du Groupe.



#### **CAPITAL FINANCIER**

Une structure financière saine et des résultats solides permettant d'aborder l'avenir avec sérénité.

# CAPITAL MANUFACTURIER ET DE DISTRIBUTION

Intégration et consolidation récentes de 2 sites grâce à l'acquisition de Ciesse Paper Srl (Italie) et de Celtic Sales Company Itd. (Irlande).

#### **CAPITAL HUMAIN**

407 nouveaux collaborateurs en CDI Un effectif moyen 2023 de près de 3 000 collaborateurs ; Plus de 30 nationalités

Temps partiel : 4 % de l'effectif
Des équipes spécialistes du carton et

du plastique

+ 51 181 heures de formation

En 2023, le Groupe a poursuivi dans cette voie et a considérablement travaillé à renforcer l'intégration des équipes et des filiales avec une dimension humaine forte, au travers notamment d'un séminaire commercial organisé durant trois jours en Espagne.

Au sein de l'organisation du Groupe, une culture de responsabilité et d'innovation s'appuie sur un système décentralisé permettant de garantir une large autonomie à ses filiales dans le respect de ses valeurs: l'esprit d'équipe, l'excellence, la performance, l'ouverture au progrès et le respect. Les filiales peuvent ainsi mener à bien et de manière éthique leurs projets.

La culture d'entreprise qui se construit sur ces valeurs et se renforce chaque jour par la contribution de chacun et chacune et par l'exemplarité de son management, est garante d'intégrations réussies dans un Groupe qui croît régulièrement par acquisition.

L'ambition du Groupe, de tous ses collaborateurs et collaboratrices est de toujours renforcer sa position de référent européen des solutions d'emballage alimentaire au service de ses clients, des consommateurs et de la planète.

# L'ORGANISATION

#### Une organisation spécialisée par marché et par pays au service des clients

Nos équipes répondent aux exigences réglementaires ainsi qu'aux attentes des clients et des consommateurs avec des solutions d'emballages qui apportent de réels bénéfices économiques, environnementaux et opérationnels.

Le secteur de l'emballage : Des solutions d'emballage alimentaire qui répondent aux attentes des consommateurs en matière de sécurité alimentaire et de modes de consommations Métiers de Bouche - Fruits et Légumes - IAA

Le secteur du matériel : Des solutions de conditionnement et de transport destinées aux collectivités et à la restauration collective

Qualité - Gamme - Service

Une stratégie de croissance endogène et exogène fondée sur la diversité, la réactivité et la qualité et intégrant l'économie circulaire.

#### **CAPITAL INVESTI**

Chaque année, le Groupe investit entre 5 % et 8 % de son chiffre d'affaires pour améliorer son parc de machines et développer des nouveaux produits. La cellule innovation a été renforcée afin de réfléchir aux produits de demain.

#### CAPITAL ENVIRONNEMENTAL

Une empreinte environnementale maitrisée notamment grâce à :

- Des engagements en faveur du recyclage et de l'économie circulaire
- 100 % des produits fabriqués sont éco-conçus
- Une réduction de 40 % du poids de ses emballages
- Lancement de la gamme Pokepack fabriquée en Europe
- Des circuits fermés d'eau
- Une récupération de la chaleur pour chauffer les bâtiments.

#### CAPITAL SOCIÉTAL ET RELATIONNEL

Un ancrage territorial fort et historique Une prise en compte des parties prenantes

#### **CAPITAL INTELLECTUEL**

De nouveaux produits sont protégés par des nouvelles marques, des brevets, des noms de domaine et des dessins et modèles. Plus de 450 titres sont détenus en 2023. De nombreux partenariats mis en place pour un écosystème qui vise à élargir toujours plus son offre.

#### **CAPITAL ENVIRONNEMENTAL**

100 % des emballages recyclables, réutilisables ou compostables.

Des emballages en PET et PP 100 % recyclables.

30 % minimum de RPET intégré dans des emballages en PET. Partenariat en Europe avec "Prevented Ocean Plastic™", plus d'1 milliard de bouteilles plastique collectées ne finiront pas leur vie dans l'océan.

Souscription à la démarche DEEE sur les déchets électroniques pour les sociétés du secteur matériel et obtention du label LONGTIME.

Des emballages carton certifiés FSC®, PEFC® et Imprim'vert®.

#### CAPITAL SOCIÉTAL ET RELATIONNEL

- Une présence au sein des syndicats professionnels et des discussions avec des éco-organismes.
- Une action renforcée avec l'Administration et les Pouvoirs Publics.
- Une écoute permanente des clients par le biais d'enquêtes et de rencontres pour comprendre leurs besoins.

#### **DÉMARCHE GLOBALE**





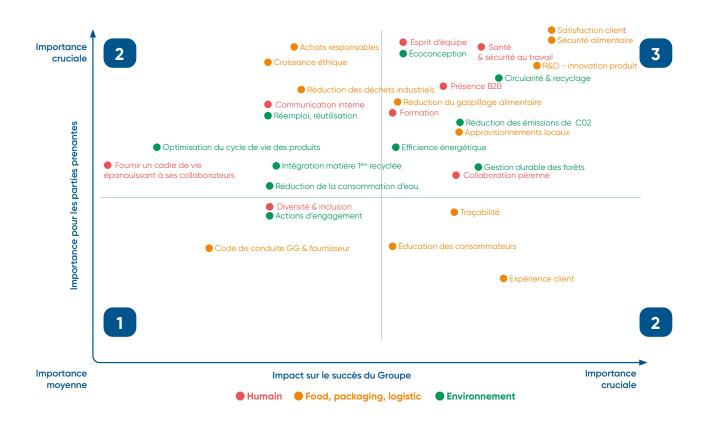
Le Groupe Guillin, en tant **qu'acteur de l'économie circulaire**, inscrit ses actions quotidiennes et à long terme dans une démarche responsable, tant du point de vue environnemental que social et sociétal. À ce titre, les diverses filiales qui le constituent disposent des moyens adaptés à leur taille respective – personnel, budgets alloués, moyens techniques, formation, etc... – pour assurer la meilleure performance sur ces sujets.

Au sein du Groupe, l'échange et la discussion sont encouragés et le partage d'expérience favorisé.

La démarche RSE s'appuie sur l'identification des risques (paragraphe 6 page 16) auxquels le Groupe est confronté et répond aux enjeux de son écosystème. Ses parties prenantes interrogent régulièrement le Groupe sur la manière dont il répond à leurs attentes et inversement, le Groupe est à leur écoute grâce à différents canaux. Des questionnaires clients sont régulièrement envoyés aux entités, que ce soit dans des marchés de gré à gré au travers de plateformes telles qu'Ecovadis ou Valorise ou lors des marchés publics de collectivités locales (en particulier pour les métiers relatifs au secteur Matériels).

La crise sanitaire de la Covid 19 a remis au centre des enjeux et des attentes des consommateurs la fonction sanitaire des emballages qui protègent les aliments. En voici l'expression à travers sa grille de matérialité:

#### Grille de matérialité



Le croisement de ces différentes attentes a permis l'identification de 4 axes qui synthétisent la démarche RSE du Groupe et fixent le cadre dans lequel chacune des filiales inscrit ses plans d'actions. Ces axes sont traités en regard des objectifs de développement durable (ODD) afin de s'appuyer sur un référentiel universellement reconnu établi par les 193 États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU).

Le Groupe contribue majoritairement à l'ODD 9. En effet, l'innovation est une de ses priorités.

Politique RSE du Groupe Guillin:

- conduire notre développement avec éthique et conformité,
- optimiser le cycle de vie de nos produits et en promouvoir l'usage vertueux,
- mettre à disposition de tous nos collaborateurs un cadre de vie sûr et épanouissant et,
- préserver l'environnement dans nos activités.

#### PÉRIMÈTRE COUVERT

L'intégralité du périmètre de consolidation est traitée dans le reporting. Les données environnementales ne concernent que les sites de production.

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe s'est appliqué à l'intégration des acquisitions 2022 et renforcer la cohésion des équipes ainsi que sa stratégie plurimatériaux.

L'intégralité du périmètre comprend donc 21 sites de production et concerne 2991 collaborateurs au 31 décembre 2023.

En outre, les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives sont décrites en paragraphe 3.4. De plus, les sujets relatifs à la précarité alimentaire, à la promotion d'une alimentation responsable, équitable et durable ne sont pas dans le périmètre des enjeux du Groupe.

#### **GOUVERNANCE DE LA RSE**

En 2023 le Groupe Guillin a consolidé et structuré sa stratégie RSE avec l'embauche d'un Directeur du Développement Durable et des Affaires Institutionnelles. Rattaché directement à la Directrice Générale du Groupe, il a pour mission notamment de construire et piloter la stratégie RSE du Groupe,

d'assurer la cohérence des actions déployées et la coordination entre les filiales, en lien direct et avec l'appui des directeurs généraux de ces filiales. En complément, un réseau de correspondants dédiés sur le terrain a été formé et nommé à cet effet, pour relayer la démarche auprès des équipes.

#### Pour les filiales:

- Les aspects sociaux sont traités par le Responsable Ressources Humaines et consolidés par le Directeur Ressources Humaines Groupe;
- Les aspects environnementaux sont confiés aux Directeurs Généraux;
- Les thématiques sociétales relèvent, en général, du Directeur Général de chaque filiale, responsable de la relation avec les services administratifs des autorités publiques. Il s'assure que les règlementations sont respectées et conduit les investissements industriels et de formation des personnels nécessaires afin de rester au meilleur niveau technique en matière d'environnement et de sécurité. Les décisions relatives au mécénat sont traitées au niveau de la Direction Générale de Groupe Guillin.

Une harmonisation des méthodes est réalisée pour créer un référentiel commun et optimiser processus et échanges. Toutefois, elle tient compte des spécificités des différentes entités opérationnelles du Groupe Guillin et de leur diversité.

Depuis sa création, le Groupe s'est construit autour de valeurs fortes et de convictions qui assurent son développement et guident le comportement de chacun. Parmi ces valeurs, l'éthique a toujours été forte et a permis au Groupe de se construire une réputation exemplaire.

#### 1- ENJEUX SOCIÉTAUX : CONDUIRE NOTRE DÉVELOPPEMENT AVEC ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

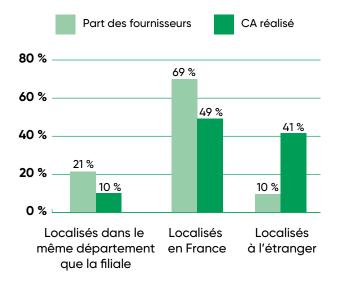
#### 1.1 IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Les collaborateurs du Groupe sont recrutés de préférence au niveau local, l'encadrement étant par définition plus mobile. L'intégration du personnel dans le tissu local est essentielle à maintenir et à développer. Cet ancrage territorial, impulsé par le fondateur du Groupe et perpétué par la Direction Générale actuelle, est une des dimensions importantes de la responsabilité sociétale du Groupe Guillin.

Le Groupe accueille en permanence des stagiaires et des jeunes en formation en alternance, la plupart du temps en formation dans des écoles situées à proximité. Pour intégrer au mieux ces jeunes recrues, les sociétés du Groupe proposent des évènements de cohésion d'équipe entre tuteurs, apprentis et stagiaires.

Les fournisseurs et sous-traitants sont sélectionnés prioritairement dans un périmètre local en fonction des besoins identifiés. Le Groupe Guillin est mobilisé pour le maintien d'une activité industrielle dans les régions où les sociétés du Groupe sont implantées. Ainsi en 2023, les filiales françaises ont cartographié leurs fournisseurs : Pour la France, 20,7 % de leurs fournisseurs sont situés dans le même département qu'elles pour des achats représentant 9,7 % du montant total de leurs dépenses et 68,9 % des achats sont réalisés dans le pays d'origine de la filiale favorisant ainsi le développement local. L'ancrage local et national est donc fort et la création de valeur sur le territoire importante.

#### Localisation des fournisseurs



Le Groupe Guillin s'attache également à sélectionner des fournisseurs et sous-traitants ayant le même niveau d'exigences sociales et environnementales que lui.

À ce titre, au niveau du Groupe, les principaux fournisseurs se répartissent en deux catégories :

- Fournisseurs majeurs à dimension nationale voire internationale avec des performances reconnues sur le marché et gérées au niveau central, et
- Fournisseurs locaux pour lesquels les pratiques sont vérifiées sur le terrain directement de sorte à ne pas mettre en risque ni la société ni le fournisseur en cas d'une dépendance trop importante vis-à-vis de Groupe Guillin ou d'une de ses filiales en tant que client.

Le Fonds de dotation Groupe Guillin a notamment pour objet de restaurer et sauvegarder le patrimoine architectural, culturel, industriel et artistique des villes, communes ou lieux où le Groupe Guillin a des activités ou avoisinant. Dans ce cadre, au cours de l'année 2023, il a poursuivi le soutien financier engagé les années précédentes, notamment de restauration d'ouvrages historiques situés dans des villages proches du berceau historique du Groupe et un autre dans une ville proche d'un autre site français visant à transformer une ancienne soierie en un lieu de partage, de formation et d'accueil d'artiste.

### 1.2 BÂTIR DES COLLABORATIONS DURABLES AVEC LES PARTIES PRENANTES







Sur une base régionale ou locale, les sociétés du Groupe sont parfois des employeurs importants et leur notoriété se traduit clairement par une responsabilité à caractère sociétal. Un dialogue au cas par cas avec les autorités locales, les associations ou les riverains permet d'intégrer de manière naturelle les activités industrielles du Groupe Guillin dans la vie locale, sur la base de sujets d'intérêt local (accès, assainissement, protection des locaux...).

#### À titre d'exemple :

• La société Alphaform, installée dans la vallée du Rhône, a mis en place la navigation fluviale pour l'approvisionnement de certaines matières.

Le Groupe Guillin est présent au sein des syndicats professionnels (Elipso, Bristish Plastics Federation, Plastalliance, ANAIP, EuPC...) et discute avec des éco-organismes (Citéo, Leko, Ecosystem, Ecologic...) pour favoriser l'éco-conception, et garantir la recyclabilité opérationnelle de ses solutions. Par ailleurs, les filiales concernées ont soit obtenu la certification Clean Sweep®-ce programme

adapté aux méthodes des industriels de la filière plastique vise à diffuser et à systématiser les bonnes pratiques permettant de réduire les pertes et rejets de granulés lors des opérations de production, transport et transformation de ces granulés – soit adhéré volontairement à ce programme.

Les relations avec les clients sont animées au quotidien et le Groupe est extrêmement attentif aux évolutions des tendances de consommation en offrant de nouvelles solutions adaptées aux besoins de ses clients. Il est en effet primordial d'intégrer dans la stratégie du Groupe les conséquences de l'évolution des modes de vie des consommateurs finaux, de plus en plus nomades et sensibles au gaspillage alimentaire.

Le Groupe Guillin, dans sa démarche d'innovation, s'attache à concevoir des emballages responsables.

"Pour 59 % des Français, un emballage responsable est avant tout un emballage recyclable, pour 42 % un emballage contenant des matériaux recyclés", d'après une étude commandée par le Groupe à la société Arcane en juin 2020.

- Les solutions Guillin sont donc du point de vue des personnes interrogées 100 % responsables : les emballages sont 100 % recyclables, réutilisables ou compostables. Ils constituent tous une alternative écologique et économique.
- Pour répondre aux tendances des consommateurs et offrir de la lisibilité, le Groupe a mis en place des segmentations ALTER ECO avec chacune leur propre logique de cycle, celui de l'économie circulaire, celui de l'utilisation ou de la nature.

L'économie circulaire est au cœur de la législation récente. Il est donc fondamental que les outils de production du Groupe soient réactifs et que des produits développés pour un client dans un pays puissent très rapidement être produits à proximité. La capacité du Groupe à maîtriser et à proposer des nouveaux matériaux tels que le CPET (polyéthylène téréphtalate cristallin) et le carton est également une force. Pour rappel, le CPET permet le passage du congélateur au four.

Le carton est quant à lui majoritairement issu de filières certifiées FSC® (Forest Stewardhip Council) et imprimé selon les critères Imprim'Vert®. La filiale Guillin Emballages est certifiée FSC®. La filiale Socamel a, quant à elle, obtenu le Long Time Label qui témoigne de la fiabilité de ses machines destinées à la restauration collective : réparables et en rupture avec l'obsolescence programmée.

La filiale Guillin Emballages a obtenu le niveau Or lors de son évaluation par Ecovadis en 2023 la classant dans les 5 % des entreprises de son secteur les plus performantes évaluées. Les notes obtenues dans les quatre thèmes que recouvrent cette cotation traduisent un niveau de performance homogène tant en matière d'environnement, de social, d'éthique et de gouvernance.

#### 1.3 UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE



Le Groupe Guillin veille rigoureusement à ce que les comportements individuels et collectifs respectent une éthique irréprochable, tant dans les rapports entre les collaborateurs du Groupe qu'en ce qui concerne la conduite des affaires.

Cette éthique est basée sur les valeurs du Groupe instaurées depuis sa création par son fondateur et perpétuées par l'actuelle Direction Générale : l'esprit d'équipe, l'excellence, la performance, l'ouverture au progrès et le respect mais également l'honnêteté et le refus catégorique de toute pratique déloyale. Aucun compromis n'est accepté.

Le Groupe prend également en compte les législations anti-corruption nationales qui existent dans la majorité des pays où il est présent.

Au-delà de sa communication usuelle sur ce thème, ce fut également rappelé lors du séminaire commercial tenu en 2023.

Les produits vendus par le Groupe sont soumis à des cahiers des charges stricts établis par les clients et respectent les normes européennes et/ou nationales selon lesquelles les produits sont fabriqués. Bien que les produits du Groupe ne soient pas vendus directement au consommateur final par le Groupe, le respect sans compromis de ses obligations constitue la garantie de la protection de la santé et de la sécurité du consommateur final (cf. Paragraphe 2).



#### LE RESPECT

Le Groupe développe ses activités selon un modèle économique qui respecte l'Homme et la Nature sur le long terme. **Respecter l'Homme**, c'est veiller au bien-être de ses salariés et entretenir des liens de proximité, de responsabilité et de solidarité avec la société civile et ses partenaires.

Respecter la Nature, c'est préserver les ressources naturelles, créer des emballages fabriqués de manière responsable et durable et s'inscrire dans une dynamique d'économie circulaire des emballages innovants qui protègent les aliments. Cette maîtrise s'appuie sur l'excellence de son organisation, de ses collaborateurs, de la relation avec ses clients et de ses processus industriels.

#### L'EXCELLENCE

Depuis sa création, en 1972, le Groupe exerçe un même métier : concevoir, fabriquer et distribuer des emballages innovants qui protègent les aliments. Cette maîtrise s'appuie sur l'excellence de son organisation, de ses collaborateurs, de la relation avec ses clients et de ses processus industriels.

#### LA PERFORMANCE

Le Groupe développe au quotidien le goût de la qualité et du travail bien fait, le sens de l'efficacité et de l'engagement. La performance guide ses actes et ses comportements.

#### L'ESPRIT D'ÉQUIPE

Dialogue, écoute et partage sont au cœur du management. Initiative, liberté d'expression, engagement et adhésion au projet d'entreprise nourrissent la performance collective.

#### L'OUVERTURE AU PROGRÈS

L'ouverture au progrès permet au Groupe d'être visionnaire car il est l'horizon qui fait avancer l'entreprise : progrès technique et scientifique, progrès humain, progrès sociétal.

#### 1.4 DROITS DE L'HOMME



Le Groupe Guillin conduit ses actions quotidiennes avec respect et éthique. Il n'opère pas dans les pays où les droits fondamentaux de l'homme sont menacés.

Le Groupe a une vision sociétale de sa mission et effectue des choix engagés en ce sens. Groupe Guillin est partenaire fondateur de "Prevented Ocean Plastic™" (POP).

Cet engagement permet d'éviter à plus d'un milliard de bouteilles de ne pas terminer dans l'océan puisqu'elles sont réintégrées dans la production et permet de faire vivre des populations locales. C'est un partenariat pour l'écologie mais aussi un partenariat engagé et solidaire vecteur de travail pour les populations locales. L'engagement éthique de ce partenariat est garanti par l'organisme certificateur Ocean Cycle®.

#### 2- RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE : S'IL EST TRIÉ, COLLECTÉ, RECYCLÉ, LE PLASTIQUE DEVIENT SA PROPRE RESSOURCE









Les emballages alimentaires répondent à des attentes en matière de sécurité alimentaire, de protection sanitaire et d'intégrité des produits, d'hygiène, de lutte contre le gaspillage alimentaire, de praticité, de nomadisme et de plus en plus de respect de l'environnement.

Le secteur d'activités "matériels" du Groupe ne se désolidarise pas de l'engagement environnemental, et anticipe donc également les attentes des clients pour conserver une compatibilité entre matériel et contenant.

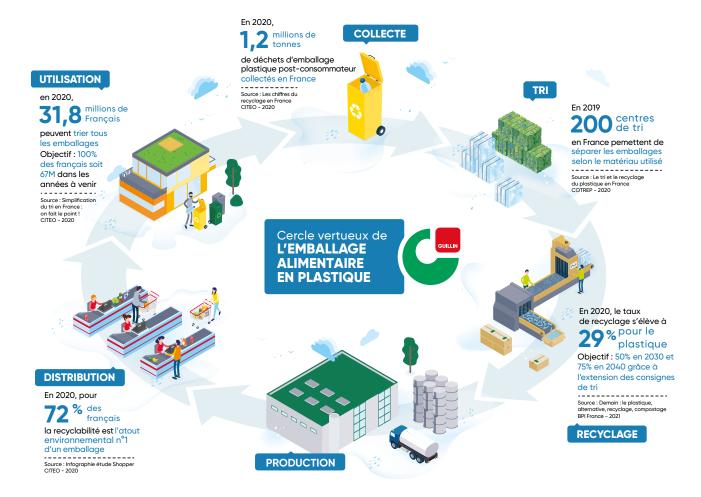
### 2.1 DES SOLUTIONS D'EMBALLAGES ALIMENTAIRES 100 % RESPONSABLES







Le cycle de vie des solutions d'emballages proposées par le Groupe est au cœur de l'économie circulaire et peut être schématisé par les étapes suivantes. Le Groupe Guillin prend en compte l'ensemble de ces étapes dans la conception de ses produits et ce dans le but de réduire au maximum les ressources non renouvelables entrantes et les déchets sortants.



Ce schéma permet de visualiser la complexité des enjeux du recyclage et les différents rôles des parties prenantes du processus.

Les emballages du Groupe sont :

100 % recyclables (PET et PP) comme en atteste ALTER ECO RECYCLE. Les emballages en PET sont composés d'au minimum 30 % de matière recyclée (RPET), ce qui améliore sensiblement leur empreinte carbone, ce pourcentage pouvant varier en fonction des applications et pouvant aller jusqu'à 100 % pour certaines gammes spécifiques.

Le Groupe intègre dans ses emballages un RPET de qualité, recyclé à partir de **collectes réalisées** près des côtes en Indonésie (cf §1.4).

Un collecteur de PET, accessible à tous les salariés, a par ailleurs été installé dans certaines filiales. Il accepte les emballages transparents: bouteilles et barquettes. L'intérêt de cette collecte post consommateur est de séparer le PET transparent des autres plastiques pour l'envoyer directement chez un recycleur.

Toutes les filiales réalisant des emballages papier/carton sont majoritairement certifiées FSC® et PEFC®, une démarche collective pour la valorisation, la traçabilité et la gestion durable des forêts. Les cartons sont ainsi issus de forêts gérées de manière responsable, socialement bénéfiques et économiquement viables.

Thiolat a également un partenariat avec une papeterie locale à qui environ dix pour cent du carton récupéré et revalorisé est revendu.

## 2.2 DES EMBALLAGES ALIMENTAIRES ÉCOCONÇUS





"L'écoconception consiste à intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service, et lors de toutes les étapes de son cycle de vie" (AFNOR, 2004). Il s'agit en conséquence de penser à la fin de vie du produit avant même de le produire. Le Groupe Guillin a intégré l'écoconception dès son origine:

 Premier acteur du secteur à abandonner le PVC au profit du PET, résine 100% recyclable et apte au contact alimentaire;

- Premier acteur du secteur à s'engager volontairement à incorporer 30% de PET recyclé post-consumer dans ses gammes concernées;
- En réduisant le poids des produits : les poids des solutions plastique de la filiale anglaise Sharpak Aylesham ont été réduits de plus de 10 % entre 2015 et 2020, il en va de même pour la société Thiolat qui a lancé en 2015 sa gamme "essentielle" en moyenne 10 % plus légère que la gamme traditionnelle ;
- Pour certaines filiales, les efforts d'écoconception et l'ingénierie développée ont permis un gain de poids global de plus de 5 % en moyenne par unité depuis 2018;
- En optimisant l'empreinte carbone des transports grâce à la réduction du pas d'empilage des emballages, ce qui permet de maximiser le nombre de produits transportés dans un carton;
- En investissant dans de nouveaux outils et machines de dernière génération moins consommatrices d'énergie.

La cellule innovation, pilotée au niveau du Groupe et composée d'ingénieurs de plusieurs filiales du Groupe, continue son travail de recherche et de développement. Elle a notamment pour objectif d'assurer une veille sur tous les nouveaux matériaux qui sont en cours de développement et d'identifier les solutions de demain. Le Groupe Guillin propose en plus de sa gamme historique 100 % recyclable des produits biosourcés composés d'emballages biodégradables et compostables (fibres végétales ou bioplastique) ou 100 % recyclables (emballages en carton ou en carton/PET) et des produits en PLA (acide polylactique). Ces derniers sont 100 % biosourcés mais il n'existe pas de filière spécifique de recyclage.

Le Groupe Guillin propose enfin des produits réutilisables notamment pour les assiettes, gobelets et couverts, dans le respect de la directive européenne 2019/904 du 5 juin 2019 sur le plastique à usage unique.

## 3- RESPONSABILITÉ SOCIALE : METTRE À DISPOSITION DE TOUS NOS COLLABORATEURS UN CADRE DE TRAVAIL SÛR ET ÉPANOUISSANT

## 3.1 EMPLOI

## Effectifs fin de période







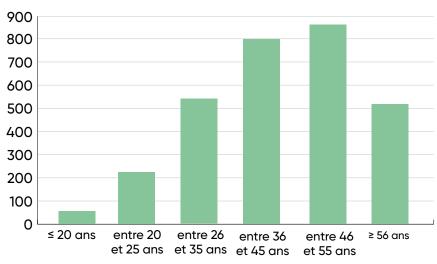
Effectifs par catégorie	2022	2023
Cadres	379	377
Non-cadres	2 530	2 614
Total	2 909	2 991

Au 31/12/2023, le Groupe employait 2 755 personnes en contrat à durée indéterminée, 200 personnes en contrat à durée déterminée et 36 alternants.

## Répartition des effectifs par âge

Répartition des effectifs	≤ 20 ans	21 à 25 ans	26 à 35 ans	36 à 45 ans	46 à 55 ans	≥ <b>5</b> 6 ans
2022	42	181	565	778	845	498
	1%	6 %	20 %	27 %	29 %	17 %
2023	53	211	549	800	873	504
	2 %	7 %	18 %	27 %	29 %	17 %

## Pyramide des âges



## Répartition des effectifs par zone géographique

Répartition des effectifs	France	Europe (hors France)
2022	1 470 51 %	1 439 49 %
2023	1 484 50 %	1 507 50 %

Répartition des effectifs	Europe du Sud : Espagne, France, Italie, Portugal	Europe du Nord : Allemagne, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Roumanie
2022	1 863 64 %	1 046 36 %
2023	1 926 64 %	1065 36 %

#### Ancienneté des effectifs

Répartition des effectifs	≤ 2 ans	entre 3 et 5 ans	Entre 6 et 10 ans	Entre 11 et 15 ans	Entre 16 et 20 ans	> 21 ans
2022	881	513	421	333	308	453
	30 %	18 %	14 %	11 %	11 %	16 %
2023	1 024	431	462	298	297	480
	34 %	14 %	15 %	10 %	10 %	16 %

L'ancienneté moyenne dans le Groupe est de 9,61 ans traduisant la fidélité des collaborateurs, mais permettant l'intégration de nouveaux collaborateurs apportant leurs expériences et compétences. Elle était de 10,47 ans en 2022.

Les départs (hors Celtic Sales) se sont répartis comme suit au titre de l'exercice 2023 :

Départs	Démissions et ruptures conventionnelles	Licenciements	Fins de contrat à durée déterminée	Autres (retraite, dé- cès, départs pendant période d'essai)
2022	350	59	137	99
2023	365	48	144	138

2023	Effectif total	France	Reste de l'Europe
Taux d'entrées	13,80 %	6,00 %	7,80 %
Taux de départs (a)	23,56 %	9,32 %	14,24 %
Dont départs volontaires (b)	14,37 %	5,46 %	10,58 %
Dont départs involontaires (c)	8,41 %	3,49 %	4,92 %
Taux de rotation 2023 <sup>(d)</sup>	18,68 %	7,66 %	11,02 %
Taux de rotation 2022 <sup>(d)</sup>	18,52 %	15,42 %	21,56 %

Taux d'entrées : nombre de recrutements de l'année divisé par les effectifs totaux au 1<sup>er</sup> janvier \*100 Taux de départs : nombre de départs de l'année divisé par les effectifs totaux au 1<sup>er</sup> janvier \*100

- (a) Tous motifs
- (b) Démissions
- (c) Licenciements, fin de période d'essai
- (d) Taux de rotation : taux d'entrées et de départs divisé par 2 (hors Celtic Sales)

2023	Recrute	ements	Départs	
En nombre	CDI	CDD	CDI	CDD
Effectif total	407	241	454	159
France	177	129	146	66
Reste de l'Europe	230	112	308	93

Le recours aux CDD est principalement lié aux besoins de main d'œuvre saisonnière et pour les remplacements.

Le Groupe s'efforce de minimiser le recours à l'intérim préférant faire appel à des personnes en contrat à durée déterminée afin de pouvoir détecter les talents et les fidéliser aux mieux, en vue d'un passage en contrat à durée indéterminée. L'attractivité de la "marque employeur" est un axe majeur dans la stratégie du Groupe.

#### Rémunérations

## Rémunérations globales

Charges de personnel en k€	2022	2023
Charges de personnel (participation et charges sociales incluses)	148 221*	160 994*

<sup>\*</sup> Périmètre RSE

La politique de rémunération du Groupe Guillin s'attache à s'aligner aux conditions du marché, en tenant compte des spécificités locales. Des accords de participation ont été mis en place dans les sociétés françaises conformément à la règlementation. Le Groupe a une politique d'épargne salariale volontariste avec la mise en place d'accords d'intéressement.

## Évolution des rémunérations et rémunérations par catégorie

Compte tenu de l'absence de pertinence des informations consolidées en matière d'évolution des rémunérations et de leur caractère confidentiel, ces informations ne sont pas fournies.

#### 3.2 ORGANISATION DU TRAVAIL

#### Organisation du temps de travail

En raison de la diversité des secteurs d'activité du Groupe, tant en France qu'à l'étranger, les collaborateurs du Groupe Guillin relèvent de plusieurs conventions collectives et législations nationales. L'organisation du temps de travail est conforme auxdites conventions et législations. Les processus industriels mis en œuvre dans

Les processus industriels mis en œuvre dans le Groupe sont quelquefois à fonctionnement continu. Dans ce cas, le travail s'organise principalement en trois et cinq postes, dans le respect des législations en vigueur.

Les usines du Groupe peuvent avoir recours à des contrats à durée déterminée pour faire face à des pics de production (saisonnalité dans le cas des emballages de fruits et légumes par exemple) ou des remplacements de personnels absents, y compris lors des congés.

Des aménagements du temps de travail, en fonction des demandes des salariés et dans la mesure où l'organisation le permet, sont mis en place. Les sociétés favorisent le covoiturage en aménageant les horaires des collaborateurs dans la mesure du possible. Une enquête de mobilité est par ailleurs menée au sein de la vallée de la Loue afin de mettre en place des lignes de bus supplémentaires et de faciliter le covoiturage entre salariés de plusieurs entreprises locales.

Enfin, certains sites ont fait le choix, en concertation avec le personnel, d'adapter les horaires pour passer sur des rythmes jugés plus en adéquation avec le rythme biologique (décalage d'une heure de la prise de poste, passage en 2x8...).

Dans ce cadre, les filiales françaises du Groupe sont disposées à soutenir la participation de leurs salariés à la Défense Nationale notamment pour les personnes qui sont réservistes.

#### **Absentéisme**



Au total, les heures d'absence représentent environ 5,84 % des heures travaillées dans le Groupe et les maladies en représentent la majorité.

Absence	Maladie	Accident du travail (*)	Maladies professionnelles	Total
2022	92,50 %	6,20 %	1,30 %	100 %
2023	87,43 %	9,11 %	3,46 %	100 %

<sup>\*</sup>Incluant les accidents de trajet représentant en 2021 0,34 % des absences ; en 2022 0,21% ; en 2023, 0,07 %.

Le Groupe est sensibilisé à la problématique des maladies professionnelles. De nombreux efforts ont été réalisés pour automatiser ou semi-automatiser certaines lignes de production. L'ergonomie des postes de travail est également étudiée. Le Groupe assure également la continuité de l'emploi pour ses collaborateurs souffrant de maladies graves et chroniques, des mi-temps thérapeutiques peuvent être mis en place au cas par cas en lien avec la médecine du travail.

Par ailleurs, les salariés sont équipés d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, lunettes, blouses et bouchons d'oreille réalisés sur mesure).

L'objectif est le respect de la sécurité et de la santé au travail en mettant en place notamment un système de prévention afin d'agir concrètement sur les maladies professionnelles et d'en réduire les apparitions.

#### 3.3 RELATIONS SOCIALES

Les relations sociales sont gérées au niveau local dans chacune des filiales et font l'objet d'un suivi du Groupe. Ainsi, au niveau des filiales et dans le respect de la législation, ont été signés des accords collectifs portant par exemple sur :

- · l'épargne salariale,
- · l'égalité professionnelle homme femme,
- · l'aménagement du temps de travail.

La négociation avec les instances représentatives du personnel des sociétés du Groupe est faite annuellement. Les accords collectifs sont régulièrement renouvelés ou renégociés à leurs différentes dates d'échéance.

Par ailleurs, il existe au quotidien un dialogue direct et de proximité avec la Direction de manière régulière.

## 3.4 SANTÉ ET SÉCURITÉ



Les filiales du Groupe s'attachent à assurer à leurs collaborateurs la formation nécessaire en matière de sécurité, pour leur prise de fonction, l'adaptation aux nouveaux outils de production et l'évolution de leurs métiers. Les filiales anglaises et l'une des filiales espagnoles sont certifiées OHSAS 18001, traduisant la maturité de la démarche en matière de santé sécurité au travail.

Chaque année, les entreprises du Groupe réalisent des travaux et prennent des mesures visant à améliorer la santé et la sécurité de leurs collaborateurs. Entre 5 et 8 % du chiffre d'affaires du Groupe est investi chaque année pour notamment améliorer le parc de machines et ainsi développer de nouveaux produits en bénéficiant des dernières technologies à disposition.

## Le respect des consignes de sécurité est l'affaire de tous!

Par ailleurs, les collaborateurs, comme les visiteurs, ne peuvent accéder aux installations industrielles que pourvus des équipements de sécurité obligatoires.

Les sociétés du Groupe respectent les obligations légales en matière d'établissement et de consultation du CSE, ou équivalent. Le Directeur Général de chaque filiale est directement responsable de ces sujets et peut s'appuyer, le cas échéant, sur un responsable Qualité, Sécurité, Environnement.

Des règlements intérieurs sont également en place précisant les règles à respecter par le personnel notamment en matière d'hygiène, de sécurité et de santé.

Le Daily Management System (DMS), un outil permettant la gestion de la performance, en tenant compte notamment du volet sécurité, est mis en œuvre dans la plupart des sites du Groupe. Il s'agit d'un processus quotidien qui permet d'impliquer chaque salarié dans la prévention des risques d'accidents. Chaque jour des observations sécurité sont reportées sur un tableau, puis sont analysées pour définir un plan d'actions adapté.

Au cours de l'année 2023, il y a eu 151 accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail.

	Taux de fréquence <sup>(1)</sup>	Taux de Gravité <sup>(2)</sup>
2022	21,64	0,52
2023	26,51	0,60

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup> Nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées

Certaines filiales ont mis en place une arborescence afin de classer les accidents de travail et d'analyser les causes de ces accidents. Des formations sont organisées pour sensibiliser le personnel.

Les nouveaux collaborateurs suivent également ces formations de manière systématique.

De même un registre des presqu'accidents c'est-àdire des accidents qui nécessitent des soins mais sans arrêt de travail a permis de qualifier les risques et de mettre en place des actions afin d'éviter que ces presqu'accidents ne se reproduisent afin de faire baisser le taux de gravité.

Face à la hausse du taux de fréquence et du taux de gravité en 2023, les filiales concernées ont diligenté des enquêtes et rappelé systématiquement sur chacun de leurs sites les consignes et règles applicables. Des groupes de travail ont été mis en place dans les entités concernées.

Durant le mois de la biodiversité, les salariés du Groupe ont pris part à un défi interentreprises par équipe : il s'agissait de marcher individuellement 100 000 pas sur dix jours et tous les 10 000 pas, un arbre était planté à Madagascar.

Le Groupe a ainsi planté 2 278 arbres et participé à la reforestation.

<sup>(2)</sup> Nombre de jours d'absence pour motif d'accidents pour mille heures travaillées

Ce challenge a renforcé la cohésion d'équipe autour d'un projet commun qui a poussé les salariés à partager, se dépenser et s'encourager.

Depuis le printemps 2022, une filiale a mis en place au sein de son équipe logistique des sessions quotidiennes d'exercices d'éveil musculaire,

#### 3.5 FORMATION

commerciaux.



Dans les métiers industriels, que ce soit pour la fabrication d'emballages alimentaires ou l'assemblage de solutions de conditionnement et de transport, des techniques éprouvées sont mises en œuvre de façon spécifique. Le savoir-faire est donc un capital qui fait la différence. Au-delà de sa transmission au quotidien dans les équipes, de nombreuses actions de formation sont conduites. Pour les autres métiers, des formations en langue, management, techniques de vente sont déployées. Depuis 2021, le Groupe Guillin a mis en place une

plateforme de formation en ligne à destination des

dispositif qui a été étendu à l'ensemble de la société.

Également, pour les filiales françaises, des actions sont prises dans le cadre du mois rose, pour sensibiliser les participants au dépistage du cancer du sein.

Le contenu de cette plateforme est régulièrement révisé et mis à jour, en lien avec les attentes des collaborateurs qui sont régulièrement sondés sur ce sujet. Des fiches pédagogiques ont par ailleurs été mises à disposition sur l'intranet afin de leur fournir les explications et les outils relatifs aux évolutions législatives en cours, et plus largement sur les sujets d'actualité en lien direct avec nos métiers.

Par ailleurs, des moyens spécifiques sont consacrés à la formation en matière de sécurité et santé et ce dès le premier jour d'arrivée de tout nouveau collaborateur, stagiaire inclus. Plus de 35 % du temps de formation traite de ces thématiques. Ces formations sont notamment réalisées en interne par des personnes qualifiées. Des formations et sensibilisation à la conduite routière du personnel concerné ont été organisées.

Le plan de formation est conçu à partir des besoins identifiés par chacun des managers lors des entretiens professionnels.

# FORMATION Nb heures de formation / heures travaillées Nb de salariés ayant suivi une formation Moyenne des heures de formation/salarié/an





Les filiales du Groupe participent également à la formation des jeunes par le biais du recrutement et de la formation de stagiaires, apprentis et de contrats en alternance : 67 stagiaires en 2023 contre 57 en 2022.

## 3.6 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES





L'adhésion au projet du Groupe Guillin s'affranchit des différences culturelles. C'est pourquoi, dans le Groupe aucune discrimination, tant à l'embauche que dans la gestion quotidienne des ressources humaines, n'est tolérée et seule la compétence compte à l'exclusion de tout autre critère. Les Directeurs Généraux et les Responsables de ressources humaines veillent au respect de cette politique.

Plus spécifiquement, le Groupe Guillin veille, à situation comparable, à l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les aspects sociaux et salariaux.

## Répartition des effectifs hommes / femmes

Le Groupe Guillin opère dans un environnement industriel traditionnellement masculin. La politique de recrutement s'attache, à compétences égales, à permettre aux femmes d'accéder à des postes techniques et industriels.

Parité H/F sur l'effectif global	Hommes	Femmes	Total
2022	1 862	1 047	2 909
	63 %	37 %	100 %
2023	1 930	1 061	2991
	65 %	35 %	100 %

Parité H/F sur l'effectif cadre	Hommes	Femmes	Total
2022	257	122	379
	68 %	32 %	100 %
2023	253	133	386
	66 %	34 %	100 %

Il s'attache de même à promouvoir la diversité – dans tous ses aspects – dans la constitution de ses équipes. Soucieux de l'insertion des personnes en situation de handicap dans l'entreprise et malgré un environnement de travail industriel souvent difficile à aménager pour assurer le meilleur niveau de sécurité, le Groupe emploie 77 personnes en situation de handicap correspondant à 3 % de l'effectif au 31/12/2023.

Dans la mesure du possible, les filiales françaises du Groupe font appel à des ESAT pour les prestations qui le permettent (entretien d'espaces vert, catering...).

## 4- RESPONSABILITÉ ENVIRONNE-MENTALE : PRÉSERVER L'ENVIRON-NEMENT

Les éléments qui sont exposés dans cette section relèvent des dispositions environnementales visées à l'article R.225-105 du Code de Commerce.

## 4.1 POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE



Acteur impliqué dans l'économie circulaire depuis de très nombreuses années, le Groupe Guillin inscrit son activité en interaction avec son écosystème environnemental. L'objectif de l'économie circulaire est de produire des biens et des services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables.

Dans ce cadre, le Groupe s'engage à :

- optimiser la gestion de la ressource en eau
- maîtriser ses consommations énergétiques et ses émissions de gaz à effet de serre
- contrôler la qualité de l'air autour de ses sites de production

Le Groupe Guillin veille à promouvoir dans toutes ses usines et filiales des comportements respectant en tous points les conventions internationales, en particulier en matière de droit du travail. À ce titre, sont librement exercés la représentation du personnel, les procédures de consultation du personnel et la liberté syndicale. Opérant dans des pays européens, le Groupe n'est pas confronté à des problématiques relatives au travail forcé ou au travail des enfants. Il reste cependant attentif à ces sujets.

réduire le niveau sonore dans et autour de ses sites.

Les aspects relatifs aux enjeux environnementaux des produits fabriqués par le Groupe sont traités en paragraphe 2 de cette déclaration.

Les problématiques environnementales sont donc prises en compte afin d'apporter des réponses adaptées dans chacune de ses filiales, lesquelles sont mises en œuvre au quotidien par la politique de sensibilisation menée en coordination avec la Direction du Développement Durable par le Directeur Général en local, en fonction de l'activité industrielle de chaque filiale. La réglementation, définie par les autorités administratives telles la DREAL en France, est respectée.

Du fait de ses activités, le Groupe n'est pas concerné par le bien-être animal.

Bien que le Groupe n'ait pas opté pour un recours systématique à une certification extérieure en matière environnementale, chaque filiale respecte des critères de qualité propres en vue du respect des normes environnementales. Cependant, chaque filiale peut envisager si elle le souhaite une certification environnementale. Une filiale majeure française ainsi que deux filiales anglaises sont ainsi certifiées selon la norme ISO 14001 et d'autres sociétés du Groupe sont en cours de certification.

S'agissant de la gestion des incidents, les rapports

d'incidents sont remontés directement à la Direction du Groupe. Les assureurs du Groupe sont également informés sans délai des incidents pouvant potentiellement avoir des conséquences en matière d'assurances. En 2023, aucune remontée de cet ordre n'a eu lieu.

## 4.2 POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS, REJETS ET NUISANCES

# Prévention, réduction et réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol et nuisances sonores

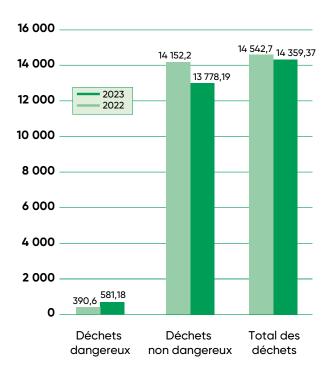
La qualité de l'air fait l'objet d'une surveillance régulière et les techniques reconnues sont utilisées pour atteindre les niveaux les plus bas possibles. Des contrôles et une surveillance sont assurés régulièrement par des organismes extérieurs. Les résultats de ces contrôles sont analysés et font l'objet de mesures correctives, si nécessaires.

Le risque de pollution des sols est extrêmement réduit. Les sites sont édifiés de façon à assurer la rétention des écoulements accidentels, et des séparateurs d'hydrocarbures filtrent les eaux résiduelles des parkings du Groupe.

Les sites concernés sont membres de l'opération Clean Sweep® et, pour la France, les sites vont audelà des obligations au titre Clean Sweep®.

Les bâtiments sont isolés d'un point de vue phonique. Ils sont équipés entre autres de systèmes anti-incendie (sprinkler), de murs antifeu et de fosses de rétention des eaux d'extinction afin de ne pas polluer l'environnement.

## Prévention, recyclage et élimination des déchets Déchets industriels produits par le Groupe en tonnes



Le Groupe Guillin recycle 100 % des chutes techniques plastique liées à la fabrication de ses emballages alimentaires.

Dans chacune des filiales, le tri des déchets est mis en place avec différentes filières de valorisation. Par exemple, les déchets métalliques issus de l'assemblage de l'activité "matériels" sont valorisés par un acteur de proximité.

La lecture des flux de déchets a été revue et la priorité est donnée à la valorisation matières.

Il convient de rappeler que Thiolat a un partenariat avec une papeterie locale à qui environ dix pour cent du carton récupéré et revalorisé est revendu.

Une de nos filiales a par ailleurs créé un atelier de réparation de palettes.

Types de déchets	Fin de vie	2021	2022	2023
	Réutilisation*	12,60 %	33,6 %	19,56 %
Déchets	Recyclage ou valorisation matière	43,70 %	37,7 %	55,85 %
Non Dangereux	Valorisation énergétique	21,60 %	16,3 %	20,89 %
	Enfouissement	22,20 %	12,4 %	4%
	Réutilisation*	36,10 %	6,3 %	5,49 %
Dáchata Damarasass	Recyclage ou valorisation matière	36,80 %	49,70 %	20,37 %
Déchets Dangereux	Valorisation énergétique	11,20 %	30 %	15 %
	Enfouissement	16 %**	14 %	25 %

<sup>\*</sup>Les chutes techniques réutilisées à 100 % ne sont pas incluses dans ce tableau

#### 4.3 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES



Les consommations d'électricité, d'énergies fossiles (gaz et fioul) et d'eau font l'objet d'un examen attentif. De nombreuses opérations de maintenance voire de changements d'installations sont réalisées dans un objectif économique mais également environnemental. Toutes les optimisations et le choix de technologies à haute efficacité énergétique sont effectuées. Ainsi, les installations de chauffage par pompe à chaleur type air/eau sont privilégiées. Des investissements sur des groupes froids de dernière génération avec un COP (Coefficient de Performance) plus élevé ont été réalisées. L'éclairage par LEDs est généralisé.

Les usines du Groupe Guillin utilisent principalement l'électricité comme source d'énergie. Elles ont privilégié des fournisseurs d'énergie garantissant par contrat une électricité comportant 25 % d'énergie venant de centrales hydroélectriques, pour la France, et de l'éolien et investissent en permanence pour minimiser leur consommation énergétique. D'ailleurs les sociétés Veripack en Espagne et Sharpak Aleysham en Angleterre fonctionnent avec 100 % d'énergie renouvelable ce qui représente 16 % de l'énergie renouvelable du Groupe

Plusieurs sociétés ont réalisé des investissements importants afin de renouveler leurs compresseurs et ainsi baisser leur consommation électrique.

	202	21	202	22	202	23
	en MWh	en %	en MWh	en %	en MWh	en %
Consommation d'électricité	223 475	93,50 %	216 050	94 %	208 251	96 %
Consommation de gaz	13 022	5,40 %	11 069	4,70 %	6 986	3,38 %
Consommation de fioul	3 711	1,50 %	2 717	1,30 %	2 398	1,10 %

L'ensemble de ces éléments pour l'année 2023 est en amélioration en valeur absolue alors même qu'il intègre une nouvelle société de fabrication.

La consommation de fioul et de carburant est également suivie pour les sites situés en France et a été intégrée dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre.

Suite à l'augmentation du coût de l'énergie, il a été décidé de stopper les machines d'extrusion pendant les fêtes de fin d'année ou certains week-ends. Des campagnes de communication pour rappeler l'importance des gestes citoyens (extinction de la lumière et des ordinateurs notamment) ont par ailleurs été réalisées.

Toujours dans le cadre de leurs gestion adaptée, les filiales de fabrication du Groupe ont développé de nouvelles techniques pour réduire leur consommation énergétique sans perdre en productivité.

L'eau utilisée dans les process de production circule en circuit fermé avec une consommation maîtrisée, et aucun rejet (hormis pour l'eau des installations sanitaires). De plus, les filiales spécialisées dans l'emballage carton réalisent un suivi quotidien des consommations dans le but de maîtriser l'utilisation de l'eau pour le lavage des encres.

	2021	2022	2023
Consommation d'eau en m³	78 258	89 412	89 044

## 4.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMA-TIQUE



Acteur engagé sur le front de l'économie circulaire, le Groupe Guillin est soucieux de ses émissions en matière de gaz à effet de serre. À court terme et à périmètre constant, le Groupe vise une réduction de l'émission de gaz à effet de serre de 30 % d'ici 2030 par rapport à 2019 soit une baisse d'environ

3 % par an grâce à ses démarches de maîtrise des consommations d'énergie, de carburant et d'utilisation de fluides frigorigènes et en lien avec les règlementations locales. En effet, ces fluides sont utilisés dans le process industriel de fabrication de matériels.

Pour cette année 2023, les émissions ont été calculées sur les périmètres 1 et 2 du bilan carbone® selon la méthodologie de l'ADEME, mais aussi pour la première fois sur le périmètre 3.

Le bilan est en hausse de 0,57 % à isopérimètre par rapport à 2022 au titre des périmètres 1 et 2 du bilan carbone.

		2021 (isopérimètre de 2020)	2022 (isopérimètre de 2021)	2023 (isopérimètre de 2022)
Emissions de gaz à effet de serre		55 222 tonnes équivalent ${\rm CO_2}$	$55870\mathrm{tonnes}$ équivalent $\mathrm{CO}_2$	58 585 tonnes équivalent CO <sub>2</sub>
	Périmètre 1 : émissions directes	10 %	9 %	7 %
	Périmètre 2 : émissions indirectes	90 %	91 %	93 %

92 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent de la consommation d'électricité en 2023. En effet, l'électricité produite en France présente un facteur d'émission plus favorable que pour les autres pays européens en raison de l'énergie nucléaire encore majoritaire dans le bouquet énergétique.

Par ailleurs, l'une des sociétés qui fabrique des matériels permettant de garantir la chaîne du froid de ses clients utilise des gaz frigorigènes qui représentent en 2023 1 653 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> pour la partie fabrication des matériels (introduction de fluides neufs) et 245 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> pour la partie maintenance des matériels. Ces différentes injections de fluides sont déclarées auprès des organismes habilités en France.

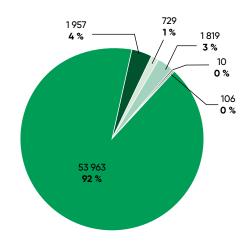
## Répartition des émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) par source



Carburant

Fluides frigorigènes

GPL/propane



Au titre du périmètre 3, le Groupe a réalisé pour la première fois le calcul de ses émissions de gaz à effet de serre, selon la méthode Bilan Carbone de l'ADEME. Le taux d'incertitude global est de 15,7 %.

Les phases amont et aval se décomposent comme suit :

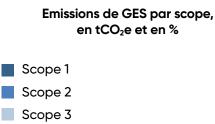
Amont: 440 935 T<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>
 Aval: 298 316 T<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>

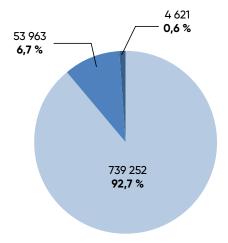
Le Groupe a veillé à l'exhaustivité du périmètre considéré pour ce premier calcul, et les données ont été remontées pour l'ensemble de ses entités de la façon la plus centralisée possible.

Parmi les différents postes considérés :

 Le transport de marchandises, entrant et sortant, pour lequel le Groupe est donneur d'ordre. Les tonnages correspondent aux tonnages réels pour les filiales allemandes, hollandaises, polonaises, espagnoles, italiennes sauf pour l'une d'entre elles, une filiale anglaise, pour 5 filiales françaises actives dans le plastique; les distances ont été calculées via GoogleMaps, pour plus de facilité. Afin d'éviter les doubles comptages, seuls les flux entrants prennent en compte l'intragroupe. Pour les autres filiales, les émissions liées au transport de marchandises ont été calculées sur la base de ratios monétaires.

- Les achats de matières et services représentent 54 % du périmètre 3. Les émissions liées sont calculées sur la base de ratios monétaires, sauf pour les matières premières dont les tonnes exactes sont connues. Les déplacements professionnels sont pris en compte dans les achats du Groupe, sur la base d'un ratio 80/20 route/aérien ; ce point pourra clairement être affiné avec les années.
- L'utilisation et la fin de vie des produits est un axe important (39 % du scope 3), principalement en raison des fluides frigorigènes utilisés par nos filiales Socamel.





## Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

#### Aux actionnaires.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société Groupe Guillin SA (ci-après "entité") désigné organisme tiers indépendant ("tierce partie"), accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1884<sup>(1)</sup>, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le "Référentiel"), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les "Informations" et la "Déclaration"), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce.

#### CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie "Nature et étendue des travaux", et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière du groupe est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

# PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

# LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Comme indiqué dans le paragraphe "Changement climatique et adaptation aux conséquences du changement climatique", les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

## RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient à la Direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

## RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur:

• la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du Code de commerce ; • la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)<sup>(2)</sup>.

## INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

## **MOYENS ET RESSOURCES**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre le 4 décembre 2023 et le 10 avril 2024 sur une durée totale d'intervention d'1 semaine.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 9 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

## NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée:

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et,
  - corroborer les informations qualitatives<sup>(3)</sup> (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes. Nos travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités<sup>(4)</sup>;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants<sup>(5)</sup>, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions;

- des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 31 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris la Défense, le 11 avril 2024 KPMG SA Alexis Cartier Associé Isabelle Lhoste Associée, Expert ESG

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup> Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

<sup>&</sup>lt;sup>(2)</sup> ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

<sup>(3)</sup> Certification ISO 14001, ISO 9001 et FSC

<sup>(4)</sup> Données sociales et environnementales : périmètre Guillin Emballages, Alphaform, Guillin Polska, Gault et Frémont, Sharpak Aylesham, excepté pour les indicateurs Effectif, Ancienneté et Scope 3 où le périmètre est Groupe.

<sup>(</sup>S) Effectif total, Effectifs par catégorie, Répartition des effectifs par âge, Répartition des effectifs par zone géographique, Ancienneté des effectifs, Départs par motif, Recrutements par type de contrat, Taux d'absentéisme (Vérification du processus), Nombre d'accidents de travail, Taux de fréquence, Taux de gravité, Nombre d'heures de formation (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vérification du processus), Part du temps de formation sécurité (Vér

# COMPTES CONSOLIDÉS

# Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)		2023	2022
Produits des activités ordinaires	Note 17	884 640	897 689
	Note 17	004 040	077 007
Variation des stocks de produits en cours et produits finis		- 14 352	18 872
Production immobilisée		1 222	783
Achats consommés	Note 18	- 396 934	- 473 448
Autres achats et charges externes	Note 19	- 150 007	- 158 255
Impôts et taxes		- 6 970	- 6 750
Charges de personnel	Note 20	- 178 573	- 165 961
Dotations aux amortissements et aux provisions	Note 21	- 40 975	- 36 949
Autres produits et charges d'exploitation	Note 22	544	1 134
Résultat opérationnel courant		98 595	77 115
Autres produits opérationnels	Note 23	0	0
Autres charges opérationnelles	Note 24	0	- 6 775
Résultat opérationnel		98 595	70 340
Coût de l'endettement financier net	Note 25	1 043	- 329
Autres produits financiers	Note 26	2 313	889
Autres charges financières	Note 27	- 1 363	- 1 627
Résultat avant impôt		100 588	69 273
Impôt sur le résultat	Note 28	- 24 627	- 17 289
Résultat net		75 961	51 984
Attribuable au Groupe		75 430	50 994
Attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle		531	990
Résultat net, part du Groupe par action (en euros)	Note 30	4,08	2,76
Résultat net, part du Groupe par action après dilution (en euros)	Note 30	4,08	2,76

# 2 Etat du résultat global consolidé

(En milliers d'euros)	2023	2022
Résultat net de la période	75 961	51 984
Écarts de conversion	4 592	- 4 593
Variation de la juste valeur : - des couvertures de flux de trésorerie - sur instruments de couverture d'investissement dans une activité à l'étranger	0 882	3 58
Effet d'impôt	0	161
Sous total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat	5 474	- 4 371
Profit (perte) actuariel(le) sur engagements retraite	- 225	342
Effet d'impôt	55	- 84
Sous total des éléments qui ne seront pas reclassés en compte de résultat	- 170	258
Résultat global	81 265	47 871
Dont attribuable au Groupe	80 734	46 922
Dont attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	531	949

# 3 Bilan consolidé

ACTIF (En milliers d'euros)		31/12/2023	31/12/2022
Actifs non courants			
Écarts d'acquisition	Note 4	159 074	158 698
Autres immobilisations incorporelles	Note 4	19 025	20 027
Immobilisations corporelles	Note 5	280 798	280 423
Droits d'utilisation des actifs	Note 5	11 150	9 463
Autres actifs financiers non courants	Note 6	587	561
Impôts différés	Note 28.3	256	310
Total des actifs non courants		470 890	469 482
Actifs courants			
Stocks et en-cours	Note 7	141 101	169 408
Créances clients	Note 8	178 540	189 879
Créances d'impôt sur les sociétés		2 060	3 923
Autres créances et actifs courants	Note 9	11 442	16 034
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 32.5	116 795	52 160
Total des actifs courants		449 938	431 404
Total actif		920 828	900 886

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (En milliers d'euros)		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres			
Capital		11 488	11 488
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 929	4 929
Réserves consolidées		496 747	457 014
Résultat consolidé - Attribuable au Groupe		75 430	50 994
Capitaux propres - Attribuables au Groupe		588 594	524 425
Intérêts ne conférant pas le contrôle sur réserves		432	432
Intérêts ne conférant pas le contrôle sur résultat		531	990
Intérêts ne conférant pas le contrôle		963	1 422
Total capitaux propres		589 557	525 847
Passifs non courants			
Provisions pour retraite et avantages similaires	Note 11	11 110	10 995
Autres provisions non courantes	Note 12	3 349	3 086
Dettes financières à plus d'un an	Note 13.1	92 870	111 755
Dettes locatives à plus d'un an	Note 13.3	7 569	6 625
Impôts différés	Note 28.3	19 037	19 205
Total Passifs non courants		133 935	151 666
Passifs courants			
Provisions courantes	Note 12	862	632
Dettes financières à moins d'un an	Note 13.1	36 334	38 180
Dettes locatives à moins d'un an	Note 13.3	3 741	2 981
Dettes fournisseurs	Note 14	96 050	118 861
Dettes d'impôt sur les sociétés		2 195	1 539
Autres dettes et passifs courants	Note 15	58 154	61 180
Total Passifs courants		197 336	223 373
Total capitaux propres et passifs		920 828	900 886

# 4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)		2023	2022
Résultat net consolidé		75 961	51 984
Dotations nettes aux amortissements, pertes de valeurs nettes sur actifs non courants et dotations nettes aux provisions	Note 32.1	40 975	43 241
Plus values et moins values de cessions		826	537
Autres produits et charges calculés	Note 32.2	- 420	- 332
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		117 342	95 430
Coût de l'endettement financier net		- 1 043	329
Charge d'impôt (y compris différés)		24 627	17 289
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		140 926	113 048
Impôts nets versés	Note 32.3	- 22 009	- 19 186
Variation des stocks nets de dépréciation		28 307	- 28 564
Variation des clients nets de dépréciation		11 339	- 20 901
Variation des dettes fournisseurs		- 22 811	3 704
Variation des autres dettes et créances		6 053	396
Total variation du Besoin en Fonds de Roulement		22 888	- 45 365
Flux net de trésorerie généré par l'activité		141 805	48 497
Acquisitions d'immobilisations		- 31 660	- 40 174
Augmentation des droits d'utilisation des actifs		- 5 657	- 3 288
Cessions d'immobilisations		194	909
Variation des créances et dettes sur immobilisations		- 5 114	5 383
Acquisitions de filiales	Note 32.4	0	- 19 987
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		- 42 237	- 57 157
Nouveaux emprunts		16 000	20 000
Remboursements emprunts		- 36 154	- 31 783
Augmentation des dettes locatives		5 657	3 288
Remboursements de dettes locatives		- 4 072	- 3 642
Intérêts payés ou reçus		1 065	- 321
Dividendes versés		- 14 825	- 14 342
Rachats et ventes d'actions propres		12	23
Autres mouvements		759	- 63
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		- 31 558	- 26 840
Incidence des écarts de conversion		1 301	- 1934
Variation nette de la trésorerie		69 311	- 37 434
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	Note 32.5	47 096	84 530
Trésorerie à la clôture de l'exercice	Note 32.5	116 407	47 096

# 5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

					_	eurs	κi		Capitaux	propres	
(En milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Écarts de conversion	Variation des justes valeurs et autres	Écarts actuariels nets	Résultat	Part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
Au 01/01/2022	11 488	4 929	417 411	- 383	348	- 693	- 194	58 054	490 960	785	491 745
Résultat net								50 994	50 994	990	51 984
Autres éléments du résultat global					- 4 552	222	258		- 4 072	- 41	- 4 113
Résultat global					- 4 552	222	258	50 994	46 922	949	47 871
Affectation résultat N - 1			58 054					- 58 054			
Distribution de dividendes			- 13 864						- 13 864	- 478	- 14 342
Actions propres			- 37	73					36		36
Autres mouvements			611						611	- 263	348
Variations de périmètre			- 240						- 240	429	189
Au 31/12/2022	11 488	4 929	461 935	- 310	- 4 204	- 471	64	50 994	524 425	1 422	525 847
Au 01/01/2023	11 488	4 929	461 935	- 310	- 4 204	- 471	64	50 994	524 425	1 422	525 847
Résultat net								75 430	75 430	531	75 961
Autres éléments du résultat global					4 592	882	- 170		5 304		5 304
Résultat global					4 592	882	- 170	75 430	80 734	531	81 265
Affectation résultat N - 1			50 994					- 50 994			
Distribution de dividendes			- 14 789						- 14 789	- 36	- 14 825
Actions propres			64	- 74					- 10		- 10
Autres mouvements			- 1766						- 1766	- 954	- 2 720
Au 31/12/2023	11 488	4 929	496 438	- 384	388	411	- 106	75 430	588 594	963	589 557

## **6** Annexe aux états financiers consolidés

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023** 

# 1- PRÉSENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS

#### 1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE

Groupe Guillin SA est une société anonyme de droit français qui est domiciliée à Ornans, en France. Le Groupe, proposant des solutions d'emballage, agit sur deux marchés distincts qui suivent des cycles économiques différents :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (commerce traditionnel, chaîne de restauration, grande distribution, collectivité...), des fruits et légumes et des industriels de l'agroalimentaire, et
- le matériel (machines de scellage, chariots de remise en température) à destination des collectivités et des cuisines centrales.

Les états financiers consolidés du Groupe Guillin pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme le "Groupe").

## 1.2 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est à mentionner en 2023.

Il est cependant à préciser qu'en 2023, les comptes des sociétés Ciesse Paper et Celtic Sales Company sont intégrés pour l'ensemble de l'année contrairement à l'exercice 2022 du fait de leurs dates d'acquisition respectivement le 22 septembre 2022 et le 17 novembre 2022.

# 2- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 mars 2024. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2024.

#### 2.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 ont été établis en conformité à la fois avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne et celles émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) applicables, de manière obligatoire, au 31 décembre 2023.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://eur-lex.europa.eu/homepage.html.

## 2.2 NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLICABLES À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

Les normes, interprétations et amendements de normes tels qu'adoptés par l'Union européenne et qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2023.

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore approuvés par l'Union européenne ou d'application non obligatoire en 2023 au sein de l'Union européenne.

## 2.3 BASES DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

## 2.4 ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES AFFECTANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du Groupe procède à des estimations et fait des hypothèses qui peuvent affecter, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement la durée d'utilité des immobilisations corporelles, la dépréciation des actifs, les provisions pour litiges et les avantages au personnel. Les hypothèses utilisées pour ces estimations figurent respectivement en notes 2.10, 2.11 et en note 5, et celles concernant les avantages au personnel et les provisions pour litiges sont spécifiées en notes 11 et 12.

À ce jour, Groupe Guillin n'a pas identifié d'impacts significatifs liés aux risques climatiques, sur les comptes, tels que la modification des durées d'utilité des actifs, les tests de dépréciation, la constatation de provisions pour risques, ou encore des dépenses d'investissements significatifs.

## 2.5 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes des entreprises placées directement ou indirectement sous le contrôle de Groupe Guillin sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque Groupe Guillin a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques stratégiques, financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses actifs. Il est précisé que l'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Les entreprises dans lesquelles Groupe Guillin exerce, soit un contrôle conjoint, soit directement ou indirectement une influence notable sur la gestion et la politique financière sans en avoir le contrôle, sont consolidées par mise en équivalence. La quote-part du Groupe dans les profits ou pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne "Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence".

Les transactions et soldes intra-groupe sont éliminés.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont la quote-part, dans les résultats et dans l'actif net d'une filiale, attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales.

Les comptes des filiales sont tous arrêtés au 31 décembre.

#### 2.6 MÉTHODES DE CONVERSION MONÉTAIRE

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (monnaie fonctionnelle) dans laquelle l'entité opère. Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

## 2.6.1 Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les transactions en devise étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges, sauf lorsque la comptabilité de couverture est appliquée. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

2.6.2 Les états financiers des activités à l'étranger Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en l'absence d'activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

## 2.6.3 Investissement net dans une activité à l'étranger

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en réserve de conversion. Ils sont repris lors de la sortie de l'activité à l'étranger et sont intégrés au résultat de cession.

## 2.6.4 Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger

La part du produit ou de la perte sur un instrument de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, qui est considérée comme une couverture efficace, est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. La part inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les gains et pertes accumulés en autres éléments du résultat global sont reconnus dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

## 2.7 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le Groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1"Présentation des états financiers".

Le Groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant.

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée ou dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant.
- Les actifs immobilisés sont classés en non courant.
- Les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant.
- Les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.
- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

Le Groupe complète le compte de résultat par un "État du résultat global consolidé".

## 2.7.1 Activités, actifs et passifs destinés à être cédés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des actifs coûts de cession inclus.

Pour les groupes d'actifs, leur résultat est présenté en distinguant le résultat des activités poursuivies des activités arrêtées et leur flux de trésorerie sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

#### 2.7.2 Autres produits et charges opérationnels

Les "Autres produits et charges opérationnels" regroupent les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant significatif, qui sont de nature à affecter la pertinence du suivi de la performance économique des entreprises du Groupe, tels que définis par la recommandation du Conseil national de la comptabilité n° 2009-R.03 du 2 juillet 2009.

#### 2.8 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 révisée - Regroupements d'entreprises - depuis le 1er janvier 2010.

Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en écarts d'acquisition. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, et des ajustements de prix éventuels. Il n'intègre pas les coûts externes directement attribuables à l'acquisition, qui sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le prix d'acquisition intègre la juste valeur des actifs et passifs résultant des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode de l'écart d'acquisition complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode de l'écart d'acquisition partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1er janvier 2010 ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009.

En application de la norme IFRS 10, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires, lorsqu'elles ne modifient pas la nature du contrôle exercé par le Groupe, doivent être portées directement en capitaux propres. Dès lors, l'incidence des engagements de rachat de titres émis doit également figurer en capitaux propres. Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe enregistre un passif au titre de l'engagement d'achat accordé aux actionnaires minoritaires pour la valeur actuelle du prix d'exercice. La différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en réduction des capitaux propres. Lors des arrêtés suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en capitaux propres.

#### 2.9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

## 2.9.1 Frais de recherche et développement

Conformément à IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer:

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme :
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- sa capacité à mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement. Une revue des principaux projets de recherche et développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des bureaux d'études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de

développement selon IAS 38.

Les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères de IAS 38. La reconnaissance d'avantages économiques futurs supplémentaires à long terme et pouvant être nettement différenciés des dépenses concourant au simple maintien ou à la mise à niveau de l'outil de production et des produits en vue de préserver l'avantage technologique et concurrentiel du Groupe n'est manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

#### 2.9.2 Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises - et IAS 36 - Dépréciation d'actifs - les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et au minimum une fois par an.

Après leur comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition sont évalués au coût, diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles.

#### 2.9.3 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des brevets, marques et licences qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Concessions, brevets et droits similaires 3 - 20 ans Portefeuilles clients 10 - 20 ans Logiciels 3 - 5 ans

## 2.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Compte tenu des incidences non significatives de l'approche par composant, cette dernière ne trouve à s'appliquer que sur les constructions.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actif.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Constructions industrielles 30 ans Agencements et aménagements 10 ans Installations techniques,

matériel et outillage 2 - 15 ans
Mobilier de bureau 10 ans
Matériel de transport 4 - 5 ans
Matériel informatique 2 - 5 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Tel qu'exigé par la norme IFRS 16, pour les biens utilisés au moyen d'un contrat de location dont la durée est supérieure à 12 mois et dont la valeur du droit d'utilisation est supérieure à 5 000 € :

- un passif sur contrats de location, correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers fixes futurs relatifs à la durée estimée du contrat de location est comptabilisé au bilan en dettes locatives pour sa part à moins d'un an et à plus d'un an. Les loyers fixes futurs incluent la réévaluation éventuelle de loyer correspondant à un index ou un taux de croissance contractuellement établi. Ils peuvent également inclure la valeur d'une option d'achat ou l'estimation de pénalités de fin de contrat anticipée, lorsque le scenario de sortie est raisonnablement certain;
- un droit d'utilisation sur contrats de location est également comptabilisé à l'actif. Il correspond à la valeur du passif sur contrats de location diminuée des avantages incitatifs à la location reçus du bailleur, et augmentée de loyers payés d'avance, des coûts directs initiaux ainsi que d'une estimation des coûts de remise en état lorsque ceux-ci font l'objet d'obligations contractuelles.

## 2.11 TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

Pour être testés, les actifs sont regroupés dans une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Les actifs concernés sont les actifs d'exploitation immobilisés et le besoin en fonds de roulement.

Une unité génératrice de trésorerie est un groupe identifiable homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Cellesci sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Le Groupe a déterminé deux UGT qui correspondent aux deux secteurs opérationnels du Groupe :

- Emballages,
- Matériels.

La valeur comptable des écarts d'acquisition a été affectée aux UGT définies par le Groupe et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des événements indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir. Ces événements correspondent à des changements significatifs qui affectent les objectifs et les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque UGT. Cette valeur est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés après impôt établis à partir des plans d'activité à 4 ans, étendu à 5 ans et, au-delà de cet horizon.

Le taux de croissance retenu au-delà de 5 ans correspond au taux de croissance de chaque secteur d'activité.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital calculé par le Groupe. La valeur vénale correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Cette dépréciation est enregistrée sur la ligne "autres charges opérationnelles" du compte de résultat. Elle est affectée en priorité aux écarts d'acquisition comptabilisés et ne peut pas faire l'objet d'une reprise. Les dépréciations enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement dès lors que les indices de pertes de valeur n'existent plus.

## 2.12 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle. Il s'aait de sociétés dans lesauelles le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote. La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris l'écart d'acquisition) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

### 2.13 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les placements détenus jusqu'à leur échéance. Cette classification dépend de

l'intention au moment de l'acquisition. Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et réexamine cette classification lors de chaque clôture.

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté suivant qu'elle est inférieure ou supérieure à un an.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39.

#### 2.13.1 Placements financiers

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date.

Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'éventuelle perte de valeur. L'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

#### 2.13.2 Instruments dérivés

Le Groupe procède à des couvertures de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette, sans risque spéculatif.

Il peut également se couvrir pour les risques de change liés aux variations monétaires.

L'ensemble des instruments de couverture est comptabilisé au bilan, à l'actif, en autres actifs financiers non courant et au passif en emprunts et dettes financières non courant et évalué à la juste valeur.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat, sauf application de la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie ou en cas de couverture d'investissements nets à l'étranger:

- une couverture de juste valeur permet une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté;
- une couverture de flux de trésorerie, couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à

une transaction hautement probable et qui affecterait le résultat net présenté;

 une couverture d'investissement net qui permet notamment de couvrir le risque de change des activités à l'étranger.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.
   L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :
- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur.
   La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie et d'investissements nets, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La juste valeur des instruments dérivés est enregistrée sur la base des montants communiqués par les contreparties bancaires.

### 2.13.3 Créances clients et autres créances

L'évaluation initiale des prêts et créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé. Lorsqu'ils comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces prêts et créances sont comptabilisés à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client. Une dépréciation est également effectuée lorsque les créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.

Les créances courantes font l'objet de tests de dépréciation, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

#### 2.13.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et concours bancaires) ainsi qu'aux caisses. Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ils sont classés au bilan à l'actif sur la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorie" et au passif sur la ligne "Dettes financières à moins d'un an". Les valeurs mobilières de placement sont, selon IAS 39, évaluées à la juste valeur à chaque clôture.

#### 2.13.5 Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

À la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### 2.13.6 Autres dettes

Les autres dettes financières et d'exploitation sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur.

## 2.14 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats. Ces stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué des coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les frais financiers sont exclus des stocks. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal.

## 2.15 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode

bilancielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs, et leur valeur fiscale.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable. Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Tous les montants résultant de modification de taux d'imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l'année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l'incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont compensés par entité fiscale.

### Contribution à la valeur ajoutée des entreprises et cotisation foncière des entreprises en France

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) figurent sur la ligne "Impôts et taxes" du compte de résultat.

#### 2.16 CAPITAUX PROPRES

Indépendamment de l'objectif fixé, tous les titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les éventuels profits ou pertes au titre de la dépréciation, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres, sont imputés sur les capitaux propres.

## 2.17 PROVISIONS

Les sociétés du Groupe sont engagées ou susceptibles de l'être dans des procédures et litiges qui interviennent dans le cours normal des opérations, dont des réclamations ou contentieux avec les administrations fiscales, sociales, ainsi que des autorités gouvernementales diverses ou de concurrence.

Une provision pour risque et charge est enregistrée dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de Groupe Guillin ou de l'une de ses filiales pour régler le litige.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée sur la ligne "autres charges financières".

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future.

## 2.18 PROVISIONS POUR RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

#### 2.18.1 Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

## 2.18.2 Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe applique IAS 19 révisée et comptabilise les écarts actuariels en autres éléments du résultat alobal.

## 2.18.3 Autres avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations d'entreprises de première catégorie dont les états d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe.

Les autres avantages à long terme incluent également la participation des salariés acquise par tout salarié d'une entreprise française.

Les programmes de médaille du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

## 2.18.4 Descriptions des régimes à prestations définies dans le Groupe Guillin

Indemnités de départ en retraite (IDR) en France et en Espagne, "Trattamento di Fine Rapporto" (TFR) en Italie sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. La réforme du système de pension italien a apporté des modifications dans le traitement du

TFR. Celui-ci était géré jusqu'au 30 juin 2007 dans l'entreprise. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 les nouveaux droits, transférés à l'institut national de sécurité sociale (Instituto Nazionale di Providenza Sociale, INPS) sont externalisés et gérés à travers un Fonds créé à cette fin.

### 2.19 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peut être évalué de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires, participations commerciales, escomptes financiers. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a délivré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque le bien a été livré à un client qui l'a accepté et dont le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits attachés à l'activité de service aprèsvente sont comptabilisés sur la période pour laquelle la garantie est exerçable.

## 2.20 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Sont compris dans cette rubrique les autres produits et charges d'exploitation, les produits et charges non récurrents sur opérations de gestion et les résultats sur cessions d'actifs.

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent également le crédit impôt recherche qui est traité, conformément à la norme IAS 20, comme une subvention liée au résultat.

## 2.21 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en rapportant le résultat net "Part du Groupe" au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues par des sociétés consolidées.

Le résultat net dilué par action est calculé en ajustant le résultat net "Part du Groupe" et le nombre d'actions en circulation de l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

## 2.22 SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8 "Secteurs opérationnels", les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à disposition de la direction pour évaluer les performances et l'activité du Groupe et des différents secteurs qui le composent.

Les secteurs présentés sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe.

Les secteurs présentés sont les suivants :

- le secteur emballages, et
- le secteur matériels.

Le résultat opérationnel de chaque secteur est régulièrement examiné par le Conseil d'Administration afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour chaque composante.

Les résultats sectoriels soumis au Conseil d'Administration comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels présentés suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par le principal décideur opérationnel est basée notamment sur le résultat opérationnel et la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt. Les actifs sectoriels se composent des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et corporelles, des autres actifs financiers non courants, des stocks et en-cours, des créances clients et des autres créances et actifs courants

Les passifs sectoriels se composent des provisions pour retraite et avantages similaires, des provisions, des dettes fournisseurs et des autres dettes et passifs courants.

#### 2.23 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme la différence entre les soldes bancaires créditeurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le Groupe utilise la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau de flux de trésorerie.

## 3- ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dans les comptes clos au 31 décembre 2023 et 2022, toutes les filiales sont consolidées par intégration globale.

Sociétés	Pays	% d'ii	ntérêt
		31/12/2023	31/12/2022
GROUPE GUILLIN	France	100,00 %	100,00 %
ALPHAFORM	France	100,00 %	100,00 %
ALTERECOPACK	France	100,00 %	100,00 %
CELTIC SALES COMPANY (1)	Irlande	100,00 %	100,00 %
CIESSE PAPER (2)	Italie	90,00 %	90,00 %
DYNAPLAST	France	100,00 %	100,00 %
EMBALLAGES DU DAUPHINE	France	100,00 %	100,00 %
GAULT ET FREMONT	France	100,00 %	100,00 %
GF EXPANSION (3)	France	0,00 %	100,00 %
GROUPE GUILLIN INMOBILIARIA ESPAÑA	Espagne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN DEUTSCHLAND	Allemagne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN EMBALLAGES	France	100,00 %	100,00 %
GUILLIN ESPAÑA	Espagne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN ITALIA	Italie	100,00 %	100,00 %
GUILLIN NEDERLAND	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %
GUILLIN POLSKA	Pologne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN PORTUGAL	Portugal	100,00 %	100,00 %
GUILLIN ROMANIA	Roumanie	100,00 %	100,00 %
INTERSAC	Belgique	100,00 %	100,00 %
KIV VERPACKUNGEN	Allemagne	100,00 %	100,00 %
MONTGOLFIER FILS ET CIE	France	100,00 %	100,00 %
NESPAK	Italie	100,00 %	100,00 %
RESCASET CONCEPT	France	100,00 %	100,00 %
SHARP INTERPACK	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK AYLESHAM	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK BRIDGWATER	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK ROMSEY	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK YATE	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SOCAMEL DEUTSCHLAND	Allemagne	80,00 %	80,00 %
SOCAMEL TECHNOLOGIES	France	100,00 %	100,00 %
SOCAMEL UK	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
TECNOLOGIAS SOCAMEL 3000	Espagne	100,00 %	100,00 %
THERMOFLEX (4)	Suisse	100,00 %	67,00 %
THIOLAT	France	100,00 %	100,00 %
THIOLAT IMOBILIARE	Roumanie	100,00 %	100,00 %
TRANSALPACK	Suisse	100,00 %	100,00 %
VERIPACK EMBALAJES	Espagne	100,00 %	100,00 %

<sup>(1)</sup> Le 17 novembre 2022, Groupe Guillin SA a acquis 100 % des titres de la société Celtic Sales Company Ltd, basée à Dublin, société spécialisée dans la distribution d'emballages alimentaires en plastique, carton, pulpe, bois... sur le marché irlandais à destination principalement des métiers de bouche. Cette société est intégrée dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration globale à compter de cette date.

<sup>(2)</sup> Le 22 septembre 2022, Groupe Guillin SA a acquis 90 % des titres de la société Ciesse Paper, spécialiste italien des emballages en carton sur le marché des fruits et légumes. Cette société est intégrée dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration globale à compter de cette date.

<sup>(3)</sup> En date du 12 décembre 2023, la société GF Expansion a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine au profit de son actionnaire unique Alterecopack.

<sup>&</sup>lt;sup>(4)</sup> Le 3 avril 2023, Transalpack SA, filiale à 100 % de Groupe Guillin SA, a acquis 33 % des titres de la société Thermoflex. Les comptes de Thermoflex étaient déjà consolidés selon la méthode de l'intégration globale lors des exercices précédents.

## **4-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Au 01/01/2022 52 130 163 943 196 073 Acquisitions 502 502 Cessions et mises au rebut -3 -488 -491 Variations de périmètre 11 1268 7 025 8 293 Écarts de conversion 199 -1018 -819 Autres 191 -26 165 Au 31/12/2022 34 287 169 436 203 723 Au 01/01/2022 12 147 4 446 16 593 Au 01/01/2022 19 1970 1970 Dépréciations 15 6 292 6 292 Reprises -2 -2 -2 Variations de périmètre 11 136 136 Écarts de conversion 9 9 9 Au 31/12/2022 14 260 10 738 24 998 Valeurs nettes comptables Au 01/01/2022 19 983 159 497 179 480 Au 31/12/2022 19 983 159 497 178 725  Valeurs nettes comptables Au 01/01/2022 19 983 159 497 178 725  Valeurs nettes comptables Au 01/01/2022 19 983 159 497 178 725  Valeurs nettes comptables Au 01/01/2022 19 983 159 497 178 725  Valeurs nettes comptables Au 01/01/2023 34 287 169 436 203 723 Acquisitions 168 168 Cessions et mises au rebut -3 376 5 23 736 Cessions et mises au rebut -3 376 5 3 76 Écarts de conversion 508 1596 2 104 Autres 164 1568 -1 220 348 Au 31/12/2023 33 155 169 812 202 967  Autres 164 1568 -1 220 348 Au 31/12/2023 14 260 10 738 24 998 Au 01/01/2023 14 260 10 738 24 988		Autres immobilisations incorporelles	Écarts d'acquisition	Total
Cessions et mises au rebut	Valeurs brutes Au 01/01/2022	32 130	163 943	196 073
Variations de périmètre     1 268   7 025   8 293   Écarts de conversion   199   −1 018   −819   Autres   191   −26   165   Au 31/12/2022   34 287   169 436   203 723   Amortissements et pertes de valeurs   1910   −26   165   Au 01/01/2022   12 147   4 446   16 593   Amortissements et pertes de valeurs   1970   1970   Dépréciations   1970   1970   1970   Dépréciations   1970   1970   1970   Dépréciations de périmètre   1930   136   136   Ecarts de conversion   9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	Acquisitions	502		502
Écarts de conversion 199 -1018 -819 Autres 191 -26 165 Au 31/12/2022 34 287 169 436 203 723  Amortissements et pertes de valeurs 12 147 4446 16 593 Dotations ™ 1970 1970 Depréciations ™ 1970 1970 Depréciations ™ 1970 1970 Reprises -2 -2 -2 Variations de périmètre ™ 136 136 Écarts de conversion 9 9 9 Au 31/12/2022 14 260 10 738 24 998  Valeurs nettes comptables Au 01/01/2022 19 983 159 497 179 480 Au 31/12/2022 20 027 158 698 178 725  Au tres immobilisations d'acquisition 198 168 Cessions et mises au rebut -3 376 203 723 Acquisitions 168 168 Cessions et mises au rebut -3 376 203 723 Acquisitions 1586 1596 2104 Autres immobilisations 1588 1596 2104 Autres immobilisations 168 1596 2104 Autres immobilisations 158 1596 2104 Autres immobilisations 158 1596 2104 Autres immobilisations 158 1596 2104 Autres immobilisations 1598 15	Cessions et mises au rebut	- 3	- 488	- 491
Autres 191 - 26 165 Au 31/12/2022 34 287 169 436 203 723  Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2022 197 1970 1970 Depréciations 19 6 292 6 292 Reprises -2 2 -2 Variations de périmètre 19 136 136 Écarts de conversion 9 10 738 24 998  Valeurs nettes comptables Au 01/01/2022 19 983 159 497 179 480 Au 31/12/2022 19 983 159 497 179 480 Au 31/12/2022 19 983 159 497 179 480 Au 31/12/2022 20 027 158 698 178 725  Valeurs nettes comptables Au 01/01/2022 19 983 159 497 179 480 Au 31/12/2022 20 027 158 698 178 725  Valeurs brutes au rebut 6 168 168 168 Cessions et mises au rebut 7 3 376 169 436 203 723 Acquisitions 168 1596 2104 Autres immobilisations 6 1596 2104 Autres immobilisations 1508 24 988 Au 31/12/2023 33 33 155 1698 24 988 Au 31/12/2023 24 888	Variations de périmètre (1)	1 268	7 025	8 293
Au 31/12/2022 34 287 169 436 203 723  Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2022 Dotations (1) 1970 1970 Dépréciations (1) 6 292 6 292 Reprises -2 -2 -2 Variations de périmètre (1) 136 136 136 Écarts de conversion 9 9 9 Au 31/12/2022 14 260 10 738 24 998  Valeurs nettes comptables  Au 01/01/2022 19 983 159 497 179 480 Au 31/12/2022 19 983 159 497 179 480 Au 31/12/2022 20 027 158 698 178 725  Au 01/01/2023 34 287 169 436 203 723 Acquisitions 168 168 Cessions et mises au rebut -3 376 2104 Autres (4) 1568 -1 220 348 Au 4utres (4) 1568 -1 220 348 Au 31/12/2023 33 155 169 812 202 967  Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2023 14 260 10 738 24 998 Dotations (2) 2 184 2 184 Reprises -2 510 -2 510 Ecarts de conversion 196 196 Au 31/12/2023 14 130 10 738 24 868  Valeurs rettes comptables  Valeurs immobilisations for sur pertes de valeurs Au 01/01/2023 14 260 10 738 24 998 Dotations (2) 2 184 2 184 Reprises -2 510 -2 510 Ecarts de conversion 196 196 Au 31/12/2023 14 130 10 738 24 868  Valeurs nettes comptables	Écarts de conversion	199	- 1 018	- 819
Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2022  Dotations (2) 1970 1970 1970  Dépréciations (3) 6 292 6 292  Reprises -2 2 -2  Variations de périmètre (3) 136 136  Écarts de conversion 9 9 9  Au 31/12/2022 14 260 10 738 24 998  Valeurs nettes comptables  Au 01/01/2022 19 983 159 497 179 480  Au 31/12/2022 19 983 159 497 179 480  Au 31/12/2022 20 027 158 698 178 725  Au 01/01/2022 3 4 2 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Autres	191	- 26	165
Au 01/01/2022 1970 1970 1970 1970 Dotations □ 1970 1970 1970 1970 1970 1970 1970 1970	Au 31/12/2022	34 287	169 436	203 723
Dépréciations (III)         6 292         6 292           Reprises         - 2         - 2           Variations de périmètre (III)         136         136           Écarts de conversion         9         9           Au 31/12/2022         14 260         10 738         24 998           Valeurs nettes comptables         Au 01/01/2022         19 983         159 497         179 480           Au 31/12/2022         20 027         158 698         178 725           Valeurs brutes         Au 01/01/2023         Au 220 027         158 698         178 725           Valeurs brutes         Au 01/01/2023         Au 284 287         169 436         203 723           Acquisitions         168         168         168           Cessions et mises au rebut         - 3 376         - 3 376         5           Écarts de conversion         508         1 596         2 104           Autres (III)         1 568         - 1 220         348           Au 31/12/2023         33 155         169 812         20 29 67           Amortissements et pertes de valeurs         14 260         10 738         24 998           Dotations (III)         2 184         2 184         2 18	Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2022	12 147	4 446	16 593
Reprises -2 -2 Variations de périmètre ™ 136 136 Écarts de conversion 9 9 Au 31/12/2022 14 260 10 738 24 998  Valeurs nettes comptables  Au 01/01/2022 19 983 159 497 179 480 Au 31/12/2022 20 027 158 698 178 725  Au 01/01/2022 19 983 159 497 179 480 Au 31/12/2022 20 027 158 698 178 725  Au 01/01/2023 34 287 169 436 203 723 Acquisitions 168 168 Cessions et mises au rebut -3 376 -3 376 Écarts de conversion 508 1596 2 104 Autres ™ 1568 -1 220 348 Au 31/12/2023 33 155 169 812 202 967  Amortissements et pertes de valeurs 14 260 10 738 24 998 Au 01/01/2023 14 260 10 738 24 998 Au 01/01/2023 12 184 2 184 Au 31/12/2023 14 130 10 738 24 898  Valeurs et conversion 196 196 Au 31/12/2023 14 130 10 738 24 868  Valeurs nettes comptables  Au 01/01/2023 20 027 158 698 178 725	Dotations (2)	1 970		1 970
Variations de périmètre (1)         136         136           Écarts de conversion         9         9           Au 31/12/2022         14 260         10 738         24 998           Valeurs nettes comptables           Au 01/01/2022         19 983         159 497         179 480           Au 31/12/2022         20 027         158 698         178 725           Valeurs brutes Au 01/01/2023         34 287         169 436         203 723           Acquisitions         168         168         168           Cessions et mises au rebut         - 3 376         - 3 376         - 3 376           Écarts de conversion         508         1 596         2 104           Autres (4)         1 568         - 1 220         348           Au 31/12/2023         33 155         169 812         202 967           Amortissements et pertes de valeurs         14 260         10 738         24 998           Au 01/01/2023         2 184         2 184         2 184           Reprises         - 2 510         - 2 510         - 2 510           Écarts de conversion         196         196         196           Au 31/12/2023         14 130         10 738         24 868	Dépréciations (3)		6 292	6 292
Écarts de conversion         9         9           Au 31/12/2022         14 260         10 738         24 998           Valeurs nettes comptables           Au 01/01/2022         19 983         159 497         179 480           Au 31/12/2022         20 027         158 698         178 725           Autres immobilisations incorporelles         Écarts 698         178 725           Valeurs brutes Au 01/01/2023         34 287         169 436         203 723           Acquisitions         168         168         168         168         168         168         203 723         200 27         200 27         3 376         2 3 76         2 3 76         2 3 76         2 3 76         2 3 76         2 3 76         2 3 76         2 2 104         2 104         2 2 104	Reprises	- 2		- 2
Au 31/12/2022 14 260 10 738 24 998  Valeurs nettes comptables  Au 01/01/2022 19 983 159 497 179 480  Au 31/12/2022 20 027 158 698 178 725  Au 01/01/2023 34 287 169 436 20 3723  Acquisitions 168 168  Cessions et mises au rebut - 3 376 - 3 376  Écarts de conversion 508 1596 2 104  Autres (a) 1568 - 1 220 348  Au 31/12/2023 33 155 169 812 202 967  Amortissements et pertes de valeurs 4 2 184  Reprises - 2 510 - 2 510  Écarts de conversion 196 196  Au 31/12/2023 14 130 10 738 24 868  Valeurs nettes comptables  Au 31/12/2023 14 130 10 738 24 868  Valeurs nettes comptables  Au 01/01/2023 20 027 158 698 178 725	Variations de périmètre (1)	136		136
Valeurs nettes comptables         Au 01/01/2022       19 983       159 497       179 480         Au 31/12/2022       20 027       158 698       178 725         Au 1/12/2022       Au tres immobilisations d'acquisition       Écarts d'acquisition       Total         Valeurs brutes Au 01/01/2023       34 287       169 436       203 723         Acquisitions       168       168       168         Cessions et mises au rebut       - 3 376       - 3 376       - 3 376       - 3 376       2 104         Autres (a)       1 568       1 596       2 104	Écarts de conversion	9		9
Au 01/01/2022 1983 159 497 179 480 Au 31/12/2022 20 027 158 698 178 725    Autres immobilisations incorporelles d'acquisition d'acquisition d'acquisitions lécarts Au 01/01/2023 34 287 169 436 203 723   Acquisitions 168 168 168	Au 31/12/2022	14 260	10 738	24 998
Au 01/01/2022 1983 159 497 179 480 Au 31/12/2022 20 027 158 698 178 725    Autres immobilisations incorporelles d'acquisition d'acquisition d'acquisitions 168 203 723   Acquisitions 168 168 168 203 723   Acquisitions 168 1596 2104 2025 2025 2025 2025 2025 2025 2025 20				
Au 31/12/2022         20 027         158 698         178 725           Valeurs brutes Au 01/01/2023         34 287         169 436         203 723           Acquisitions         168         168           Cessions et mises au rebut         - 3 376         - 3 376           Écarts de conversion         508         1 596         2 104           Autres (4)         1 568         - 1 220         348           Au 31/12/2023         33 155         169 812         202 967           Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2023         14 260         10 738         24 998           Dotations (2)         2 184         2 184         2 184           Reprises         - 2 510         - 2 510         - 2 510           Écarts de conversion         196         196         196           Au 31/12/2023         14 130         10 738         24 868           Valeurs nettes comptables         20 027         158 698         178 725	Valeurs nettes comptables			
Valeurs brutes         Autres immobilisations incorporelles         Écarts d'acquisition         Total           Valeurs brutes         34 287         169 436         203 723           Acquisitions         168         168           Cessions et mises au rebut         - 3 376         - 3 376           Écarts de conversion         508         1 596         2 104           Autres (A)         1 568         - 1 220         348           Au 31/12/2023         33 155         169 812         202 967           Amortissements et pertes de valeurs         14 260         10 738         24 998           Au 01/01/2023         2 184         2 184         2 184           Reprises         - 2 510         - 2 510         - 2 510           Écarts de conversion         196         196         196           Au 31/12/2023         14 130         10 738         24 868           Valeurs nettes comptables           Au 01/01/2023         20 027         158 698         178 725	Au 01/01/2022	19 983	159 497	179 480
Valeurs brutes Au 01/01/2023         34 287         169 436         203 723           Acquisitions         168         168           Cessions et mises au rebut         - 3 376         - 3 376           Écarts de conversion         508         1 596         2 104           Autres (4)         1 568         - 1 220         348           Au 31/12/2023         33 155         169 812         202 967           Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2023         14 260         10 738         24 998           Dotations (2)         2 184         2 184         2 184           Reprises         - 2 510         - 2 510         - 2 510           Écarts de conversion         196         196         196           Au 31/12/2023         14 130         10 738         24 868           Valeurs nettes comptables           Au 01/01/2023         20 027         158 698         178 725	Au 31/12/2022	20 027	158 698	178 725
Au 01/01/2023       34 287       169 436       203 723         Acquisitions       168       168         Cessions et mises au rebut       - 3 376       - 3 376         Écarts de conversion       508       1 596       2 104         Autres (4)       1 568       - 1 220       348         Au 31/12/2023       33 155       169 812       202 967         Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2023       14 260       10 738       24 998         Dotations (2)       2 184       2 184       2 184         Reprises       - 2 510       - 2 510       - 2 510         Écarts de conversion       196       196       196         Au 31/12/2023       14 130       10 738       24 868         Valeurs nettes comptables         Au 01/01/2023       20 027       158 698       178 725				
Cessions et mises au rebut  - 3 376 Écarts de conversion  508 1 596 2 104  Autres (4) 1 568 - 1 220 348  Au 31/12/2023 33 155 169 812 202 967  Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2023  Dotations (2) 2 184 2 184 2 184 Reprises - 2 510 - 2 510 Écarts de conversion 196 196 Au 31/12/2023 14 130 10 738 24 868  Valeurs nettes comptables  Au 01/01/2023 20 027 158 698 178 725				Total
Écarts de conversion       508       1 596       2 104         Autres (4)       1 568       -1 220       348         Au 31/12/2023       33 155       169 812       202 967         Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2023       14 260       10 738       24 998         Au 01/01/2023       2 184       2 184       2 184         Reprises       - 2 510       - 2 510       - 2 510         Écarts de conversion       196       196       196         Au 31/12/2023       14 130       10 738       24 868         Valeurs nettes comptables         Au 01/01/2023       20 027       158 698       178 725	Valeurs brutes Au 01/01/2023	incorporelles	d'acquisition	
Autres (4) 1 568 -1 220 348  Au 31/12/2023 33 155 169 812 202 967  Amortissements et pertes de valeurs 14 260 10 738 24 998  Au 01/01/2023 2 184 2 184  Reprises -2 510 -2 510  Écarts de conversion 196 196  Au 31/12/2023 14 130 10 738 24 868  Valeurs nettes comptables  Au 01/01/2023 20 027 158 698 178 725		incorporelles 34 287	d'acquisition	203 723
Au 31/12/2023 33 155 169 812 202 967  Amortissements et pertes de valeurs	Au 01/01/2023	incorporelles <b>34 287</b> 168	d'acquisition	<b>203 723</b> 168
Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2023  Dotations (2)  2 184  Reprises  - 2 510  - 2 510  Écarts de conversion  196  196  Au 31/12/2023  14 130  10 738  24 998  24 998  2 184  2 184  2 184  Reprises  - 2 510  - 2 510  196  196  Au 01/01/2023  10 738  24 868	Au 01/01/2023 Acquisitions Cessions et mises au rebut	incorporelles <b>34 287</b> 168 - 3 376	d'acquisition 169 436	<b>203 723</b> 168 - 3 376
Au 01/01/2023       14 280       10 738       24 978         Dotations (2)       2 184       2 184         Reprises       - 2 510       - 2 510         Écarts de conversion       196       196         Au 31/12/2023       14 130       10 738       24 868         Valeurs nettes comptables         Au 01/01/2023       20 027       158 698       178 725	Au 01/01/2023 Acquisitions Cessions et mises au rebut Écarts de conversion	incorporelles  34 287  168  - 3 376  508	d'acquisition 169 436	203 723 168 - 3 376 2 104
Reprises       - 2 510       - 2 510         Écarts de conversion       196       196         Au 31/12/2023       14 130       10 738       24 868         Valeurs nettes comptables         Au 01/01/2023       20 027       158 698       178 725	Au 01/01/2023 Acquisitions	incorporelles 34 287 168 - 3 376 508 1 568	169 436 1596 - 1 220	203 723 168 - 3 376 2 104 348
Écarts de conversion       196       196         Au 31/12/2023       14 130       10 738       24 868         Valeurs nettes comptables         Au 01/01/2023       20 027       158 698       178 725	Au 01/01/2023 Acquisitions Cessions et mises au rebut Écarts de conversion Autres (4)	incorporelles  34 287  168  - 3 376  508  1 568  33 155	169 436 1596 - 1 220 169 812	203 723 168 - 3 376 2 104 348 202 967
Au 31/12/2023 14 130 10 738 24 868  Valeurs nettes comptables Au 01/01/2023 20 027 158 698 178 725	Au 01/01/2023  Acquisitions  Cessions et mises au rebut  Écarts de conversion  Autres (4)  Au 31/12/2023  Amortissements et pertes de valeurs	incorporelles  34 287  168  - 3 376  508  1 568  33 155	169 436 1596 - 1 220 169 812	203 723 168 - 3 376 2 104 348 202 967
Valeurs nettes comptables Au 01/01/2023 20 027 158 698 178 725	Au 01/01/2023 Acquisitions Cessions et mises au rebut Écarts de conversion Autres (4) Au 31/12/2023  Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2023	incorporelles  34 287  168  - 3 376  508  1 568  33 155  14 260  2 184	169 436 1596 - 1 220 169 812	203 723  168  - 3 376  2 104  348  202 967  24 998  2 184
Au 01/01/2023 20 027 158 698 178 725	Au 01/01/2023 Acquisitions Cessions et mises au rebut Écarts de conversion Autres (4) Au 31/12/2023  Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2023  Dotations (2) Reprises	incorporelles  34 287  168  - 3 376  508  1 568  33 155  14 260  2 184  - 2 510	169 436 1596 - 1 220 169 812	203 723  168  - 3 376  2 104  348  202 967  24 998  2 184  - 2 510
Au 01/01/2023 20 027 158 698 178 725	Au 01/01/2023 Acquisitions Cessions et mises au rebut Écarts de conversion Autres (4) Au 31/12/2023  Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2023  Dotations (2)	incorporelles  34 287  168  - 3 376  508  1 568  33 155  14 260  2 184  - 2 510  196	169 436  1 596 - 1 220 169 812	203 723  168  - 3 376  2 104  348  202 967  24 998  2 184  - 2 510  196
	Au 01/01/2023 Acquisitions Cessions et mises au rebut Écarts de conversion Autres (4) Au 31/12/2023  Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2023 Dotations (2) Reprises Écarts de conversion Au 31/12/2023	incorporelles  34 287  168  - 3 376  508  1 568  33 155  14 260  2 184  - 2 510  196	169 436  1 596 - 1 220 169 812	203 723  168  - 3 376  2 104  348  202 967  24 998  2 184  - 2 510  196
	Au 01/01/2023 Acquisitions Cessions et mises au rebut Écarts de conversion Autres (4) Au 31/12/2023  Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2023 Dotations (2) Reprises Écarts de conversion Au 31/12/2023  Valeurs nettes comptables	incorporelles  34 287  168  - 3 376  508  1 568  33 155  14 260  2 184  - 2 510  196  14 130	169 436  1 596 - 1 220 169 812  10 738	203 723  168  - 3 376  2 104  348  202 967  24 998  2 184  - 2 510  196  24 868

<sup>(1)</sup> Ecart d'acquisition sur les sociétés Celtic Sales Company Ltd et Ciesse Paper.
(2) Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.
(3) Les dépréciations sont comprises sur la ligne "Autres charges opérationnelles" du compte de résultat.
(4) La ligne "Autres" comprend notamment l'affectation de l'écart d'acquisition au portefeuille clients avec impôt différé.

Écarts d'acquisition	31/12/2023	31/12/2022
Secteur Emballages	150 098	149 725
Secteur Matériels	8 976	8 973
Total	159 074	158 698

Le Groupe, pour réaliser les tests de perte de valeur des actifs immobilisés, a choisi des hypothèses raisonnables basées sur ses connaissances et expériences en fonction de la situation économique actuelle. En effet, les prix des matières premières et de l'énergie sont toujours fortement volatiles entraînant de fortes variations de coûts. Il est impossible de prévoir le prix futur des matières premières et de l'énergie.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur d'utilité sont :

Par pays	Taux d'actualisation
Allemagne	7,1 %
Belgique	7,5 %
Espagne	7,9 %
France	7,3 %
Irlande	7,4 %
Italie	8,4 %
Pays-Bas	7,1 %
Pologne	10,4 %
Portugal	8,2 %
Royaume-Uni	7,9 %
Roumanie	13,0 %
Suisse	6,9 %

Par secteurs opérationnels	Taux d'actualisation
Emballages	7,3 %
Matériels	7,4 %

Le taux de croissance à l'infini de 2 % a été utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie et calculer la valeur terminale pour toutes les UGT.

Les hypothèses retenues n'ont pas conduit à constater de dépréciation des écarts d'acquisition et autres actifs immobilisés sur l'exercice 2023.

## Analyse de sensibilité :

Une variation de +1% du taux d'actualisation et/ou de -1% du taux de croissance à l'infini n'aurait pas conduit à constater une dépréciation sur chacun des deux secteurs opérationnels du Groupe (UGT).

## 5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs nettes comptables

Au 01/01/2023

Au 31/12/2023

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En-cours	Total
Valeurs brutes Au 01/01/2022	34 123	217 970	473 035	38 216	15 778	779 122
Acquisitions	5	1 880	16 965	1 881	18 928	39 659
Cessions et mises au rebut	- 11	- 801	- 6 817	- 891		- 8 520
Variations de périmètre	1 765	6 273	1824	1 112	35	11 009
Écarts de conversion	103	5	- 6 011	- 431	- 132	- 6 466
Autres		591	11 163	607	- 12 552	- 191
Au 31/12/2022	35 985	225 918	490 159	40 494	22 057	814 613
Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2022	106	110 002	371 198	30 988		512 294
Dotations (1)	17	7 642	22 815	2 068		32 542
Reprises		- 571	- 6 257	- 852		- 7 680
Variations de périmètre		270	775	939		1984
Écarts de conversion	- 1	131	- 4 729	- 351		- 4 950
Autres		- 290	267	23		0
Au 31/12/2022	122	117 184	384 069	32 815		534 190
Valeurs nettes comptables						
Au 01/01/2022	34 017	107 968	101 837	7 228	15 778	266 828
Au 31/12/2022	35 863	108 734	106 090	7 679	22 057	280 423
	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En-cours	Total
Valeurs brutes Au 01/01/2023	35 985	225 918	490 159	40 494	22 057	814 613
Acquisitions		4 233	12 137	1 172	13 878	31 420
Cessions et mises au rebut		- 549	- 1 931	- 579	- 34	- 3 093
Écarts de conversion	257	1 662	4 106	965	221	7 211
Autres		772	24 466	1 341	- 26 753	- 174
Au 31/12/2023	36 242	232 036	528 937	43 393	9 369	849 977
Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2023	122	117 184	384 069	32 815		534 190
Dotations (1)	17	7 697	23 957	2 246		33 917
Reprises		- 549	- 1879	- 516		- 2 944
Écarts de conversion	4	688	2 651	673		4 016
Autres			- 60	60		0
Au 31/12/2023	143	125 020	408 738	35 278		569 179

35 863

36 099

108 734

107 016

106 090

120 199

7 679

8 115

22 057

9 369

280 423

280 798

<sup>(1)</sup> Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.

## **DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS**

Les droits d'utilisation se décomposent ainsi par nature d'actifs :

	Constructions	Matériel	Autres	Total
Valeurs brutes Au 01/01/2022	6 877	6 463	2 596	15 936
Nouveaux contrats de location	1 180	1 325	783	3 288
Variations de périmètre	246	572	145	963
Fins et résiliations anticipées des contrats		- 648	- 435	- 1 083
Écart de conversion	- 137	- 105	- 11	- 253
Au 31/12/2022	8 166	7 607	3 078	18 851
Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2022	2 264	3 354	1 288	6 906
Dotation	977	1 652	932	3 561
Fins et résiliations anticipées des contrats		- 569	- 397	- 966
Écart de conversion	- 34	- 75	- 4	- 113
Au 31/12/2022	3 207	4 362	1 819	9 388
Valeurs nettes comptables au 31/12/2022	4 959	3 245	1 259	9 463

	Constructions	Matériel	Autres	Total
Valeurs brutes Au 01/01/2023	8 166	7 607	3 078	18 851
Nouveaux contrats de location	1 202	2 548	1 907	5 657
Fins et résiliations anticipées des contrats		- 1 818	- 1 051	- 2869
Écart de conversion	55	102	32	189
Au 31/12/2023	9 423	8 439	3 966	21 828
Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2023	3 207	4 362	1 819	9 388
Dotation	1 247	1 794	1 039	4 080
Fins et résiliations anticipées des contrats		- 1 814	- 1 050	- 2864
Écart de conversion	13	49	12	74
Au 31/12/2023	4 467	4 391	1820	10 678
Valeurs nettes comptables au 31/12/2023	4 956	4 048	2 146	11 150

## **6- AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS**

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
Valeurs brutes Au 01/01/2022	15	411	426
Acquisitions		13	13
Diminutions		- 1	- 1
Variations de périmètre	27	90	117
Écarts de conversion		1	1
Autres	26		26
Au 31/12/2022	68	514	582
Dépréciations et pertes de valeurs Au 01/01/2022			
Variations de périmètre		21	21
Au 31/12/2022		21	21
Valeurs nettes comptables			
Au 01/01/2022	15	411	426
Au 31/12/2022	68	493	561

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
Valeurs brutes Au 01/01/2023	68	514	582
Acquisitions		71	71
Diminutions		-1	-1
Écarts de conversion		1	1
Autres		- 45	- 45
Au 31/12/2023	68	540	608
Dépréciations et pertes de valeurs			
Au 01/01/2023		21	21
Au 31/12/2023		21	21
Valeurs nettes comptables			
Au 01/01/2023	68	493	561
Au 31/12/2023	68	519	587

#### 7- STOCKS

	31/12/2023	31/12/2022
Matières premières et en-cours	55 761	63 473
Produits finis et marchandises	90 679	111 507
Total brut	146 440	174 980
Dépréciations	- 5 339	- 5 572
Total net	141 101	169 408

Les flux des dépréciations sont les suivants :

	2023	2022
Dotations aux dépréciations	- 3 463	- 3 971
Reprises sur dépréciations	3 738	3 359
Écarts de conversion	- 42	52
Variations de périmètre		
Total	233	- 560

#### **8-CLIENTS**

	31/12/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés < 1 an	179 732	191 674
Dépréciations	- 1 192	- 1 795
Total	178 540	189 879

La répartition du poste "clients" en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
EUR	80 %	82 %
GBP	14 %	13 %
PLN	4 %	3 %
USD	1%	1%
CHF	1%	1%

La juste valeur des créances clients n'est pas différente de la valeur comptable.

# 9- AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS COURANTS

	31/12/2023	31/12/2022
Créances sociales	393	445
Créances fiscales	6 183	9 233
Autres (1)	4 866	6 356
Total	11 442	16 034

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup> Dont fournisseurs débiteurs, charges constatées d'avance, autres créances...

La juste valeur des autres créances et actifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

#### **10- CAPITAUX PROPRES**

#### 10.1 COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital social de la Société est composé de 18 528 750 actions d'une valeur nominale de 0,62 €, identique à 2022. Au 1<sup>er</sup> mars 2024, les Sociétés Civiles La Brayère, L'Atelier, Le Château et la Famille Guillin agissant de concert, détiennent 65,61 % du capital.

#### 10.2 PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle sont principalement les intérêts minoritaires des filiales dont le Groupe ne détient pas 100 % des titres (se reporter à la note 3 pour le détail).

#### **10.3 ACTIONS PROPRES**

Nombre d'actions détenues	Autorisations	Réalisations	
		2023	2022
Variations en quantités			
Détentions à l'ouverture		42 816	43 652
Achats d'actions	1 852 875	73 931	98 434
Ventes d'actions		- 74 159	- 99 270
Détentions à la clôture : 31 décembre		42 588	42 816

Variations en valeur		
Solde à l'ouverture	309	382
Achats d'actions	1902	2 059
Ventes d'actions	- 1828	- 2 132
Solde à la clôture : 31 décembre	383	309

Sur les 42 588 actions détenues à la clôture de l'exercice 2023, 34 130 actions ont été acquises antérieurement dans le cadre du programme de rachat d'actions et 8 458 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

#### **10.4 DIVIDENDE**

Le dividende, versé en 2023 par Groupe Guillin SA, s'élève à 14 789 k€, soit 0,80 € par action, contre 0,75 € en 2022.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 14 juin 2024 de distribuer un dividende de 1,10 € par action.

## 11- PROVISIONS POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

#### 11.1 RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les cotisations à ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

#### 11.2 RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

#### 11.2.1 Détail du poste provisions pour retraite et autres avantages à long terme

	31/12/2023	31/12/2022	
Avantages postérieurs à l'emploi	7 221	7 217	
Médailles du travail	19	21	
Participation des salariés	3 870	3 757	
Montant au passif	11 110	10 995	

#### 11.2.2 Évolution sur l'exercice

ÉVOLUTION	Fran	France Italie		ie	Auti	es	Total	
sur l'exercice et éléments comptabilisés au compte	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
de résultat	IDR	IDR	TFR	TFR	IDR	IDR		
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	4 941	5 735	2 170	1 567	106	117	7 217	7 419
Coût financier (1)	169	57	86	16			255	73
Coût des services rendus dans l'exercice (2)	95	396	164	246	29	15	288	657
Éléments comptabilisés au compte de résutat	264	453	250	262	29	15	543	730
Prestations payées	- 555	- 681	- 216	- 108	- 3	- 24	- 774	- 813
Écarts actuariels de l'exercice (3)	354	- 566	- 129	224			225	- 342
Variations de périmètre				225			0	225
Écarts de conversion					10	- 2	10	- 2
Valeur actualisée des engagements à la clôture	5 004	4 941	2 075	2 170	142	106	7 221	7 217

<sup>(1)</sup> Le coût financier figure sur la ligne "Autres charges financières".

L'engagement net du Groupe au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi figure au passif du bilan et s'élève à 7 221 k€ contre 7 217 k€ au 31 décembre 2022.

**Analyse de sensibilité:** en cas de hausse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi serait égal à 6 518 k€ soit une baisse de 9,7 %. En cas de baisse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi atteindrait 8 045 k€ soit une hausse de 11,4 %.

#### 11.2.3 Les hypothèses actuarielles

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation	3,50 %	3,60 %	1,00 %	0,50 %	0,80 %
Taux d'augmentation des salaires	2,00 %	2,00 %	0,80 %	0,80 %	1,50 %

<sup>(2)</sup> Le coût des services rendus dans l'exercice figure sur la ligne "Charges de personnel".

<sup>(3)</sup> En application d'IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

# 12- PROVISIONS

	01/01 2022	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Variations de périmètre	31/12 2022
Provisions pour coûts de remise en état des sites	2 555					2 555
Autres provisions	1 595	48	- 112	- 1000		531
Total des provisions non courantes	4 150	48	- 112	- 1 000	0	3 086
Litiges prud'homaux (1)	638	2	- 20			620
Autres provisions	225		- 87	- 126		12
Total des provisions courantes	863	2	- 107	- 126	0	632

	01/01 2023	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Variations de périmètre	31/12 2023
Provisions pour coûts de remise en état des sites (1)	2 555	220				2 775
Autres provisions	531	48	- 5			574
Total des provisions non courantes	3 086	268	- 5	0	0	3 349
Litiges prud'homaux (1)	620	369	- 343	- 37		609
Autres provisions (1)	12	253		- 12		253
Total des provisions courantes	632	622	- 343	- 49	0	862

<sup>(1)</sup> Les dotations apparaissent sur la ligne "Dotations aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.

#### 13- PASSIFS FINANCIERS

#### 13.1 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	92 870	111 755
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	36 334	38 180
Total des dettes brutes	129 204	149 935
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 116 795	- 52 160
Total de l'endettement net	12 409	97 775
Gearing (Endettement net/Fonds propres)	0,02	0,19

	notionel					
	31/12/2023	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	31/12/2023	31/12/2022
Dettes envers les établissements de crédit	117 306	35 236	79 357	2 713	117 306	142 115
Instruments dérivés et autres (1)	11 898	1 099	10 799		11 898	7 820
Total	129 204	36 335	90 156	2 713	129 204	149 935

<sup>(1)</sup> Y compris engagements de rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle.

#### La variation de l'endettement est la suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
Endettement financier à l'ouverture	97 775	66 102
Nouveaux emprunts	16 000	20 000
Remboursements d'emprunts	- 36 154	- 31 784
Concours bancaires courants	- 4 655	742
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 64 635	35 137
Instruments dérivés et autres	3 478	- 72
Variations de périmètre		7 344
Ecarts de change	600	306
Endettement financier à la clôture	12 409	97 775

#### Taux d'intérêt des dettes financières :

	31/12/2023	31/12/2022
Total taux fixe	127 305	141 127
Total taux variable non couvert	487	6 978
Total taux variable couvert par swap à taux fixe ou cappé	1 412	1 830
Total	129 204	149 935

Les intérêts sur dettes à taux variables sont indexés sur des références monétaires de type Euribor ou Ester. Les intérêts sur dettes à taux fixes, portant sur des emprunts en euros, sont calculés à des taux variant entre 0,10 % et 2,92 %, l'échéance la plus longue étant 2029.

**Analyse de sensibilité :** si les taux variables varient de 1 % en plus ou en moins, l'impact à dette constante, sur le coût de l'endettement, serait proche de 5 k€.

#### 13.2 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe gère ses risques de taux et de change à l'aide d'instruments dérivés ; en aucun cas le Groupe est en risque spéculatif. La dette financière brute du Groupe est de 129,2 millions d'euros, dont 1,9 million d'euros à taux variables.

Pour la gestion du risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise les instruments suivants :

Caractéristiques	Mon	tant	Échéance	Valeur de marché	
Caracteristiques	31/12/2023 31/12/2022		Leneunce	31/12/2023	31/12/2022
Cap sur taux variable	767	837	2034	23	58
Cap sur taux variable	180	240	2026	9	17
Cap sur taux variable		111	2023		2
Total	947	1 188		32	77

Ces instruments financiers sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie. Ils sont comptabilisés au bilan en valeur de marché à la date de clôture. La variation de juste valeur est comptabilisée en "autres éléments du résultat global". Aucune inefficacité n'a été constatée dans le résultat financier.

#### 13.3 DETTES LOCATIVES

Les dettes locatives se décomposent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022	
Dettes locatives à plus d'un an	7 569	6 625	
Dettes locatives à moins d'un an	3 741	2 981	
Total	11 310	9 606	

#### **14- FOURNISSEURS**

	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs et comptes rattachés < 1 an	96 050	118 861
Total	96 050	118 861

La répartition du poste "Fournisseurs et comptes rattachés < 1 an" en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
EUR	79 %	82 %
GBP	16 %	14 %
PLN	5 %	4 %

La juste valeur des dettes fournisseurs n'est pas différente de la valeur comptable.

#### 15- AUTRES DETTES ET PASSIFS COURANTS

	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sociales	32 409	28 483
Dettes fiscales	11 000	11 498
Autres (1)	14 745	21 199
Total	58 154	61 180

<sup>(1)</sup> Dont fournisseurs d'immobilisations, clients créditeurs, produits constatés d'avance, autres dettes...

La juste valeur des autres dettes et passifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

# 16- SYNTHÈSE DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

	Catágorios N	Catégories Niveaux		31/12/	31/12/2023		31/12/2022	
	IAS 39	IFRS 7	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur		
Actifs financiers								
Dépôts, cautionnement et autres immobilisations financières	Prêts et créances au coût amorti	/	587	587	561	561		
Créances clients	Prêts et créances au coût amorti	/	178 540	178 540	189 879	189 879		
Créances fiscales et sociales (1)	N/A	/	6 576	N/A	9 678	N/A		
Charges constatées d'avance (1)	N/A	/	2 937	N/A	3 369	N/A		
Autres créances et actifs courants	Prêts et créances au coût amorti	/	1 929	1929	2 987	2 987		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Niv 1	116 795	116 795	52 160	52 160		
Passifs financiers								
Emprunts et dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	/	129 159	129 159	149 886	149 886		
Dettes locatives	Passifs financiers au coût amorti	/	11 310	11 310	9 606	9 606		
Instruments dérivés (2)	N/A	Niv 2	45	45	49	49		
Dettes fournisseurs	Passifs financiers au coût amorti	/	96 050	96 050	118 861	118 861		
Dettes fiscales et sociales (1)	N/A	/	43 409	N/A	39 981	N/A		
Produits constatés d'avance (1)	N/A	/	2 006	N/A	2 093	N/A		
Autres dettes et passifs courants	Passifs financiers au coût amorti	/	12 739	12 739	19 106	19 106		

Niv 1 : Instruments cotés sur les marchés financiers

# 17- PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2023	2022
Chiffre d'affaires net des participations commerciales	885 357	898 471
Escomptes accordés	- 792	- 786
Variation provision pour SAV	75	4
Total	884 640	897 689

La répartition du produit des activités ordinaires en devises de transaction est la suivante :

	2023	2022
EUR	79 %	77 %
GBP	14 %	16 %
PLN	5 %	5 %
CHF	2 %	2 %

Niv 2 : Instruments basés sur des données observables de marché

 $<sup>^{\</sup>scriptsize (1)}$  Ne constitue pas un actif ou un passif financier au sens de la norme IAS 39.

<sup>(2)</sup> Méthode comptable spécifique aux relations de couverture.

# 18- ACHATS CONSOMMÉS

	2023	2022	
Consommations de matières premières	- 255 098	- 321 866	
Autres achats consommés	- 142 111	- 150 970	
Dépréciations nettes sur stocks	275	- 612	
Total	- 396 934	- 473 448	

#### 19- AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	2023	2022
Charges variables (1)	- 98 084	- 109 687
Charges fixes	- 51 923	- 48 568
Total	- 150 007	- 158 255

<sup>(1)</sup> Directement proportionnelles aux quantités vendues ou produites.

# **20- CHARGES DE PERSONNEL**

	2023	2022	
Charges de personnel	- 169 009	- 159 114	
Intéressement et participation	- 9 154	- 7 063	
Autres avantages sociaux (1)	- 410	216	
Total	- 178 573	- 165 961	

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup> Dont indemnités de départ à la retraite.

Au 31 décembre 2023, l'effectif moyen s'élève à 2 991 personnes, en augmentation de 1 % par rapport à 2022. Le nombre moyen d'intérimaires et de saisonniers est de 407 en 2023, contre 433 en 2022.

#### 21- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	2023	2022
Dotations aux amortissements	- 36 101	- 34 512
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation des actifs	- 4 080	- 3 561
Dotations aux amortissements	- 40 181	- 38 073
Dotations pour :		
Litiges prud'homaux	- 369	- 2
Autres	- 474	
Reprises non utilisées pour :		
Litiges prud'homaux	36	
Autres	13	1 126
Dotations nettes aux provisions	- 794	1 124
Total	- 40 975	- 36 949

#### 22- AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	2023	2022
Produits des cessions d'immobilisations	194	909
Autres produits d'exploitation	2 945	1946
Autres produits d'exploitation	3 139	2 855
Dépréciations nettes sur créances clients	- 132	- 260
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	- 149	- 911
Autres charges d'exploitation	- 2 314	- 550
Autres charges d'exploitation	- 2 595	- 1 721
Total	544	1 134

# 23- AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

Néant.

## 24- AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

En 2022, les autres charges opérationnelles correspondent essentiellement à la dépréciation de l'écart d'acquisition de la filiale KIV Verpackungen.

# 25- COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	2023	2022
Intérêts des emprunts	- 957	- 694
Autres intérêts reçus (placements, intérêts moratoires)	2 162	409
Autres intérêts versés	- 162	- 44
Total	1 043	- 329

#### **26- AUTRES PRODUITS FINANCIERS**

	2023	2022
Gains de change	2 313	889
Total	2 313	889

# 27- AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	2023	2022
Pertes de change	- 876	- 1 235
Autres	- 487	- 392
Total	- 1363	- 1 627

# 28- IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

#### 28.1 CHARGE D'IMPÔT

	2023	2022	
Impôt sur les sociétés	- 25 006	- 17 160	
Impôt différé	379	- 129	
Total	- 24 627	- 17 289	

# 28.2 RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX MOYEN DU GROUPE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	20	23	2022		
Résultat net consolidé avant impôt	100 588		69 273		
Impôt théorique	- 24 955	- 24,8%	- 15 996	- 23,1 %	
Différences permanentes	- 1 037	- 1,0%	- 1 907	- 2,8 %	
Déficits non activés et crédits d'impôts	1 193	1,1%	605	0,9 %	
Différences de taux d'impôts	172	0,2%	9	0,0 %	
Impôt effectif	- 24 627	- 24,5%	- 17 289	- 25,0 %	
Résultat net	75 961		51 984		

#### 28.3 ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

	2023	Résultat	Capitaux propres	Autres (1)	2022
Avantages au personnel	1 375	- 51	55		1 371
Décalages temporels liés aux fiscalités locales	- 789	- 277		- 46	- 466
Immobilisations et amortissements	- 20 808	580		- 275	- 21 113
Droits d'utilisation des actifs	35	3		1	31
Provisions réglementées	- 806	153			- 959
Autres provisions non courantes	559	- 119			678
Élimination des marges internes	1 653	229			1 424
Activation de déficits et utilisation de déficits activés	0	- 139			139
Impôt différé net	- 18 781	379	55	- 320	- 18 895
Actifs d'impôt différé	256				310
Passifs d'impôt différé	- 19 037				- 19 205

<sup>(1)</sup> Le flux "Autres" intègre les variations de périmètre, les effets de change ainsi que des reclassements entre différentes natures d'impôts différés.

# 29- SECTEURS OPÉRATIONNELS

#### 29.1 INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Produits et résultats	Sec Emba		Sec Maté	teur eriels		lings nations	Total G	Froupe
sectoriels	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Produits des activités ordinaires externes	837 145	850 538	47 495	47 151			884 640	897 689
Produits des activités ordinaires internes	246	213	748	306	- 994	- 519	0	0
Produits des activités ordinaires	837 391	850 751	48 243	47 457	- 994	- 519	884 640	897 689
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 38 386	- 35 323	- 1054	- 961	- 1 535	- 665	- 40 975	- 36 949
Résultat opérationnel	93 447	61 307	4 968	4 955	180	4 078	98 595	70 340
Coût de l'endettement financier net	- 3 275	- 1 979	88	55	4 230	1 595	1043	- 329
Impôts sur les résultats	- 21 151	- 14 681	- 1309	- 1 268	- 2 167	- 1340	- 24 627	- 17 289
Résultat net	68 658	44 202	3 738	3 733	3 565	4 049	75 961	51 984
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	132 202	102 656	5 623	5 923	3 101	4 469	140 926	113 048
Actifs sectoriels	735 438	782 834	30 676	25 896	35 603	35 763	801 717	844 493
Passifs sectoriels	156 043	181 188	10 332	10 264	3 150	3 302	169 525	194 754
Investissements (1)	30 216	39 481	322	366	1 121	327	31 659	40 174
Effectif moyen (intérimaires et saisonniers inclus)	3 110	3 116	239	233	49	46	3 398	3 395

<sup>(1)</sup> Hors augmentation des droits d'utilisation des actifs.

#### 29.2 INFORMATION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le produit des activités ordinaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients. Quant aux actifs et investissements, ils sont repris en fonction de la situation géographique des sociétés du Groupe.

Autres	Fra	nce	Royaur	ne-Uni	lto	lie	Aut	tres	Total G	roupe
informations	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Produits des activités ordinaires	359 096	364 927	124 679	141 686	109 521	92 122	291 344	298 954	884 640	897 689
Actifs sectoriels	426 569	447 703	95 274	98 892	92 503	103 334	187 371	194 564	801 717	844 493
Investissements (1)	16 542	24 667	5 586	5 097	2 133	1 021	7 398	9 389	31 659	40 174

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup>Hors augmentation des droits d'utilisation des actifs.

## 29.3 RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS

Actif	31/12/2023	31/12/2022
Écarts d'acquisition	159 074	158 698
Autres immobilisations incorporelles	19 025	20 027
Immobilisations corporelles	280 798	280 423
Droits d'utilisation des actifs	11 150	9 463
Autres actifs financiers non courants	587	561
Stocks et en-cours	141 101	169 408
Créances clients	178 540	189 879
Autres créances et actifs courants	11 442	16 034
Actifs sectoriels	801 717	844 493
Impôts différés actif	256	310
Créance d'impôt sur les sociétés	2 060	3 923
Trésorerie et équivalents de trésorerie	116 795	52 160
Total actif	920 828	900 886

Passif	31/12/2023	31/12/2022
Autres provisions non courantes	3 349	3 086
Provisions pour retraite et autres avantages à long terme	11 110	10 995
Provisions courantes	862	632
Dettes fournisseurs	96 050	118 861
Autres dettes et passifs courants	58 154	61 180
Passifs sectoriels	169 525	194 754
Capitaux propres - Attribuables au Groupe	588 594	524 425
Intérêts ne conférant pas le contrôle	963	1 422
Dettes financières à plus d'un an	92 870	111 755
Dettes financières à moins d'un an	36 334	38 180
Dettes locatives à plus d'un an	7 569	6 625
Dettes locatives à moins d'un an	3 741	2 981
Impôts différés passif	19 037	19 205
Dettes d'impôt sur les sociétés	2 195	1 539
Total des capitaux propres et des passifs	920 828	900 886

## **30- RÉSULTAT PAR ACTION**

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

	2023	2022
Résultat part du Groupe en euros	75 430 461	50 994 300
Nombre d'actions total	18 528 750	18 528 750
Moyenne pondérée des actions propres acquises	- 42 752	- 44 033
Moyenne pondérée des actions	18 485 998	18 484 717
Résultat par action	4,08	2,76

En l'absence d'actions potentiellement dilutives, le résultat dilué par action est identique au résultat par action.

#### 31- PARTIES LIÉES

#### 31.1 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2023 aux organes de direction du Groupe Guillin en raison de leur fonction dans les sociétés contrôlées, s'élèvent à 1 M€ net de charges et d'impôts.

#### 31.2 OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2023, au titre de dividendes, la somme de 9 726 k€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château, sociétés holding patrimoniales, et à la Famille Guillin.

#### 32- TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

# 32.1 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEURS NETTES SUR ACTIFS NON COURANT ET DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS

	2023	2022
Dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions (1)	- 40 975	- 36 949
Dépréciations des écarts d'acquisition (2)		- 6 292
Total	- 40 975	- 43 241

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup> Cf. note 21.

#### **32.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES CALCULÉS**

	2023	2022
Dotations aux provisions pour retraite et autres avantages à long terme	591	779
Reprises de provisions utilisées	- 1123	- 1 034
Variation de la participation des salariés	112	- 77
Autres produits et charges calculés	- 420	- 332

<sup>&</sup>lt;sup>(2)</sup> Comptabilisées sur la ligne "Autres charges opérationnelles" du compte de résultat (note 24).

#### **32.3 IMPÔTS NETS VERSÉS**

	2023	2022	
Paiements d'impôts sociétés	- 23 675	- 20 989	
Remboursements d'impôts sociétés	1 666	1803	
Impôts nets versés	- 22 009	- 19 186	

#### **32.4 ACQUISITIONS DE FILIALES**

Aucune nouvelle acquisition n'a été réalisée en 2023.

#### 32.5 RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE À LA CLÔTURE

	2023	2022
Disponibilités	23 857	40 327
Placements court terme	92 938	11 833
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	116 795	52 160
Banques créditrices (2)	- 388	- 5 064
Total	116 407	47 096
(1) Dont montants en : kGBP kPLN (2) Compris dans les emprunts et dettes financières court terme.	13 657 20 838	14 877 20 391

Les placements à court terme peuvent être constitués de SICAV monétaires, de certificats de dépôts et de placements en devises.

## 33- ENGAGEMENTS DU GROUPE HORS BILAN

#### **33.1 ENGAGEMENTS DONNÉS**

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Туре	Biens donnés en garantie	31/12/2023	31/12/2022
Nantissements	Titres	61 357	77 929
Cautions bancaires		744	2 078
Autres garanties		139	139

#### **33.2 ENGAGEMENTS REÇUS**

Néant.

## **34- PASSIFS ÉVENTUELS**

Le Groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter ou d'avoir affecté substantiellement dans un passé récent sa situation financière ou sa rentabilité.

# 35- ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement important postérieur à la clôture n'est intervenu entre le 31 décembre 2023 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, le 25 mars 2024.

Il faut néanmoins mentionner l'acquisition le 8 mars 2024 par Alterecopack de 80 % des titres des deux sociétés françaises à savoir Creabag SAS et Media Bag SAS, dont les chiffres d'affaires cumulés annuels s'élèvent à 2,6 M€. Ces sociétés sont leaders français en publicité d'ultra proximité via la distribution de sacs publicitaires à destination des boulangeries, pharmacies et primeurs.

# **COMPTES SOCIAUX**

# 1 Bilan de la société mère

ACTIF (5			31/12/2023		31/12/2022	
ACTIF (En milliers d'euros)		Brut	Amortissements	Net	Net	
Actif immobilisé						
Concessions, brevets et droits similaires	Note 3	6 312	2 193	4 119	2 684	
Terrains	Note 3	10 469	97	10 372	10 469	
Constructions	Note 3	27 455	11 629	15 826	16 735	
Autres immobilisations corporelles	Note 3	2 957	1 761	1 196	261	
Participations	Note 4	215 843	12 730	203 113	203 113	
Autres immobilisations financières	Note 4	163 033		163 033	158 283	
Total de l'actif immobilisé		426 069	28 410	397 659	391 545	
Actif circulant						
Clients et comptes rattachés	Note 5	2 406		2 406	2 259	
Autres créances	Note 5	68 198	11 719	56 479	105 073	
Valeurs mobilières de placement	Note 6	251		251	176	
Disponibilités		94 928		94 928	31 760	
Charges constatées d'avance	Note 7	839		839	700	
Total de l'actif circulant		166 622	11 719	154 903	139 968	
Ecart de conversion actif		2		2	7	
Total actif		592 693	40 129	552 564	531 520	

PASSIF (En milliers d'euros)		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres			
Capital social	Note 8	11 488	11 488
Primes d'émission, de fusion, d'apport		9 873	9 873
Réserve légale		1 260	1 260
Autres réserves		318 056	289 555
Report à nouveau		34	33
Résultat de l'exercice		38 017	43 291
Provisions règlementées		419	363
Total des capitaux propres		379 147	355 863
Provisions pour risques et charges	Note 9	7	7
Dettes	Note 10		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		114 144	131 616
Fournisseurs et comptes rattachés		986	748
Dettes fiscales et sociales		2 431	2 139
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		86	377
Autres dettes		55 750	40 770
Total des dettes		173 397	175 650
Ecart de conversion passif		13	
Total passif		552 564	531 520

# 2 Résultat de la société mère

(En milliers d'euros)		Evanos	Eveneut	2023 Total	2022 Total
Produits d'exploitation		France	Export	Total	Iotal
Production vendue : Services		8 233	8 512	16 745	17 430
Chiffre d'affaires net	Note 11			16 745	17 430
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					
Autres produits				441	423
Total des produits d'exploitation				17 186	17 853
Charges d'exploitation					
Autres achats et charges externes				5 208	4 464
Impôts, taxes et versements assimilés				370	388
Salaires et traitements	Note 12			4 765	4 367
Charges sociales	Note 12			1 671	1548
Dotations aux amortissements sur immobilisations				1 308	1 322
Dotations aux provisions pour risques et charges				5	
Autres charges				75	78
Total des charges d'exploitation				13 402	12 167
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				3 784	5 686
Produits financiers					
Produits financiers de participations				31 833	39 551
Autres intérêts et produits assimilés				7 843	3 860
Reprises sur provisions et transferts de charges				792	
Différence positive de change				2 030	738
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				109	55
Total des produits financiers				42 607	44 204
Charges financières					
Dotations financières aux amortissements et provisions					2 982
Intérêts et charges assimilés				2 773	1 282
Différence négative de change				687	1640
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				23	105
Total des charges financières				3 483	6 009
RÉSULTAT FINANCIER	Note 13			39 124	38 195
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS				42 908	43 881
Produits exceptionnels					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges				7	1 012
Total des produits exceptionnels				7	1 012
Charges exceptionnelles					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				1500	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				174	116
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				63	57
Total des charges exceptionnelles				1 737	173
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	Note 14			- 1730	839
Impôts sur les bénéfices	Note 15			- 3 161	- 1 429
TOTAL DES PRODUITS				59 800	63 069
TOTAL DES CHARGES				21 783	19 778
RÉSULTAT NET				38 017	43 291

# 3 Flux de trésorerie de la société mère

(En milliers d'euros)		2023	2022
RÉSULTAT NET		38 017	43 291
Dotations nettes aux amortissements	Note 3.2	1 308	1322
Dotations nettes aux provisions		- 731	2 027
Plus values ou moins values de cessions		8	
Capacité d'autofinancement de l'exercice		38 602	46 640
Variation des stocks nets de provisions			
Variation des créances clients nettes de provisions		- 147	241
Variation des dettes fournisseurs		238	- 371
Variation des autres créances et dettes		- 4 679	- 540
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		- 4 588	- 670
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation		34 014	45 970
Acquisitions d'immobilisations	Note 3.1	- 2 680	- 2 454
Cessions d'immobilisations			
Investissements nets		- 2 680	- 2 454
Investissement net financier		- 4 750	- 41 836
Variation de trésorerie issue des opérations d'investisseme	nt	- 7 430	- 44 290
Nouveaux emprunts		16 000	20 000
Remboursements emprunts		- 33 515	- 30 535
Dividendes versés		- 14 789	- 13 864
Variation issue des opérations de financement		- 32 304	- 24 399
Incidence des écarts de conversion			
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		- 5 720	- 22 719
TRÉSORERIE à l'ouverture de l'exercice		109 364	132 083
TRÉSORERIE à la clôture de l'exercice	Note 20	103 644	109 364

# 4 Variation des capitaux propres de la société mère

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Réserves	Report à nouveau		Provisions réglementées	Total
Situation au 31/12/2021	18 528 750	11 488	9 873	258 147	38	46 527	317	326 390
Dotation nette provisions réglementées							46	46
Affectation du résultat 2021				46 565	-38	- 46 527		
Dividendes distribués				- 13 897				- 13 897
Dividendes actions propres					33			33
Résultat exercice 2022						43 291		43 291
Situation au 31/12/2022	18 528 750	11 488	9 873	290 815	33	43 291	363	355 863
Dotation nette provisions réglementées							56	56
Affectation du résultat 2022				43 324	- 33	- 43 291		
Dividendes distribués				- 14 823				- 14 823
Dividendes actions propres					34			34
Résultat exercice 2023						38 017		38 017
Situation au 31/12/2023	18 528 750	11 488	9 873	319 316	34	38 017	419	379 147

# 5 Annexe aux comptes de la société mère

#### 1- ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

#### 1.1 SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice 2023.

#### 1.2 POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

# 2- PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, règles et méthodes comptables découlant du plan comptable général (règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020, modifiant le règlement ANC 2014-03, relatif au plan comptable général).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels achetés à des prestataires de services en informatique sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans. Les brevets sont amortis sur une durée de 20 ans.

#### 2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité et des conditions probables d'utilisation des biens :

- constructions : 30 ans

- agencements et aménagements : 10 ans - matériel industriel et moules : 2 à 10 ans

matériel de transport : 4 à 5 ansmatériel de bureau : 10 ans

- matériel informatique : 2 à 5 ans.

Certains matériels font l'objet d'un amortissement dégressif. Le complément par rapport à l'amortissement linéaire est traité comme dérogatoire ; il est comptabilisé en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

#### 2.3 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont valorisés au coût historique d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges. À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

#### 2.4 ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont comptabilisées en titres immobilisés, à l'exception de celles détenues dans le cadre du contrat de liquidité qui figurent en valeurs mobilières de placement. Les excédents du contrat de liquidité destinés aux opérations de régularisation des cours sont comptabilisés dans le compte "Disponibilités".

#### 2.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, pour tenir compte des risques de non-recouvrement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 2.6 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises sont enregistrées aux cours des devises à la date des transactions.

Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours du 31 décembre, à l'exception de celles ayant fait l'objet d'une couverture, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation étant portés en écart de conversion. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains potentiels dans une même devise.

Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur des disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

#### 2.7 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, calculée par catégorie de titres, est inférieure à la valeur comptable.

#### 2.8 DISPONIBILITÉS

Les disponibilités en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'année. Les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

#### 2.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour Groupe Guillin une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future. Les provisions pour risques relatifs aux filiales sont évaluées en fonction de leur situation nette négative.

#### 2.10 INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

L'ensemble des engagements sociaux et de retraite est compris dans les engagements hors bilan. Ils correspondent aux indemnités, charges sociales comprises, qui seraient allouées au personnel à l'âge de 64 ans pour les non-cadres et de 67 ans pour les cadres, compte tenu du taux de rotation et de la probabilité de présence. Le calcul en 2023 a fait l'objet d'une actualisation au taux de 3,50 % et d'une revalorisation salariale de 2,00 % pour les non-cadres et les cadres. Il intègre un taux de charges sociales de 46,00 %.

#### 2.11 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La Société peut procéder à des garanties de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette. Elle peut également se couvrir pour des risques de changes liés aux variations monétaires. À ce titre, les résultats dégagés sur les couvertures de taux et de change sont comptabilisés en résultat financier.

# 2.12 DISTINCTION ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

#### 2.13 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie, dont la variation est analysée dans le tableau de flux de trésorerie, prend en compte, outre les soldes bancaires créditeurs, les disponibilités et les valeurs mobilières de placement, les avances nettes de trésorerie aux filiales.

#### 2.14 CONSOLIDATION

Groupe Guillin SA est consolidée dans le Groupe Guillin en tant que tête de consolidation. Les montants figurants dans les notes qui suivent sont indiqués en milliers d'euros.

#### 3- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

#### 3.1 MOUVEMENTS SUR LES IMMOBILISATIONS

Rubriques	Valeur brute au 01/01/2023	Acquisitions	Virements poste à poste	Cessions et mises au rebut	Valeur brute au 31/12/2023
Concessions, brevets et droits similaires	6 241	1 622(1)		1 551	6 312
Terrains	10 469				10 469
Constructions	27 455				27 455
Autres immobilisations corporelles	2 086	1 058		187	2 957
Total	46 251	2 680		1 738	47 193

 $<sup>^{\</sup>mbox{\tiny (1)}}$  Dont logiciel de type ERP en cours de mise en place pour 1 559 k€.

#### 3.2 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Rubriques	Au 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2023
Concessions, brevets et droits similaires	3 557	187	1 551	2 193
Terrains		97		97
Constructions	10 720	909		11 629
Autres immobilisations corporelles	1 825	115	179	1 761
Total	16 102	1 308	1 730	15 680

## 4-IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

#### **4.1 PARTICIPATIONS**

Rubriques	Au 01/01/2023 Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2023
Valeurs brutes	215 843		215 843
Provisions <sup>(1)</sup>	- 12 730		- 12 730
Valeurs nettes	203 113		203 113

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2023, les titres de participation de la filiale KIV Verpackungen sont provisionnés à 100 % soit 12 730 k€.

Les participations sont détaillées à la note 18.

#### 4.2 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Rubriques	Au 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2023
Titres immobilisés	133			133
Créances rattachées à des participations	158 150	16 179	11 429	162 900
Valeurs brutes	158 283	16 179	11 429	163 033
Provisions				
Valeurs nettes	158 283	16 179	11 429	163 033

Les titres immobilisés sont constitués de 34 130 actions propres. Leur valeur comptable à la clôture de l'exercice s'élève à 133 k€.

Au cours de l'exercice, Groupe Guillin a mis en place un prêt à long terme de 10 000 k€ avec sa filiale Groupe Guillin Inmobiliaria España et un autre de 6 000 k€ avec sa filiale Ciesse Paper.

## 5- CRÉANCES

La répartition des créances selon leurs échéances, les créances concernant les entreprises liées et les produits à recevoir, sont présentés dans le tableau ci-après :

Rubriques	Montant brut au bilan	Effets à encaisser	Entreprises liées	Produits à recevoir	Montant à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	2 406		2 406	1 160	
Autres créances	68 198		67 421	204	

La variation des autres créances correspond essentiellement à la variation des comptes courants avec les filiales.

Au 31 décembre 2023, l'avance de trésorerie accordée à la filiale allemande KIV Verpackungen est dépréciée à hauteur de 11 719 k€.

## 6- VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2023, il s'agit des actions propres du contrat de liquidité ainsi que de placements de trésorerie à échéance 1 mois au plus.

## 7- CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement des frais généraux.

#### 8- CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 18 528 750 actions d'une valeur nominale de 0,62 €.

#### 9- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre, les mouvements affectant les provisions pour risques et charges sont les suivants :

		Reprise de l'exercice			
	Solde à l'ouverture	Dotation de l'exercice	Montant utilisé	Montant non utilisé	Solde à la clôture
Divers (1)	1 000			-1 000	0
Résultat financier : perte de change	0	7			7
Au 31/12/2022	1 000	7	0	-1 000	7
Divers		5			5
Résultat financier : perte de change	7	2	- 7		2
Au 31/12/2023	7	7	- 7	0	7

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup> Des provisions ont été comptabilisées pour couvrir les risques attachés aux procédures en cours.

#### 10- DETTES

La répartition des dettes selon leurs échéances, le détail des effets à payer, les dettes concernant les entreprises liées et les charges à payer, sont présentés dans le tableau ci-après :

Dettes	Brut	Effets à payer	Entreprises liées	Charges à payer	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts (1) et dettes auprès des établissements de crédit (2)	114 144			27	34 292	77 702	2 150
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <sup>(3)</sup>	986		322	196	986		
Dettes fiscales et sociales	2 431			715	2 431		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés <sup>(3)</sup>	86				86		
Autres dettes	55 750		54 332	1 410	55 750		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exc Emprunts remboursés en cours d (2) Dont : à 2 ans maximum à l'origi à plus de 2 ans à l'origine (3) Dont : factures non parvenues et échéances à moins de	'exercice ne	16 000 k€ 33 515 k€ 61 k€ 114 083 k€ 196 k€ 1 072 k€					

La Société n'a aucun ratio financier à respecter selon les termes des contrats d'emprunts qu'elle a souscrits.

#### 11- CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement représenté par les redevances perçues auprès des sociétés filiales et par les loyers.

#### 12- CHARGES DE PERSONNEL

#### 12.1 EFFECTIF

La ventilation par catégorie de l'effectif moyen est présentée dans le tableau ci-après :

Personnel salarié	2023	2022
Cadres	39	37
Non cadres	10	9
Total	49	46

#### 12.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2023 aux organes de Direction de la SA Groupe Guillin s'élèvent à 0,7 M€ net de charges et d'impôts.

# 13- RÉSULTAT FINANCIER

Charges financières : 3 483 k€ Produits financiers : 42 607 k€

dont : 31 833 k€ de dividendes reçus des sociétés filiales.

# 14- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2023	2022
Charges exceptionnelles	1 737	173
dont sur opérations de gestion	1500	
sur opérations en capital	174	116
amortissements dérogatoires	63	57
dépréciations des immobilisations		
dotations aux provisions pour risques exceptionnels		
Produits exceptionnels	7	1 012
dont sur opérations de gestion		
sur opérations en capital		
amortissements dérogatoires	7	12
reprises de provisions pour risques exceptionnels		1000

# 15- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

#### 15.1 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT COURANT / EXCEPTIONNEL

2023	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Avant impôts	42 908	- 1730
Impôts	- 3 594	433
Après impôts	39 314	- 1 297

#### **15.2 IMPÔTS PAR PAYS**

	2023	2022
Impôt en France	- 2 263	- 718
Impôt au Royaume-Uni (Landlord non resident)	- 898	- 711
Total	- 3 161	- 1 429

#### 16- ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### 16.1 ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

#### **16.2 ENGAGEMENTS DONNÉS**

Néant.

#### **16.3 AUTRES ENGAGEMENTS**

L'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite (y compris charges sociales) s'élève à 590 k€. Aucune provision pour risques et charges n'est comptabilisée à ce titre.

#### 16.4 RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

La SA Groupe Guillin gère ses risques de taux et de change dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie centralisée. En aucun cas, elle ne prend des risques spéculatifs. Au 31 décembre 2023, il n'y a aucun instrument dérivé en portefeuille.

# 17- INTÉGRATION FISCALE EN FRANCE

La société Groupe Guillin, détenant à plus de 95 % les sociétés filiales Guillin Emballages, Rescaset Concept, Socamel Technologies, Alphaform, Dynaplast et Alterecopack a opté pour le régime de l'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale est établie de sorte que la charge d'impôt supportée par les sociétés intégrées soit la même qu'en absence d'intégration. L'économie de trésorerie, réalisée grâce aux déficits, est prise en compte immédiatement dans le résultat des sociétés déficitaires.

- Impôt comptabilisé : 2 262 902 euros (charge)

- Impôt théorique : 2 368 885 euros (en l'absence d'intégration fiscale)

- Créance d'impôt à la clôture de l'exercice : 367 296 euros.

# 18- FILIALES ET PARTICIPATIONS - VALEURS MOBILIÈRES

Filiales	Autres		Quote-part Valeur d'in de capital des titres d				Avances	Cautions	Chiffre d'affaires	Résultat du	Dividendes encaissés
et Participations	Capital	capitaux propres	détenu en %	Brute	Nette	Prêts	accordés	et avals donnés	du dernier exercice	dernier exercice	sur l'exercice
Filiales détenues à plus de 50 %											
Guillin Emballages	11 083	14 880	100,00	11 048	11 048				148 040	23 151	15 176
Alphaform	1 236	15 443	100,00	11 421	11 421		4 067		98 167	6 801	2 318
Dynaplast	8 641	6 235	100,00	16 143	16 143				60 590	3 486	2 499
Nespak	2 100	17 287	100,00	16 920	16 920				73 438	4 146	1 575
Rescaset Concept	800	6 024	100,00	13 351	13 351		802		54 055	3 308	3 000
Socamel Technologies	5 000	3 559	100,00	28 037	28 037				34 386	2 716	4 000
Veripack Embalajes	460	22 115	100,00	5 000	5 000				67 587	5 054	3 204
Groupe Guillin Inmobiliaria España	3	4 540	100,00	3	3	10 000	961		1 653	433	
Guillin Deutschland	300	1 241	100,00	300	300				5 020	21	
KIV Verpackungen	305	- 12 816	100,00	12 730	0		20 332		35 341	792	
Guillin Polska	21 049 (kPLN)	91 807 (kPLN)	100,00	11 915	11 915		8 480		372 036 (kPLN)	33 373 (kPLN)	
Sharp Interpack	7 200 (kGBP)	62 903 (kGBP)	100,00	61 553	61 553				2 512 (kGBP)	4 998 (kGBP)	
Alterecopack	10 000	4 861	100,00	10 000	10 000	132 000			35	1 596	
Transalpack	100 (kCHF)	27 (kCHF)	100,00	94	94	14 400				- 168 (kCHF)	
Ciesse Paper	300	3 980	90,00	10 588	10 588	6 000			32 767	1 127	
Celtic Sales Company	25	5 493	100,00	6 600	6 600				11 964	1 028	
Filiales détenues à moins de 50 %											
Guillin Italia <sup>(1)</sup>	104	3 658	6,00(1)	131	131				36 093	1089	60
Autres participations				10	10						1
Total Filiales et Participations				215 843	203 113						
Titres immobilisés											
Actions propres				133	133						
Valeurs mobilières de placement											
Actions propres				251	251						

 $<sup>^{\</sup>mbox{\tiny (1)}}$  Les 94 % restants sont détenus par Guillin Emballages.

# 19- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2023 au titre de dividendes, la somme de 9 726 k€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château, sociétés holding patrimoniales, et à la famille Guillin.

# 20- RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DU TABLEAU DES FLUX

	2023	2022
Banques créditrices (1)	- 61	- 20
Valeurs mobilières de placement	251	176
Disponibilités	94 928	31 760
Avances de trésorerie nettes aux filiales	8 526	77 448
Total	103 644	109 364

<sup>(1)</sup> Compris dans les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

# **6** Résultat des 5 derniers exercices en euros

	2012		2221	2222	2007
Nature des indications	2019	2020	2021	2022	2023
1 - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	11 487 825	11 487 825	11 487 825	11 487 825	11 487 825
Nombre des actions ordinaires existantes	18 528 750	18 528 750	18 528 750	18 528 750	18 528 750
2 - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	15 220 471	14 328 736	16 171 114	17 429 741	16 744 667
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	32 479 561	38 935 520	52 480 552	48 069 284	41 750 170
Impôts sur les bénéfices	- 2 906 086	408 019	- 1 276 550	- 1 428 936	- 3 160 628
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	25 964 045	34 049 538	46 527 433	43 290 904	38 016 840
Résultats distribués	11 117 250	5 558 625	16 675 875	13 896 562	14 823 000
3 - RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,60	2,12	2,76	2,52	2,08
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	1,40	1,84	2,51	2,34	2,05
Dividende distribué à chaque action	0,60	0,30	0,90	0,75	0,80
4 - PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	45	48	48	46	49
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 903 369	4 579 174	4 337 712	4 338 438	4 764 707
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 427 359	1621320	1 711 396	1 589 471	1 671 631

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

# 1 Ordre du jour

## DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, incluant les informations relatives au gouvernement d'entreprise, ainsi que le rapport de gestion du Groupe consolidé et la déclaration de performance extra-financière (Responsabilité sociale, sociétale et environnementale),
- Rapport spécial du Conseil sur les attributions gratuites d'actions et sur les options de souscription,
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et des rapports qui les concernent, quitus à la Directrice Générale et aux Administrateurs,
- · Affectation du résultat,

- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Fixation du montant de la rémunération à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-40-1 du Code de commerce,
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce pour une période de 18 mois.

### DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce pour une durée de 24 mois,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes pour une durée de 26 mois.
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription pour une durée de 26 mois,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public pour une durée de 26 mois,

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier pour une durée de 26 mois,
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail et L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce pour une durée de 26 mois,
- · Pouvoirs pour formalités.

# 2 Projets de résolutions

# DE LA COMPÉTENCE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

#### Première résolution

#### Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés qui font ressortir un bénéfice de 38 016 839,65 euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve enfin le montant global s'élevant à 35 025 euros des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et dont l'incidence fiscale, au plan de cet impôt lui-même, a représenté 9 047 euros.

L'Assemblée Générale donne à la Directrice Générale et aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur(s) fonction / mandats pour l'exercice approuvé.

#### Deuxième résolution

#### Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de 38 016 839,65 euros, de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de distribution 20 381 625,00 € de dividendes, pour

- après prélèvement du report à nouveau pour

34 228,00 €

- le solde, soit 17 669 442,65 € étant affecté à la réserve ordinaire

Par conséquent, le dividende par action est fixé à 1,10 €.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujetti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Ces dividendes seront payés en principe le 27 juin 2024.

L'Assemblée Générale décide, compte tenu de la détention par la Société d'une partie de ses propres actions, que le dividende revenant aux actions auto-détenues, et non versé de ce fait, sera affecté au compte "report à nouveau".

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes:

Au titre de	Revenus éligibles à la titre de réfaction				
l'exercice clos le	dividendes en €	autres revenus distribués	éligibles à la réfaction		
31/12/2022	0,80 €	NÉANT	NÉANT		
31/12/2021	0,75 €	NÉANT	NÉANT		
31/12/2020	0.90 €	NÉANT	NÉANT		

#### Troisième résolution

#### Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 75 961 340,58 euros (dont part de Groupe Guillin: 75 430 460,78 euros).

#### Quatrième résolution

## Rémunération à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 42 000 € (quarante-deux mille euros) le montant global annuel maximum de la rémunération à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-45 du Code de commerce, il appartient au Conseil d'Administration de répartir ledit montant global annuel de la rémunération entre ses membres.

#### Cinquième résolution

## Conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

#### Sixième résolution

## Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce pour une période de 18 mois

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions proposé, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 18 528 750 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 23 juin 2023 dans sa septième résolution.

Ces achats pourront être effectués en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe Guillin par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité dans le cadre des restrictions de négociation en terme de volume, de prix, et de ressources allouées par l'émetteur dans les conditions précisées respectivement aux paragraphes 3a, 3b et 3c de l'article 4 de la Décision AMF n°2018-01 du 02/07/2018.
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,

- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tout moyen, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation en vigueur.

La Société n'entend pas recourir à des produits dérivés ou mécanismes optionnels.

Le prix maximum d'achat est fixé à 45 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 83 379 375 euros.

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous les accords et d'effectuer toutes les formalités.

# DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

#### Septième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce pour une durée de 24 mois

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

 donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

- fixe à 24 mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 13 juin 2026, la durée de validité de la présente autorisation, et
- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

#### Huitième résolution

# Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes pour une durée de 26 mois

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.225-130 du Code de commerce :

- 1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.
- 2. Décide qu'en cas d'utilisation par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.
- 3. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 4.Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder 20 000 000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

5.Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

#### Neuvième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription pour une durée de 26 mois

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de ses articles L.225-129-2, L.228-92 et L.225-132 et suivants:

- 1. Délègue au Conseil d'Administration compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société ou, conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.
- 2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 000 000 euros.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 5 000 000 euros.

Les plafonds visés ci-dessus sont indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée. 4.En cas d'utilisation par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :

a/ décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible.

b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les 3/4 de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, ou
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

5.Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

#### Dixième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public pour une durée de 26 mois

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment ses articles L.225-129-2, L.225-136 et L.228-92:

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation de capital par émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par offre au public, autre que celles visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires, et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions

ordinaires de la Société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L.22-10-54 du Code de commerce.

Conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 500 000 euros.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 500 000 euros.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4.Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution.

5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

6. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

 limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les 3/4 de l'émission décidée, ou  répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

7. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

#### Onzième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier pour une durée de 26 mois

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment ses articles L.225-129-2, L.225-136 et L.228-92:

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation de capital par émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par offre au public visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires, et/ou de titres de capital donnant accès à des titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 000 000 €, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 000 000 euros.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4.Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution.

5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

6. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les 3/4 de l'émission décidée, ou
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

7. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

#### Douzième résolution

### Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions décidées en application des neuvième, dixième et onzième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L.225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

#### Treizième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce pour une durée de 26 mois

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. Délègue sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la Société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

- 2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
- 3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
- 4.Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à 344 000 euros.
- 5. Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
- 6. Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre ou non en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.
- 7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **Quatorzième résolution**

#### **Formalités**

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du Présent Procès-Verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 12 juin 2024 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'Assemblée, cette attestation de participation doit être transmise au siège social de la Société GROUPE GUILLIN, Zone Industrielle, Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny, 25290 Ornans, en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

Une attestation de détention antérieure au 12 juin 2024 ou un relevé de compte-titres ne constituent pas une attestation de participation.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

 a) donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce; ou b) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ; ou

c) voter par correspondance.

Au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera mis en ligne sur le site internet de la Société, et sera disponible sur demande écrite adressée au siège social de la Société.

À compter de la convocation, les actionnaires pourront demander par écrit au siège social de la Société de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que la Société le reçoive au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée (article R.225-77 du Code de commerce) soit le 10 juin 2024 au plus tard. Les formulaires renvoyés par les actionnaires au porteur qui ne seraient pas accompagnés de cette attestation de participation ne pourront être pris en compte pour l'Assemblée conformément à l'article R.225-77 du Code de commerce. Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation au siège social de la Société par voie électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr.

La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions nécessaires doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr, au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de l'Avis Préalable, soit le 16 mai 2024.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être motivées.

Une attestation d'inscription en compte devra également être jointe à ces demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour afin de justifier, à la date de la demande, de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée conformément aux dispositions de l'article R.225-71 du Code de commerce. Une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, devra être transmise à la Société.

Le texte des projets de résolution présentés par les actionnaires et la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à leur demande seront mis en ligne, sans délai, sur le site de la Société.

Les documents préparatoires à l'Assemblée seront mis en ligne sur le site internet de la Société au plus tard le vingt et unième jour précédant l'Assemblée.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce sera mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la Société.

À compter de cette date et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 10 juin 2024, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'Administration de la Société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr. Ces questions écrites devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Conseil d'Administration

# 3 Actionnariat - Conseil d'Administration - Contrôle

# RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

SITUATION AU 01.03.2024. La répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Сар	Capital		Droits de vote AGM*	
Actionnaires à plus de 3 % du capital	Actions	%	Nombre	%	Droits de vote "Théoriques"
SC La Brayère <sup>(1)</sup>	4 242 540	22,90	8 264 940	27,75	8 264 940
SC L'Atelier <sup>(1)</sup>	3 948 601	21,31	7 560 211	25,38	7 560 211
SC Le Château <sup>(1)</sup>	3 581 990	19,33	7 101 560	23,84	7 101 560
Famille Guillin <sup>(1)</sup>	383 870	2,07	479 870	1,61	479 870
	12 157 001	65,61	23 406 581	78,58	23 406 581
Groupe Guillin	42 269	0,23	0	0	42 269
Public	6 329 480	34,16	6 379 090	21,42	6 379 090
	6 371 749	34,39	6 379 090	21,42	6 421 359
Total	18 528 750	100,00%	29 785 671	100,00%	29 827 940

<sup>\*</sup> Un droit de vote double est attribué aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis 4 ans au nom du même actionnaire (article 34 des statuts).

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup> SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et Famille Guillin agissent de concert.

# **CONSEIL D'ADMINISTRATION - CONTRÔLE**

Conseil d'Administration	Principales autres fonctions	
Président : François Guillin	cf Rapport de gestion page 24	
Administrateurs Sophie Guillin	cf Rapport de gestion page 24	
Bertrand Guillin	Administrateur des sociétés Nespak et Guillin Italia. "Director" des sociétés Sharp Interpack, Sharpak Yate, Sharpak Aylesham et Sharpak Bridgwater	
Christine Guillin	Administrateur des sociétés Nespak et Guillin Italia.	
Jeannine Huot-Marchand	Néant	
Laurent Lenne (Administrateur salarié)	Néant	

Contrôle	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin de mandat
Commissaires aux comptes titulaires :		
MAZARS S.A.S 109 Rue Tête d'Or 69 006 LYON représenté par M. Olivier DEBERDT	12/06/2020	AG 2026 (cptes ex. 2025)
KPMG S.A Tour EQHO 2 Avenue Gambetta 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX représenté par M. Alexis CARTIER	12/06/2020	AG 2026 (cptes ex. 2025)

#### Responsables de l'information :

Financière : Laurent Lenne - Tél. 03 81 40 23 26Juridique : Sylvie Richard - Tél. 03 81 40 23 27



# Descriptif du programme de rachat d'actions

Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 14 juin 2024

#### BILAN DU PRÉCÉDENT PROGRAMME

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 1er juin 2023 au 29 février 2024.

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe et indirecte :

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0 Nombre de titres détenus en portefeuille au 29 février 2024 :

42 183 Valeur comptable du portefeuille : 379 202.70 €

Valeur de marché du portefeuille : 1320 327.90 €

Évolution du cours de l'action	Actions Groupe Guillin			
Evolution du Cours de l'action	Achats	Ventes		
Nombre de titres contrat de liquidités	50 449	51 744		
Total	50 449	51 744		
Cours moyen de la transaction contrat de liquidités	28,12	27,34		
Total	28,12	27,34		
Montants des flux contrat de liquidités	1 418 687,53	1 414 490,60		
Total	1 418 687,53	1 414 490,60		

Aucune position ouverte au cours de cette période.

Le nombre de titres détenus de manière directe et indirecte est de 42 183 actions, représentant 0,23 % du capital de la Société, dont :

- 8 053 actions détenues au titre de la régularisation des cours selon un contrat d'animation conclu avec la société de bourse Gilbert Dupont, affectées au compte n° 502 121.
- 34 130 actions détenues en vue de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, affectées au compte n° 277 100.

#### **NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS**

#### Autorisation du programme :

Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2024

Titres concernés: Actions

#### Part maximale du capital dont le rachat est autorisé :

10 % soit 1 852 875 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 42 183 (soit 0,23 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 1810 692 actions (soit 9,77 % du capital) sauf à céder les titres déjà détenus.

### Prix maximum d'achat: 45 euros

#### Objectifs:

- · Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe Guillin par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité, dans le cadre des restrictions de négociation en terme de volume, de prix, et de ressources allouées par l'émetteur dans les conditions précisées respectivement aux paragraphes 3a, 3b et 3c de l'article 4 de la Décision AMF n°2018-01 du 02/07/2018.
- · Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance

externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société.

0,23 %

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,
- · Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.
- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la règlementation en vigueur.

Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 14 juin 2024 soit jusqu'au 13 décembre 2025.

# **RAPPORTS**

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe Guillin S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

#### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Évaluation des titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 203 113 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon

les modalités décrites dans le paragraphe 2.3 "Titres de participations" de la note 2 "Principes, règles et méthodes comptables" de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés après impôts, la cohérence globale des hypothèses utilisées et à revoir les calculs effectués par la société.

#### **VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4.

#### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

#### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation

et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

# RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 11 avril 2024 **KPMG SA** Alexis Cartier Associé

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe Guillin S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### FONDEMENT DE L'OPINION Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

#### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les goodwills, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 159 074 k€, et les autres actifs immobilisés ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes 2.11 "Test de perte de valeur des actifs immobilisés", 4 "Immobilisations incorporelles" et

5 "Immobilisations corporelles" de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie, la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et nous avons revu les calculs effectués. Nous avons également vérifié que ces notes de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 2.4 "Estimations et hypothèses affectant les actifs et les passifs" des états financiers, votre groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant notamment l'évaluation des provisions pour litiges. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Par ailleurs, nous avons vérifié que cette note de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

#### **VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

#### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la

société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

# RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit

#### En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier:
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 11 avril 2024 **KPMG SA** Alexis Cartier Associé

### RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A., En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

# CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

# Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 11 avril 2024 **KPMG SA** Alexis Cartier Associé

Lyon, le 11 avril 2024 **MAZARS** Olivier Deberdt Associé

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

# Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2024 - 7<sup>ème</sup> résolution

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A., En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 11 avril 2024 **KPMG SA** Alexis Cartier Associé

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

# Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2024 – 9°, 10°, 11° et 12° résolutions

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A., En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider de différentes émissions d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer. Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
- émission avec maintien du droit préférentiel de souscription (9ème résolution) d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances:
- émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public autre que celles visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (10<sup>ème</sup> résolution) d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances; étant précisé que:
  - conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital;
  - étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 22-10-54 du Code de commerce;

• émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier dans la limite de 20 % du capital social par an (11ème résolution), d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ; étant précisé que conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital;

Le montant nominal global des augmentations capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 10 000 000 euros au titre de la 9<sup>ème</sup> résolution. 2 500 000 euros au titre de la 10ème résolution et 2 000 000 euros au titre de la 11ème résolution. Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 5 000 000 euros au titre de la 9<sup>ème</sup> résolution, 2 500 000 euros au titre de la 10<sup>ème</sup> résolution et 2 000 000 euros au titre de la 11<sup>ème</sup> résolution. Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la 12ème résolution. Il appartient au Conseil d'Administration d'établir

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre des 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 9ème résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre conseil d'administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et en cas d'émissions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 11 avril 2024 **KPMG SA** Alexis Cartier Associé

Lyon, le 11 avril 2024 MAZARS Olivier Deberdt Associé

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

# Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2024 – 13<sup>ème</sup> résolution

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A., En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés (et dirigeants) de votre société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, pour un montant nominal maximum de 344.000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 11 avril 2024 **KPMG SA** Alexis Cartier Associé



